
ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 21.163

L'an deux mille vingt et un, le 16 novembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 novembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 novembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Gilbert LOUX représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par M. Philippe CAU
Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2020

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport comprend, conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indicateurs techniques et financiers, ainsi que la note établie par l'Agence Régionale de l'Eau Adour Garonne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Les éléments marquants de l'année 2020 sont les suivants :

Au cours de l'exercice 2020, Eau 17 a produit 40 420 728 m³. Sur ces 40 420 728 m³, il en a exporté 2 446 495 m³, volume qui affiche globalement une tendance à la baisse comparativement à l'exercice 2018 (2 598 551 m³), dont 2 429 944 m³ vers des collectivités du département.

Le bilan annuel 2020 de la qualité de l'eau distribuée établi par l'Agence Régionale de Santé (ARS) fait apparaître les points principaux suivants :

1. la bonne qualité bactériologique des eaux distribuées dans les services d'Eau 17, avec 99,9 % des analyses conformes pour 2 424 analyses réalisées par l'ARS, soit 2 prélèvements seulement non conformes. Les contre-analyses ont immédiatement montré un retour à une situation conforme au niveau du point de prélèvement.

2017 : 99,9 % 2018 : 99,8 % 2019 : 99,96 %

2. la bonne qualité physico-chimique des eaux distribuées, avec 98,6 % des analyses conformes pour 2 837 analyses réalisées par l'ARS, soit 40 prélèvements non conformes.

2017 : 98,1 % 2018 : 97,7 % 2019 : 99,3 %

En 2020, le prix de l'eau a augmenté de 3,24 % par rapport à 2019, pour un client ayant consommé 120 m³, soit un prix d'eau potable, assainissement non compris, de 1,91 € T.T.C. le m³, taxes et prélèvements inclus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2020, présenté par Eau 17,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable, pour l'exercice 2020, tel qu'annexé à la présente délibération,

DIT

- qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable annexé, seront mis à la disposition du public à la Mairie.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

RAPPORT

sur le prix et la qualité du service

D'EAU POTABLE

2020



Recherche de fuites
sur les réseaux à l'aide
d'un système acoustique



eau17

Votre service public de l'eau

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

EXERCICE 2020

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Ce rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le président d'Eau 17 présente un rapport unique pour la compétence eau potable.

Au 1^{er} janvier 2020, Eau 17 est compétent pour la production et la distribution d'eau potable auprès de 458 communes, représentées par 13 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).


Ce rapport décrit l'organisation d'Eau 17, ses compétences et ses principes de fonctionnement.

La description de la gestion des ressources en eau et de leur protection, met en valeur les principes fondateurs d'Eau 17 de mutualisation des investissements et de partage des ressources, afin de répondre aux besoins des usagers sur l'ensemble du département.

A partir des indicateurs de performance, techniques et financiers, mentionnés dans le décret n°2007-675 et les arrêtés du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013, ce rapport présente par la suite le fonctionnement et la performance du service public de l'eau.

Ce rapport a été présenté au comité syndical d'Eau 17, le 25 juin 2021.

La définition des mots signalés par un astérisque (*) est reprise dans le glossaire sur l'eau, en annexe VII. Les abréviations et acronymes sont définis en annexe VIII.


















 L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement*, porté par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)*, a publié en avril 2021 un rapport sur les données 2018 des services d'eau potable et d'assainissement. Dans ce rapport, la comparaison des indicateurs du service d'Eau 17 aux valeurs publiées par l'AFB, sera mise en évidence avec le logo ci-dessus.

Les principales données d'Eau 17 en 2020



Volume prélevé	42 645 747 m ³
Volume d'eau produit	40 420 728 m ³
Rendement des stations de production	96%
Origine de l'eau	33% eau de surface 67% eau souterraine
Volume d'eau acheté à d'autres collectivités	4 336 886 m ³ dont 2 522 138 m ³ à des collectivités du département
Nombre de communes dans le périmètre d'Eau 17	458 communes
Nombre total d'abonnés	348 537 abonnés
Volume consommé par les abonnés	33 107 838 m ³
Volume exporté à d'autres collectivités	2 446 495 m ³ dont 2 429 944 m ³ vers des collectivités du département
Longueur du réseau d'eau	12 634 km dont 472 km de feeder
Rendement global du réseau	81,9% (moyenne 2018 – 2020)
Indice linéaire de consommation	7,82 m ³ /km/jour
Indice linéaire de pertes en réseau	1,7 m ³ /km/jour (moyenne 2018 – 2020)
Indice de pertes par abonné	0,06 m ³ /abonné/jour (moyenne 2018 – 2020)
Montant total des recettes au CA 2020	42 388 milliers d'euros hors taxes
Montant total des dépenses au CA 2020	24 473 milliers d'euros hors taxes
Excédent d'exploitation propre à l'exercice	14 915 milliers d'euros hors taxes
Excédent global d'exploitation (avant autofinancement de l'investissement)	16 604 milliers d'euros hors taxes
Annuité de la dette*	4 376 milliers d'euros
Emprunts ou avances remboursables contractés en 2020	Sans objet
Encours de la dette* au 31 décembre 2020	23 458 milliers d'euros
Montant des dépenses d'équipement brut*	21 793 milliers d'euros hors taxes

Les indicateurs de performances*

D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis	 543 301 habitants desservis
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (abonnements inclus, au 1 ^{er} janvier 2021)	 2,17 € TTC/m ³ ⁽¹⁾
Prix TTC du service au m ³ , somme des parts variables sans les abonnements, au 1 ^{er} janvier 2021	 1,67 € TTC/m ³ ⁽¹⁾
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements, pour les nouveaux abonnés, défini par le service	Article 7 du règlement pour un service exploité par la RESE : délai de 5 jours ouvrables suivant la demande du contrat d'abonnement
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	 99,9%
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	 98,6%
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	 104 points sur 120
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	 80,6%
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	 2,0 m ³ /km/jour
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	 1,9 m ³ /km/jour
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	 0,71% (sur la période 2015-2019)
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau*	 94%
P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	 0,002 €/m ³
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	 3,2 pour 1000 abonnés
P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	 99,9%
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	 0,90 année
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	 2,18% pour les services exploités par la RESE
P155.1 - Taux de réclamations	 2,0 pour 1000 abonnés

⁽¹⁾ Pour un service exploité par la RESE, dans le bassin de l'agence de l'eau Adour Garonne.
L'indicateur D102.0 est détaillé pour chaque service d'Eau 17 en annexe IV.

L'évolution des indicateurs de performance depuis 2015 et la comparaison avec les données publiées par SISPEA, sont présentées en annexe IX.

FAITS MARQUANTS 2020

Calendrier électoral perturbé, modifications du périmètre syndical, confinements successifs, 2020 fut une année compliquée.

GOUVERNANCE

L'année 2020 a été marquée par l'entrée de la Ville de Saintes en janvier 2020 et l'annonce du départ de la CdA de La Rochelle en fin d'année.

Pour la compétence eau potable, l'adhésion de Saintes se traduit par :

- L'intégration du plan d'actions de protection de la ressource sur le captage de Lucérat ;
- La reprise du contrat en régie intéressée pour la gestion de l'eau potable par AGUR (13 466 abonnés).

ACTIVITE OPERATIONNELLE

L'année 2020 a été perturbée par la crise sanitaire de la Covid 19.

Dès l'arrêt brutal de l'activité économique en mars, une organisation de gestion de crise a été mise en place. Les exploitants se sont organisés afin d'assurer la continuité du service, répondre aux situations d'urgence et préparer une saison estivale marquée par une forte présence touristique et conclue par le passage du Tour de France. La pandémie a eu également des conséquences techniques imprévues : recherche du virus dans les eaux usées, boues de stations d'épuration consignées, difficultés d'approvisionnement. Pour autant, grâce à une mobilisation de toutes les équipes, les services publics de l'eau et de l'assainissement ont répondu aux besoins sans dysfonctionnement pour les usagers.

Les chantiers de travaux ont pu reprendre à partir du 15 avril.

SOMMAIRE

1. LA PRESENTATION D'EAU 17	3	
1.1 Une nouvelle gouvernance	3	
1.2 La péréquation tarifaire	7	
1.3 Deux modes d'exploitation	7	
1.4 Eau 17 et les exploitants, qui fait quoi ?	10	
2. LES RESSOURCES EN EAU POTABLE D'EAU 17	13	
2.1 L'origine de l'eau	13	
2.1.1 Les eaux de surface : Le fleuve Charente	13	
2.1.2 Les eaux souterraines	15	
2.1.3 Les achats d'eau en gros	19	
2.1.4 La répartition des ressources d'Eau 17	21	
2.2 Le réseau principal d'alimentation	24	
2.3 Situation hydrologique et saison estivale en 2020	26	
2.4 La protection des ressources	29	
2.4.1 Les programmes Re-Sources	29	
2.4.2 La préservation des nappes captives – mise en conformité des forages privés	32	
2.5 Le schéma départemental d'alimentation en eau potable	33	
3. LA GESTION PATRIMONIALE DU SERVICE D'EAU POTABLE	37	
3.1 Caractéristiques globales du service d'eau potable	37	
3.2 La performance hydraulique des réseaux	44	
4. LA QUALITE DE L'EAU	53	
4.1 Bilan de la qualité de l'eau distribuée	53	
4.2 Un Plan de Gestion pour la Sécurité Sanitaire de l'Eau potable (PGSSE)	66	
5. LES INDICATEURS FINANCIERS	69	
5.1 Les tarifs d'Eau 17, hors ville de Saintes	69	
5.2 Les tarifs d'Eau 17 pour la ville de Saintes	70	
5.3 Les autres composantes de la facture d'eau potable	71	
5.4 Le bilan financier	73	
5.5 L'état de la dette	73	
5.6 Les travaux	74	
Annexe I	Carte des communes avec les catégories de réseau, classées selon la densité des abonnés	75
Annexe II	Les délibérations du 13 décembre 2019 sur le montant de la redevance amortissement eau potable pour l'exercice 2020	79
Annexe III	Les délibérations du 11 décembre 2020 sur le montant de la redevance amortissement eau potable pour l'exercice 2021	91
Annexe IV	Factures type de 120 m³ avec les tarifs applicables aux 1^{er} janvier 2020 et 2021	109
Annexe V	La note d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne	113
Annexe VI	La note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne	119
Annexe VII	Glossaire sur l'eau	125
Annexe VIII	Définition des abréviations et acronymes	135
Annexe IX	Evolution des indicateurs de performance depuis 2015 et comparaison avec les moyennes publiées par SISPEA	141
Annexe X	Fiches de synthèse des principaux indicateurs à l'échelle des EPCI	147

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

1

LA PRESENTATION D'EAU 17

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

1. La présentation d'Eau 17

1.1 Une nouvelle gouvernance

Depuis le début de l'année 2020, la loi NOTRe et la loi Ferrand ont fait évoluer l'organisation territoriale des services de l'eau et de l'assainissement. Les communautés d'agglomération gèrent dorénavant trois compétences : l'eau potable, l'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) et les eaux pluviales urbaines. Pour les communautés de communes, la gestion de l'eau et de l'assainissement est devenue obligatoire¹, la gestion des eaux pluviales est restée facultative.

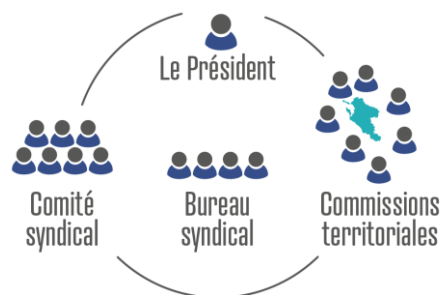
Dans ce nouveau cadre législatif, les intercommunalités deviennent les membres adhérents majoritaires au sein du syndicat. Eau 17 a donc réformé ses statuts en 2020 autour d'un principe clef : adapter la composition du comité syndical et instaurer des règles de représentativité équilibrée des territoires, tout en préservant un lien avec l'échelon communal.

Eau 17 est un syndicat mixte fermé « à la carte » disposant de trois compétences :

- Eau potable : Adhésion de 13 EPCI, représentant 458 communes,
- Assainissement collectif : Adhésion de 8 EPCI et de 137 communes,
- Assainissement non collectif : Adhésion de 8 EPCI et de 139 communes.

En 2020, les communes ont conservé la compétence assainissement sur le périmètre des communautés de communes d'Aunis Sud, de l'île d'Oléron et Vals de Saintonge.

Les cartes pages suivantes présentent les EPCI et les communes adhérentes à Eau 17 pour chaque compétence.



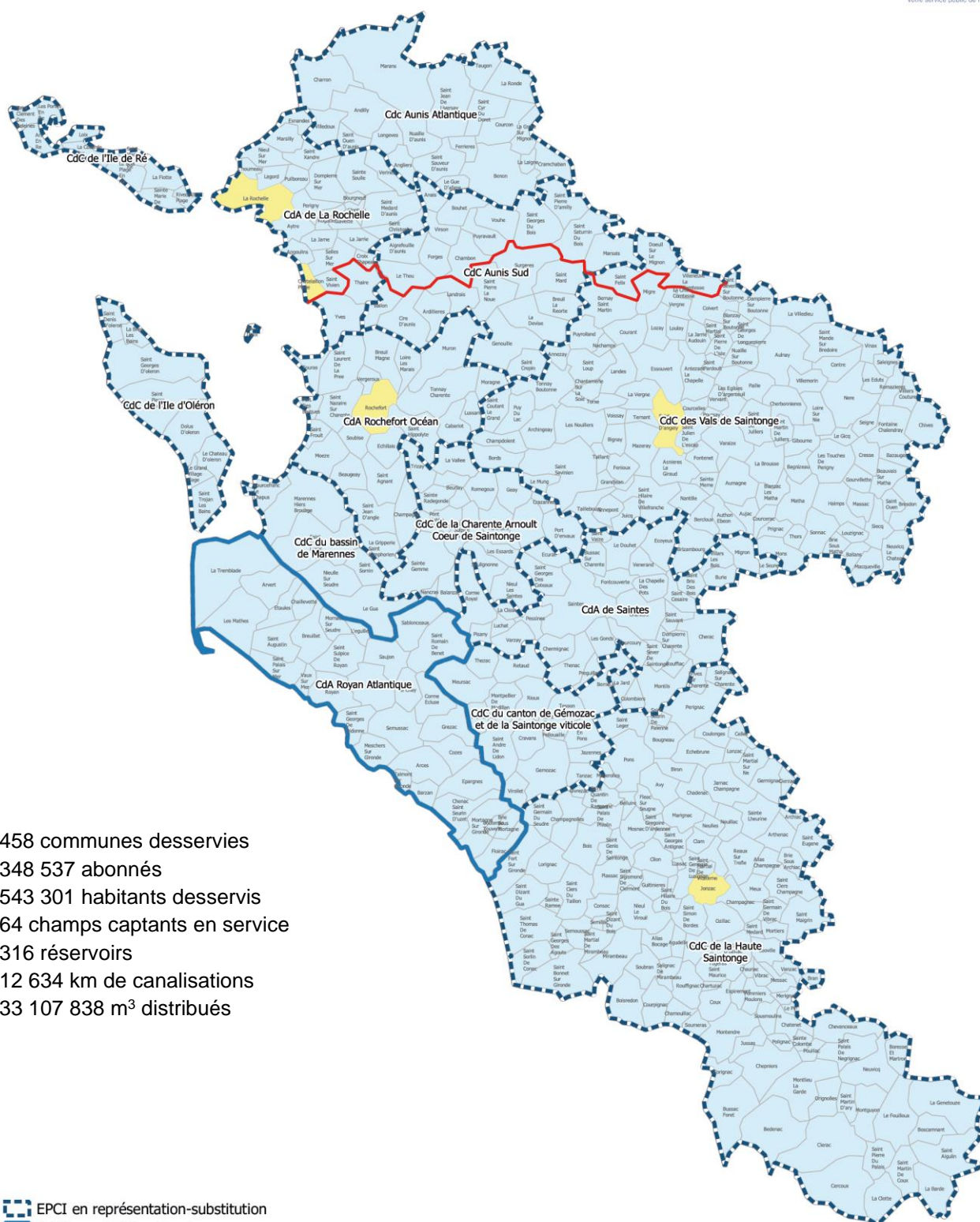
Le comité syndical installé en septembre 2020 est désormais composé de 130 délégués désignés par les membres adhérents. Il vote les budgets, les tarifs des services, les grandes orientations stratégiques et financières, il valide les comptes administratifs d'Eau 17.

Le bureau syndical comprend un nombre restreint de membres élus du comité. Il délibère sur les décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations définies par le comité et prépare les orientations futures. Chaque EPCI adhérent dispose d'au moins un Vice-Président membre du bureau.

Les commissions territoriales se déroulent au cœur des territoires. Elles permettent d'aller à la rencontre des élus communaux et communautaires. Elles ont pour missions de définir et exprimer les besoins du territoire, relayer les demandes des communes et des usagers, ainsi que les informations fournies par Eau 17, participer aux opérations réalisées sur le territoire.

¹ Un report au 1^{er} janvier 2026 est rendu possible en cas d'expression d'une minorité de blocage.

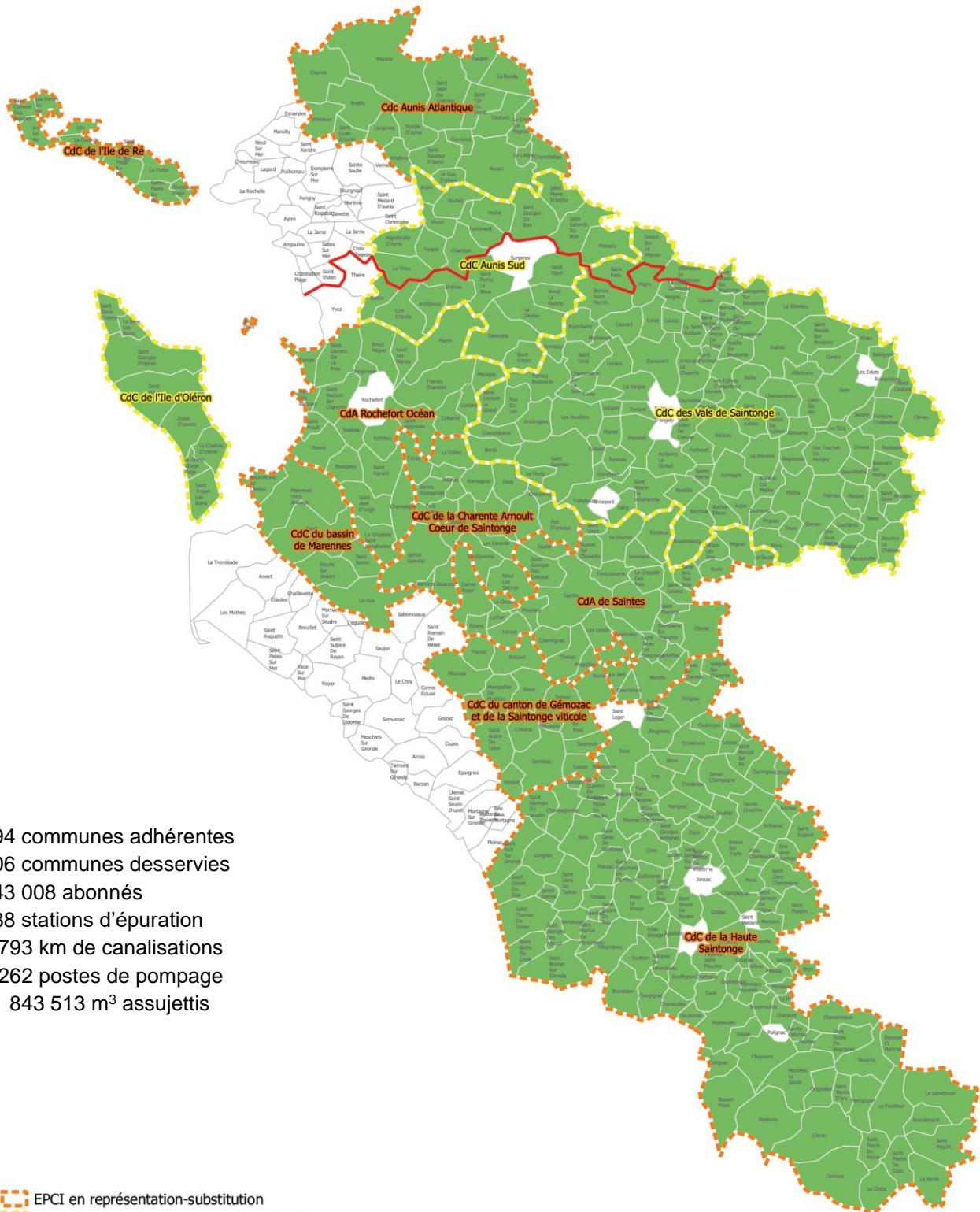
COMPETENCE "EAU POTABLE" Collectivités adhérentes au 31 décembre 2020



458 communes desservies
 348 537 abonnés
 543 301 habitants desservis
 64 champs captants en service
 316 réservoirs
 12 634 km de canalisations
 33 107 838 m³ distribués

- EPCI en représentation-substitution
- EPCI en adhésion directe
- Collectivités du périmètre Eau 17
- Collectivités non adhérentes
- Limite entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne

COMPETENCE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF" Collectivités adhérentes au 31 décembre 2020



394 communes adhérentes
206 communes desservies
143 008 abonnés
188 stations d'épuration
2 793 km de canalisations
1 262 postes de pompage
11 843 513 m³ assujettis

- EPCI en représentation-substitution
- EPCI avec report de la compétence en 2026
- Collectivités du périmètre Eau 17
- Collectivités non adhérentes
- Limite entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne

COMPETENCE "ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF"
 Collectivités adhérentes au 31 décembre 2020



396 communes adhérentes
 79 354 installations d'assainissement individuel
 388 zonages approuvés
 9 zonages en étude ou révision
 Contrôles 2020 :
 1 391 contrôles de conception
 931 contrôles de réalisation
 1 687 diagnostics de fonctionnement
 1 411 contrôles périodiques

1.2 La péréquation tarifaire

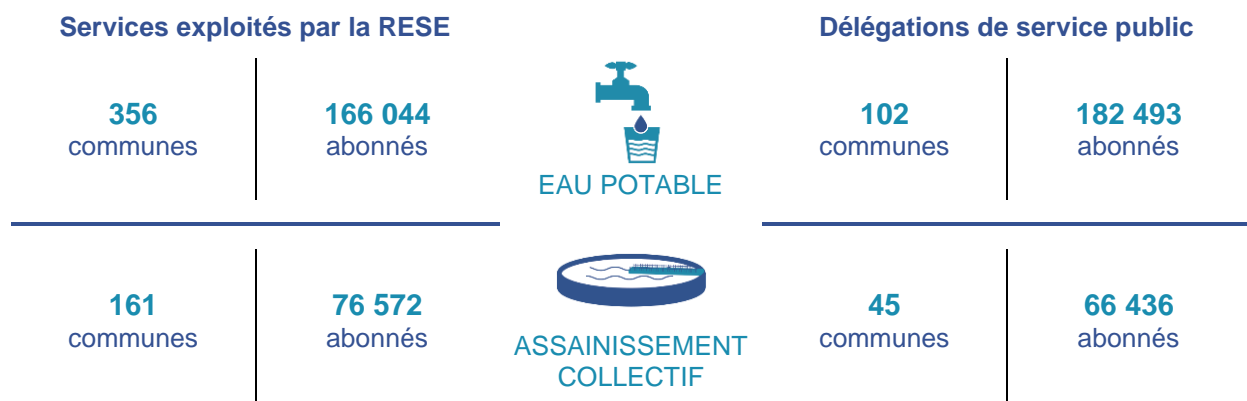
La péréquation et l'unicité des tarifs des redevances font partie des principes historiques et fondateurs d'Eau 17.

Au cours de ses différentes évolutions, Eau 17 a préservé le principe d'une redevance syndicale unique destinée à financer les investissements, rembourser les emprunts et amortir l'actif immobilisé. C'est pourquoi, pour chaque service, la redevance amortissement est la même pour tous les usagers (d'une même catégorie) des communes adhérentes.

Pour les services d'eau potable, il existe néanmoins des dérogations à ce principe de redevance unique lorsqu'une nouvelle collectivité adhère à Eau 17. La redevance avant adhésion, si elle est inférieure à la redevance d'Eau 17, évolue par un mécanisme de lissage pour rattraper le tarif péréqué. Les coefficients de réduction applicables en 2020 et 2021 sont présentés dans les annexes II et III.

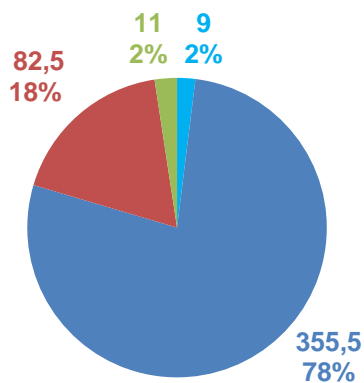
1.3 Deux modes d'exploitation

La gouvernance d'Eau 17 associe pleinement les élus locaux au choix du mode d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif. Sur proposition des commissions territoriales, elle confie la gestion courante de son patrimoine à des exploitants de type public (régie RESE) ou privé (délégataires de service public). Chaque exploitant rend compte à l'autorité organisatrice du bon respect des objectifs assignés grâce à un rapport annuel et des indicateurs de performance.

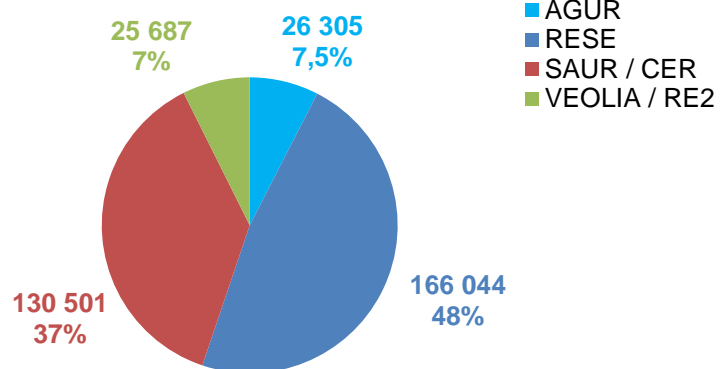


Les graphiques et la carte pages suivantes présentent la répartition des services d'eau potable au 31 décembre 2020, exploités avec la régie d'Eau 17, la RESE, et les contrats de concession de service public avec les délégataires AGUR, SAUR et VEOLIA. La société CER est une filiale de la SAUR. R2E est une société dédiée au service de l'eau potable de la ville de Royan, créée par VEOLIA.

Nombre de communes desservies



Nombre d'abonnés

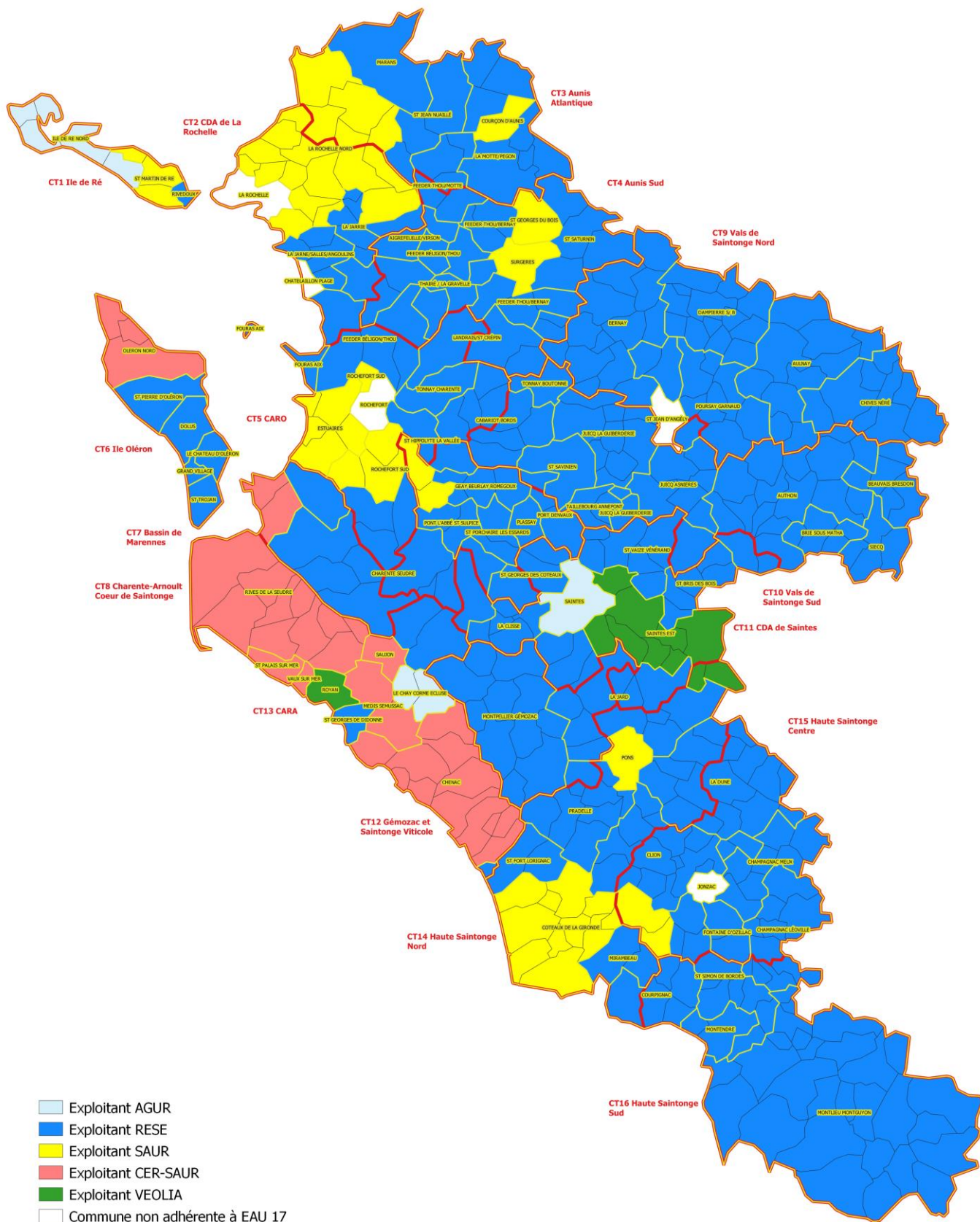


Les délégations de service public d'eau potable (concession de type affermage) :

CONTRAT	Exploitant	Date début	Date fin	Durée	Abonnés
SAUJON	CER	01/01/2020	31/12/2021	2 ans	4 475
ST PALAIS SUR MER	CER	01/03/2019	31/12/2021	3 ans	5 961
ROYAN	R2E	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	19 608
MEDIS-SEMUSSAC	CER	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	3 159
ROCHFORT-SUD	SAUR	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	4 641
VAUX SUR MER	CER	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	5 404
OLERON NORD	CER	01/01/2011	30/06/2022	11,5 ans	12 561
LA ROCHELLE NORD	SAUR	01/10/2010	30/09/2022	12 ans	36 100
LE CHAY/CORME-ECLUSE	AGUR	01/01/2016	31/12/2022	7 ans	1 053
COURCON D'AUNIS	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	857
PONS	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	2 495
ESTUAIRE DE LA CHARENTE	SAUR	01/01/2010	31/12/2022	13 ans	3 580
RIVES DE LA SEUDRE	CER	28/04/2008	31/12/2022	14,7 ans	26 759
CHENAC	CER	01/01/2012	31/12/2023	12 ans	8 630
SAINTES	AGUR	01/01/2014	31/12/2023	10 ans	13 466
ILE DE RE NORD	AGUR	01/01/2019	31/12/2026	8 ans	11 786
SAINTES-EST	VEOLIA	01/01/2018	31/12/2026	9 ans	6 079
ST MARTIN DE RE	SAUR	01/01/2015	31/12/2026	12 ans	8 217
ST GEORGES DU BOIS - SURGERES	SAUR	01/01/2018	31/12/2029	12 ans	4 616
COTEAUX DE GIRONDE	SAUR	01/01/2020	31/12/2030	11 ans	3 046

Eau 17 – Compétence eau potable

Contrats d'affermage et entités hydrauliques au 31/12/2020



- Exploitant AGUR
- Exploitant RESE
- Exploitant SAUR
- Exploitant CER-SAUR
- Exploitant VEOLIA
- Commune non adhérente à EAU 17
- Limite des commissions territoriales
- Limite des contrats d'affermage ou des entités hydrauliques (RESE)

1.4 Eau 17 et les exploitants, qui fait quoi ?



2 LES RESSOURCES D'EAU 17

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

2. Les ressources en eau potable d'Eau 17

2.1 L'origine de l'eau

La répartition géographique des ressources en eau propres à Eau 17 est concentrée dans le centre et le sud du département de la Charente-Maritime. Elles sont constituées de 64 champs captants*, de 68 ouvrages de prélèvement en service et d'un prélèvement d'eaux de surface à partir du fleuve Charente. Ces ouvrages ont permis de produire 40 420 728 m³ en 2020. Quatre champs captants disposent de 2 ouvrages de prélèvement.

Les importations depuis d'autres collectivités, non adhérentes à Eau 17, représentent 4 336 886 m³ en 2020.

Les besoins d'Eau 17 pour l'année 2020 représentent ainsi 44 757 614 m³, somme des volumes produits par Eau 17 et des achats d'eau en gros. Ils permettent de répondre aux besoins des usagers d'Eau 17 et d'autres collectivités non-adhérentes (communes de Rochefort et Saint Jean d'Angély notamment, ventes d'eau en gros décrites à l'article 3.1).

Les besoins en eau potable les plus importants sont situés dans la zone littorale, plus urbanisée que le reste du territoire et avec une forte variation de la population pendant la période estivale.

Depuis sa création, Eau 17 a pour vocation de mutualiser les investissements et de partager les ressources en eau, afin de répondre aux besoins des usagers sur l'ensemble du département. Un réseau principal d'alimentation d'une longueur de 472 km, constitué de conduites d'un diamètre compris entre 250 et 700 mm, permet de répartir et d'optimiser l'utilisation des ressources.

2.1.1 Les eaux de surface : Le fleuve Charente

L'usine Lucien Grand située sur la commune de Saint-Hippolyte est le seul ouvrage d'Eau 17 produisant de l'eau potable à partir d'eaux de surface. Elle est alimentée par la Charente, via le canal de l'UNIMA*.

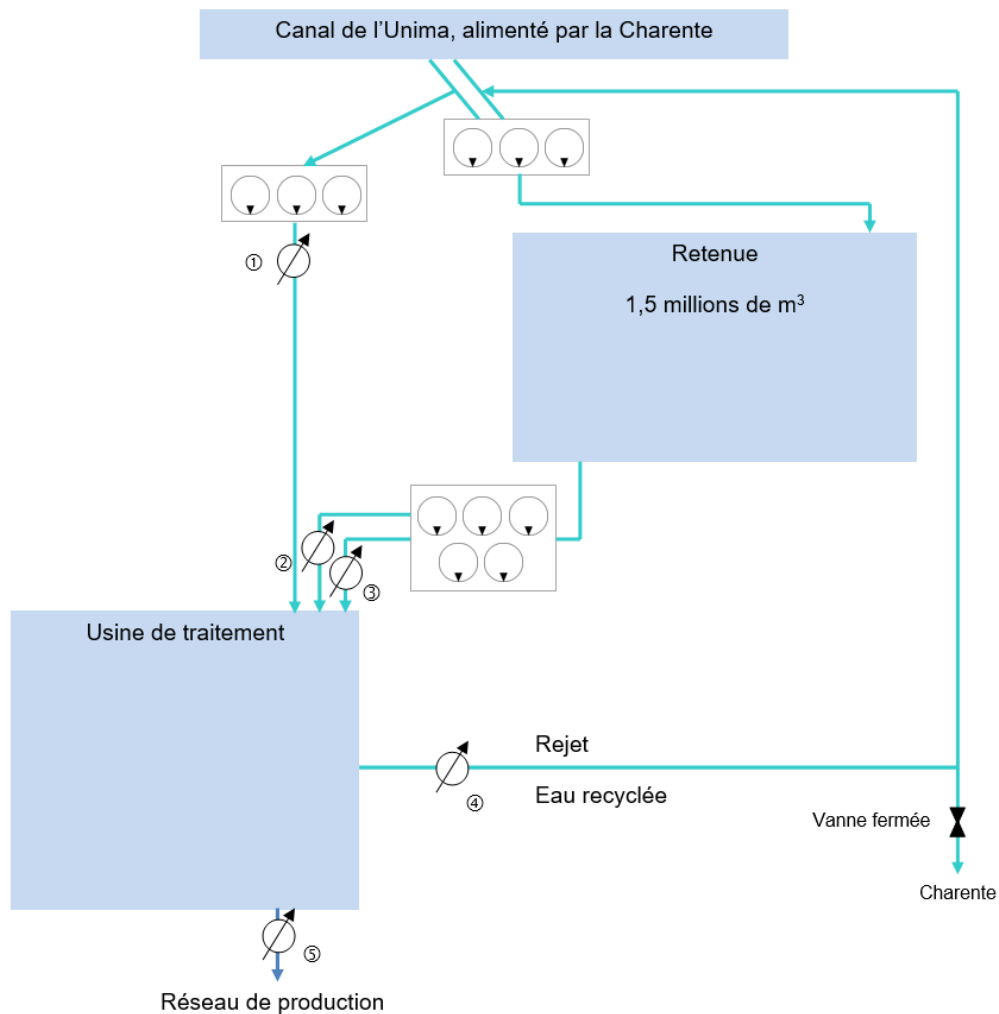
L'usine a été mise en service en 1980 avec une capacité de production de 25 000 m³/jour. Pour renforcer la maîtrise des ressources et la sécurisation de l'approvisionnement, Eau 17 a décidé de porter la capacité de production de l'usine à 60 000 m³/jour. Ces travaux de modernisation se sont achevés en 2009.

Elle contribue à l'alimentation en eau potable de toute la partie littorale de la Charente-Maritime, de l'île de Ré à l'île d'Oléron. Pour s'affranchir d'une pollution accidentelle de la Charente et limiter les prélèvements pendant la période d'étiage, l'usine dispose d'une retenue d'eau brute de 1,5 millions de mètres cubes utiles.

En 2020, 13 011 452 m³ d'eau potable ont été produits à partir de cette station. Cette ressource est majeure pour Eau 17 ; elle couvre 30% de ses besoins en eau.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (indicateur de performance P108.3*) de l'usine de Saint-Hippolyte est de 100%.

Le schéma ci-dessous illustre les volumes pris en considération pour le calcul du rendement de l'usine de Saint-Hippolyte.



Pompe de reprise



① Compteur eau brute : 2 372 064 m³

② Compteur eau brute, aval à la retenue : 5 957 716 m³

③ Compteur eau brute, aval à la retenue : 5 924 240 m³

④ Compteur eau recyclée : 420 809 m³

⑤ Compteur eau produite : 13 011 452 m³

Volume prélevé dans le milieu naturel (aval retenue) = ①+②+③-④ = 13 833 211 m³

$$\text{Rendement de l'usine} = \frac{\textcircled{5}}{\textcircled{1}+\textcircled{2}+\textcircled{3}-\textcircled{4}} = 94 \%$$

2.1.2 Les eaux souterraines

Les eaux souterraines proviennent de trois grands domaines distincts qui sont :



Le domaine crétacé du centre et du sud du département montre la coexistence de nappes libres et de nappes captives (symbole ▲ sur la carte) parfois profondes (jusqu'à 500 m de profondeur). Ces nappes captives, développées en Saintonge, sont isolées des pollutions de surface par des terrains imperméables qui les recouvrent. Les nappes semi-captives apparaissent en orange sur la carte (▲).

Depuis les années 1980, le recours à ces nappes protégées a permis de restructurer les réseaux d'adduction et ainsi distribuer une eau conforme vis-à-vis des nitrates et des pesticides pour le nord-est et le centre du département.

Le domaine tertiaire du sud du département avec un seul champ captant, en nappe captive.

Cette carte illustre les domaines géologiques superficiels.

Eau potable 2020 – Eau 17

Le tableau ci-dessous présente les volumes prélevés en 2020 au niveau des ressources souterraines d'Eau 17, avec les indices de protection des champs captants et les modes de gisement. Les ressources sont regroupées en fonction du mode de gisement (nappe captive, semi-captive et libre), puis classées par ordre décroissant des volumes prélevés.

Commune	Ressource	Exploitant	Volume prélevé (en m ³)	Indice de protection	Mode de gisement
VENERAND	LE VALLON	RESE	876 777	100%	Captif
FONTCOUVERTE	VALLEE DE L'ESCAMBOUILLE-F	RESE	700 620	100%	Captif
NIEUL-LES-SAINTE	LA METAIRIE	RESE	558 045	100%	Captif
MONTPELLIER-DE-MEDILLAN	GRAND FONT-F2	RESE	544 644	100%	Captif
AUTHON-EBEON	MARAIS-F2 (CHEZ LES ROIS)	RESE	529 725	100%	Captif
ARCES	LE TERRIER	R2E	488 550	100%	Captif
SAINT-MARTIN-D'ARY	COUSTOLLE	RESE	415 271	100%	Captif
ECURAT	LES PELOUSES DE REVEILLOUX	RESE	402 098	100%	Captif
LEOVILLE	METAIRIE DE PUYRIGAUD	RESE	386 669	100%	Captif
SAINT-PALAIS-DE-NEGRIGNAC	LE MOULIN DES AUBERTS	RESE	355 378	100%	Captif
SAINT-VAIZE	LA SALLE-F1	RESE	331 355	100%	Captif
SAINT-VAIZE	LA SALLE-F2	RESE	308 499	100%	Captif
SAINT-DIZANT-DU-GUA	GRATTE-POUILS-F2	SAUR	257 132	100%	Captif
ROYAN	SAINT-PIERRE	R2E	250 624	100%	Captif
MONTENDRE	CHEZ GREGOIRE	RESE	243 296	100%	Captif
SALIGNAC-DE-MIRAMBEAU	LE TAILLEDIS	RESE	241 827	100%	Captif
VAUX-SUR-MER	BEL-AIR	CER	229 243	100%	Captif
GEMOZAC	BERNESSARD-F2	RESE	217 509	100%	Captif
JUICQ	ETRAY	RESE	213 426	100%	Captif
DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	LES GROLLES	VEOLIA	210 252	100%	Captif
MIRAMBEAU	LE JOYAU-F	RESE	209 869	100%	Captif
LA CHAPELLE-DES-POTS	LA VALLEE DE CHEZ MALLET	RESE	198 585	100%	Captif
SAINTE-LHEURINE	FONT DE CLUZAC	RESE	197 235	100%	Captif
SAINT-LEGER	LE RIVAUD	RESE	187 358	100%	Captif
SAINT-BRIS-DES-BOIS	LE POITOU	RESE	173 748	100%	Captif
ROMEGOUX	LES COUASSES-F2	RESE	156 523	100%	Captif
LES ESSARDS	LA BASSIERE	RESE	155 970	100%	Captif
JUICQ	BOIS-MOREAU	RESE	147 892	100%	Captif
BEDENAC	LE JARCULET	RESE	119 913	100%	Captif
CHERAC	LA BOISE	VEOLIA	119 650	100%	Captif
SAINT-QUANTIN-DE-RANCANNE	PRADELLE-F2	RESE	118 408	100%	Captif
PONS	FONTDURANT-F2	RESE	100 906	100%	Captif
PORT-D'ENVAUX	LES GALLERIES	RESE	100 029	100%	Captif
BRIE-SOUS-MATHA	CHEMIN DE MATHA	RESE	78 561	100%	Captif
NERE	AUFFRET-F3-GRAND BREUIL	RESE	75 585	100%	Captif
SAINT-CESAIRE	CHEZ VEILLON-F2	RESE	68 411	100%	Captif
NERE	PETIT MOULIN-F6	RESE	67 295	100%	Captif

Eau potable 2020 – Eau 17

Commune	Ressource	Exploitant	Volume prélevé (en m ³)	Indice de protection	Mode de gisement
ROYAN	MARCHE DE GROS	R2E	57 991	100%	Captif
MARIGNAC	ROUMENECHÉ-F	RESE	17 426	100%	Captif
SAINT-AIGULIN	CROIX-DE-VARACHAUD	RESE	0	100%	Captif
SAINTES	LUCERAT	AGUR	4 747 904	80%	Semi-captif
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	CHAUVIGNAC-ROYAN	R2E	2 353 076	100%	Semi-captif
LA JARD	FONT-ROMAN-C	RESE	787 060	100%	Semi-captif
LA CLOTTE	FONT BOUILLANT-P	RESE	710 014	100%	Semi-captif
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	CHAUVIGNAC-CHENAC	CER	689 395	100%	Semi-captif
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	GRATTECHAT	CER	444 645	100%	Semi-captif
SAINT-DIZANT-DU-GUA	LES FONTAINES BLEUES-S	CER	267 933	100%	Semi-captif
CHAMPAGNAC	LA BORNE-F2	RESE	194 061	100%	Semi-captif
SAINT-SIMON-DE-BORDES	PONT-ENEAU	RESE	186 700	100%	Semi-captif
AVY	LES SABLIERES-F	RESE	132 822	100%	Semi-captif
FONTAINES-D'OZILLAC	FIEF DU BREUIL-F2	RESE	73 636	100%	Semi-captif
PLASSAY	LA GARENNE-F2	RESE	37 026	100%	Semi-captif
LA CLISSE	CHÂTEAU D'EAU-F	RESE		100%	Semi-captif
LE CHAY	POMPIERRE-P2	CER	2 304 645	50%	Libre
TRIZAY	LE BOUIL DE CHAMBON-F	RESE	1 878 007	100%	Libre
SAUJON	LA BOURGEOISIE-B1	R2E	1 520 325	60%	Libre
CLION-SUR-SEUGNE	FONTRAUD-CLION-P	RESE	532 137	100%	Libre
LA CLISSE	LA ROCHE-P	RESE	331 510	100%	Libre
SAINT-GEORGES-D'OLERON	CHAUCRE-P	CER	262 363	50%	Libre
LE CHAY	POMPIERRE-P3	CER	186 378	50%	Libre
DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE	LES MOTTES-F	RESE	178 760	100%	Libre
POURSAY-GARNAUD	BOIS DE VERVANT-F2	RESE	129 521	100%	Libre
SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE	L'AUBONNIERE-F3	RESE	81 121	100%	Libre
LANDRAIS	TOUT VENT-F2	RESE	66 320	100%	Libre
CLAVETTE	CASSEMORTIER-P	RESE	61 479	60%	Libre
SIECQ	LA BISTANDILLE-F	RESE	41 321	40%	Libre
BRESDON	FONTAINE CHARLEMAGNE-F	RESE	30 778	0%	Libre
SAINT-GEORGES-D'OLERON	CHAUCRE-F	CER	16	50%	Libre

Le volume total prélevé au niveau des ressources souterraines est de 28 341 248 m³.

L'indice global de protection des ressources d'eaux souterraines d'Eau 17 est de 91%. Cet indicateur est obtenu en pondérant l'indice de protection de chaque ressource par le volume prélevé.

En considérant l'ensemble des ressources propres à Eau 17, avec les eaux de surface et les eaux souterraines, l'indice global de protection est de **94%**.



La moyenne nationale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau était de 73,5% en 2018.

Le volume total prélevé par Eau 17, dans le milieu naturel, est de 42 645 747 m³.

Ce volume est réparti de la façon suivante :

Eaux de surface :	14 304 499 m ³	34%	(amont retenue de Saint-Hippolyte)
Eaux souterraines :	<u>28 341 248 m³</u>	66%	
	42 645 747 m ³		

Concernant la station de production de Saint-Hippolyte, la différence entre le volume prélevé en amont de la retenue (14 304 499 m³), et le volume prélevé en aval de la retenue (13 833 211 m³), s'explique par la variation du volume stocké.

Cette variation représente près de 500 000 m³ sur l'année 2020, soit un tiers de la capacité de la retenue. L'alimentation de la retenue a été fermée en 2019 durant une période de 15 jours environ, pendant des travaux réalisés sur le canal de l'UNIMA. Le niveau de la réserve était assez bas en fin d'année 2019.

Le volume produit par Eau 17 est de 40 420 728 m³.

Le rendement moyen des usines de production d'Eau 17 est de 96,3%.

$$\frac{40\,420\,728\text{ m}^3}{(28\,341\,248 + 13\,833\,211)\text{ m}^3} = 96,3\%$$

2.1.3 Les achats d'eau en gros

Les achats d'eaux en gros, aux collectivités non adhérentes à Eau 17, représentent 4 336 886 m³ en 2020. Ces achats proviennent :

- 💧 De collectivités de Charente-Maritime non adhérentes à Eau 17, principalement à la communauté d'agglomération de La Rochelle,
- 💧 A des collectivités d'autres départements et plus particulièrement à Vendée Eau, le syndicat départemental d'alimentation en eau potable de la Vendée.

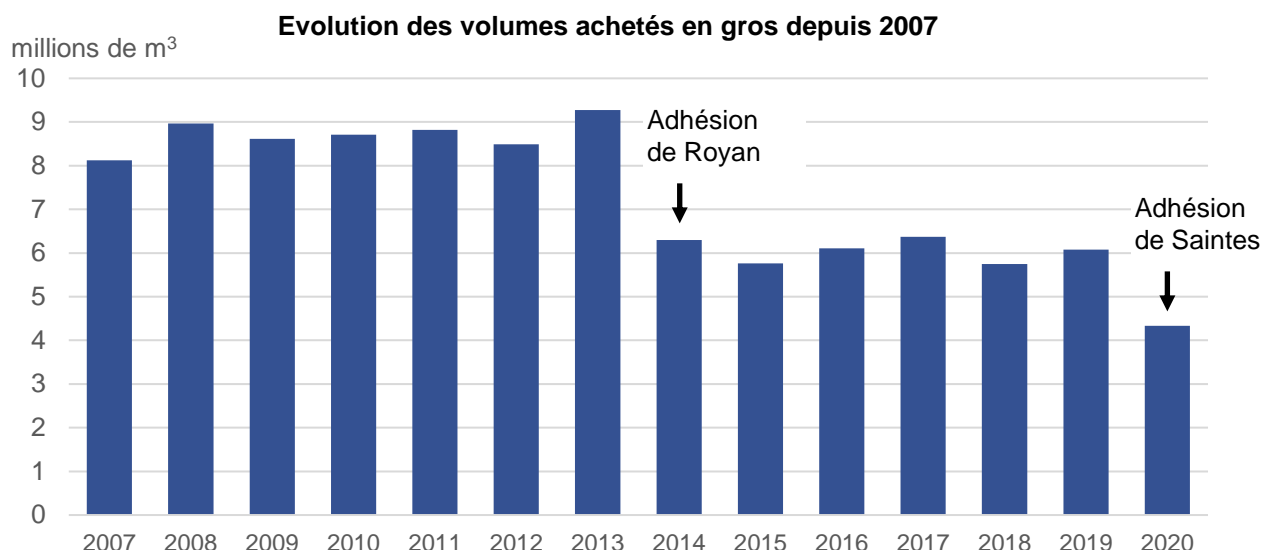
Les volumes importés en 2020 sont détaillés ci-dessous :

💧	Importations internes à la Charente-Maritime :	
💧	CDA La Rochelle :	2 330 170 m ³
	<i>Usine de Coulonge sur Charente (Saint Savinien) (eaux de surface) et les forages en nappes captives de Coulonge (Saint Savinien) et de Liberneuil, Plantis du Père et Sorins (Taillebourg)</i>	
💧	Ville de La Rochelle :	107 595 m ³
	<i>Forage en nappe libre d'Anais</i>	
💧	Ville de Chatelaillon :	52 040 m ³
	<i>Forage de La Ragotterie (Salles sur Mer)</i>	
💧	Ville de Jonzac :	32 333 m ³
	<i>Forages en nappe captive de Près de Beaulieu et Beaulieu (Jonzac)</i>	
💧	Importations depuis des collectivités hors département :	
💧	Vendée Eau :	1 739 009 m ³
	<i>Usine de l'Angle Guignard (La Réhorte) (Eaux de surface)</i>	
💧	CDA Grand Cognac :	73 310 m ³
	<i>Captages de l'île Marteau (Merpins)</i>	
💧	SIAEP du Blayais	1 734 m ³
💧	Deux Sèvres	695 m ³
	Total acheté	4 336 886 m³

La répartition entre les eaux souterraines et les eaux de surface des volumes achetés en gros est la suivante :

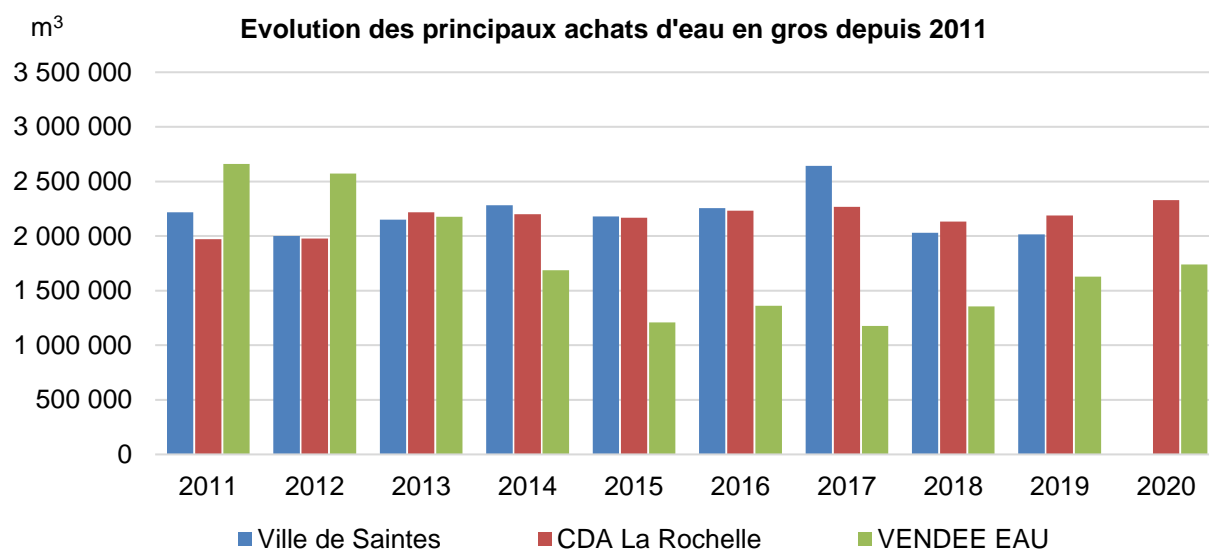
Eaux de surface :	4 069 179 m ³	94%
Eaux souterraines :	<u>267 707 m³</u>	6%
	4 336 886 m ³	

Les ressources de Coulonge sur Charente (CDA de La Rochelle) et de Vendée Eau sont des eaux de surface.



Les achats d’eau en gros étaient stables depuis 2014, avec en moyenne 6 millions de mètres cubes importés par an. Depuis l’intégration de la ville de Saintes au 1^{er} janvier 2020, l’alimentation du réseau littoral par l’usine de Diconche est comptabilisée dans les volumes produits par Eau 17.

Le graphique ci-dessous illustre l’évolution des volumes achetés en gros, auprès de la ville de Saintes (jusqu’en 2019), de la CDA de La Rochelle et du syndicat Vendée Eau. Ces achats d’eau représentent 96% des volumes importés.



Vendée Eau : L’achat d’eau en gros à Vendée Eau sécurise la fourniture d’eau potable du réseau littoral, décrit à l’article 2.2, en période de pointe estivale. Eau 17 s’engage à maintenir les prélèvements sur ce réseau tout le long de l’année, pour préserver la qualité de l’eau dans les conduites.

L’augmentation de la capacité de production de l’usine de Saint-Hippolyte, mentionnée à l’article 2.1.1, a permis de diminuer les achats d’eau en gros à la Vendée. Les volumes achetés au syndicat Vendée Eau représentent en moyenne 1,5 millions de mètres cubes par an.

CDA de La Rochelle : La CDA de La Rochelle est propriétaire d'un ensemble de productions d'eau potable situées à Coulonge sur Charente, sur la commune de Saint Savinien. Historiquement, Eau 17 importe de l'eau depuis la CDA pour alimenter les villes de Saint Savinien, Tonnay Boutonne, Aytré, Périgny et Saint Rogatien, non desservies par le réseau principal.

Cette interconnexion entre les réseaux de la CDA de La Rochelle et d'Eau 17 s'inscrit dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable, pour mutualiser les ressources et sécuriser la distribution d'eau potable sur le territoire des deux collectivités.

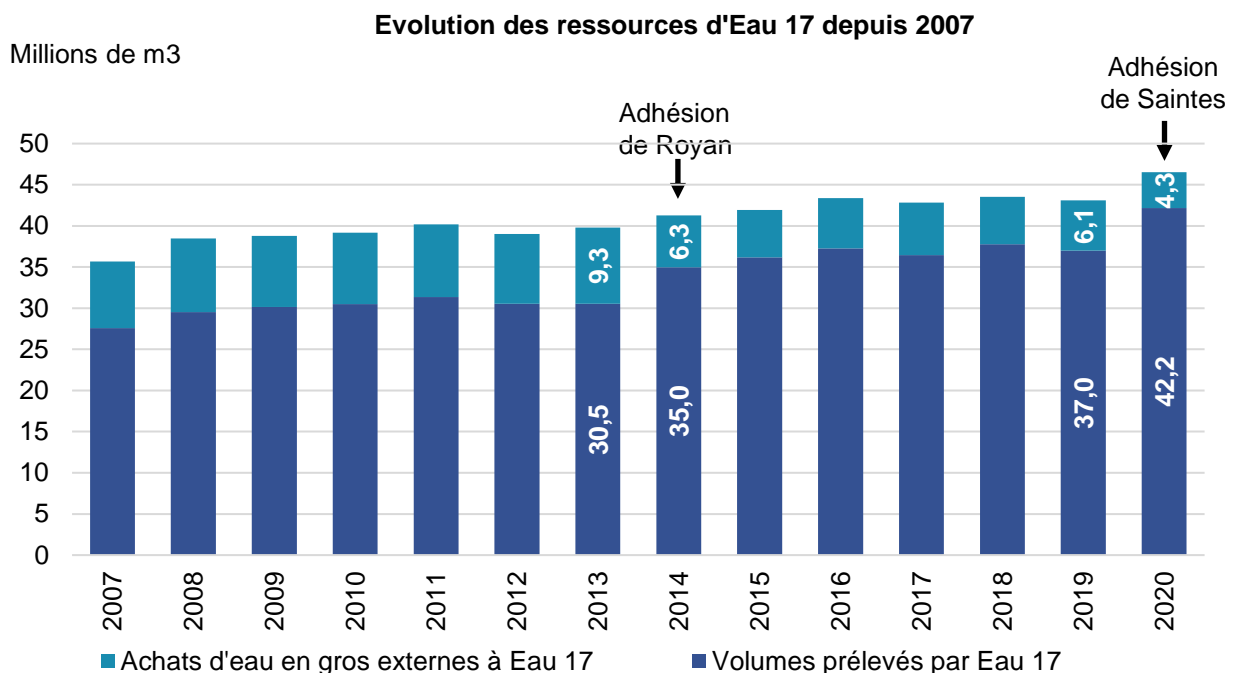
Depuis 2010, un maillage entre le feeder de la CDA et la station Le Thou (Eau 17), permet de secourir le réseau littoral d'Eau 17 et la CDA de La Rochelle.

Du 18 au 20 février 2020, ce maillage a permis de secourir l'alimentation de la ville de La Rochelle par Eau 17 à la suite d'une casse sur un feeder.

Les volumes achetés à la CDA de La Rochelle sont stables depuis 2013, avec en moyenne 2,2 millions de mètres cubes par an.

2.1.4 La répartition des ressources d'Eau 17

Le graphique suivant présente l'évolution des volumes prélevés et achetés en gros par Eau 17, depuis l'année 2007.



Entre 2014 et 2019, les achats d'eau en gros ont été stables et représentaient en moyenne 14% des ressources en eau d'Eau 17.

Depuis l'adhésion de la ville de Saintes, 91% des besoins en eau du syndicat sont couverts par ses propres ressources.

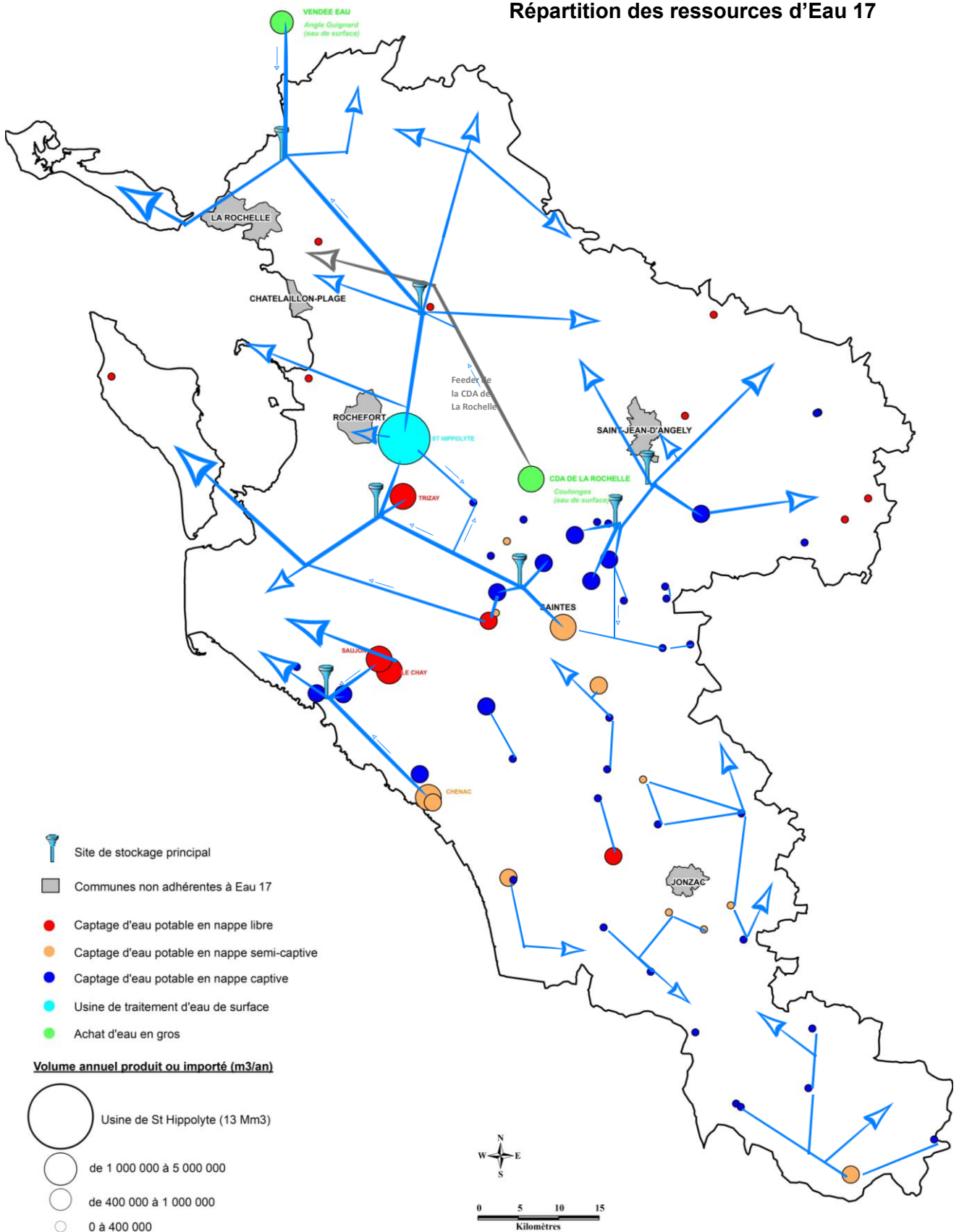
Les besoins en eau potable pour l'ensemble du département sont estimés à 51 millions de m³, dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable.

En 2020, les ressources d'Eau 17 ont été de 45 millions de m³, pour desservir ses 458 communes adhérentes ainsi que les villes de Rochefort et Saint Jean d'Angély.

Les besoins en eau potable des villes de Châtelailon-Plage, Jonzac et La Rochelle sont d'environ 7 millions de m³ par an.

La carte ci-dessous présente la répartition géographique de l'ensemble des ressources d'Eau 17 (eaux de surface, eaux souterraines et achats d'eau en gros). Les flèches schématisent les principaux transferts des ressources d'Eau 17 pour répondre aux besoins en eau.

Répartition des ressources d'Eau 17



2.2 Le réseau principal d'alimentation




Les ressources en eau de la Charente-Maritime sont réparties de façon hétérogène dans le département. Le chapitre précédent met en évidence une concentration des ressources d'Eau 17 dans le domaine crétacé, dans le centre et le sud du département.

Les besoins en eau les plus importants sont situés dans la zone littorale, avec une densité des abonnés plus élevée et des pointes de consommation pendant la période estivale. Or, les ressources présentes près de la côte sont peu nombreuses et insuffisantes pour répondre aux besoins en eau de ce secteur.

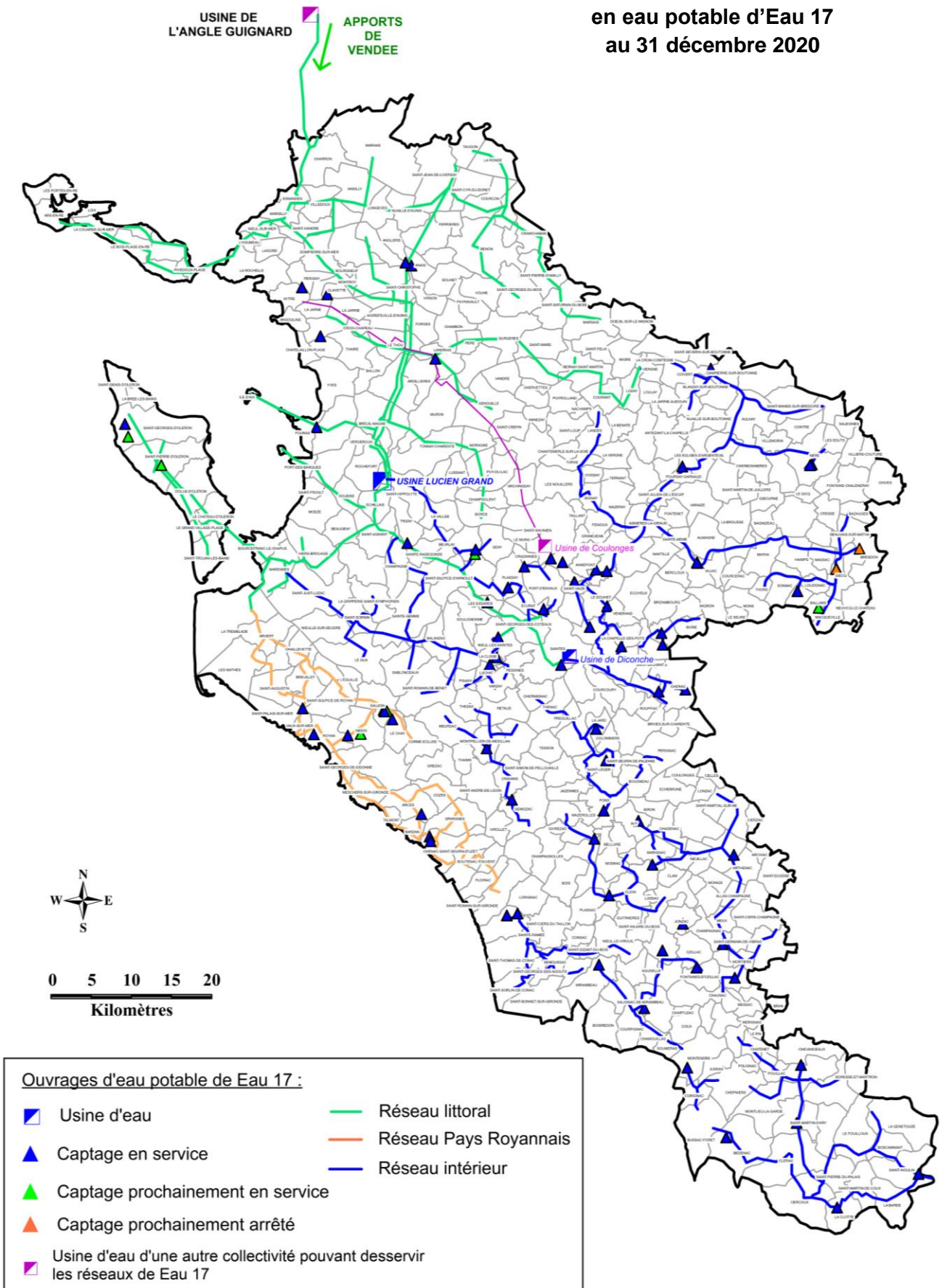
Depuis sa création en 1952, deux des objectifs majeurs d'Eau 17 sont la mutualisation des investissements et l'approvisionnement en eau du littoral. Cette solidarité dans la gestion financière des investissements et dans le partage des ressources a permis la mise en place du réseau principal d'alimentation. Un maillage de feeders permet d'interconnecter les différentes ressources et de mobiliser l'eau pour répondre à l'ensemble des besoins du département.

Ce réseau d'une longueur de 472 km est constitué de conduites d'un diamètre compris entre 250 et 700 mm. L'interconnexion des ressources permet de répondre aux besoins en eau sur l'ensemble du territoire, de lutter contre la pollution par les nitrates grâce à un mélange des ressources et de renforcer les secours possibles en cas de crise, au sein du territoire d'Eau 17 et avec les autres collectivités.

Le réseau principal d'alimentation, également nommé réseau primaire, est constitué de trois sous-ensembles, illustrés à partir de la carte page suivante :

-  **Le réseau intérieur**, interconnectant les principales ressources d'eaux souterraines,
-  **Le réseau littoral**, alimenté principalement par les usines de Saint-Hippolyte, de Bouil de Chambon et de la ville de Saintes ainsi que par les achats d'eau en gros à la CDA de La Rochelle et à Vendée Eau,
-  **Le réseau du Pays Royannais** (CARA).

Réseau principal d'alimentation
en eau potable d'Eau 17
au 31 décembre 2020



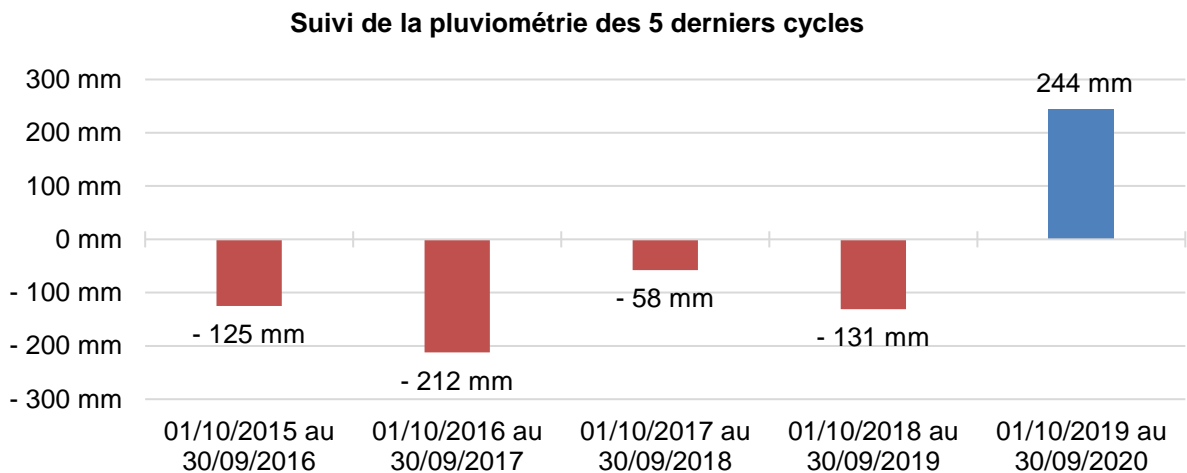
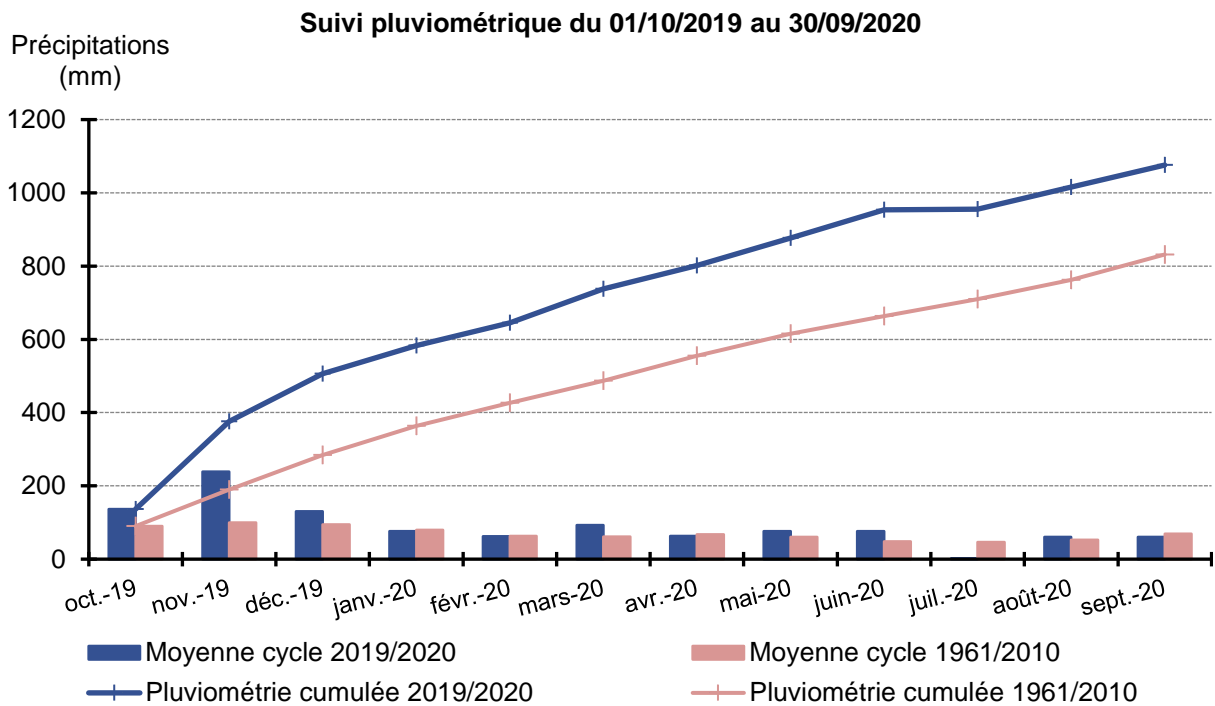
2.3 Situation hydrologique et saison estivale en 2020

Suivi de la pluviométrie, conséquence sur le niveau des nappes et le débit du fleuve Charente :

Après une recharge automnale 2019 importante et des précipitations régulières durant le printemps, les niveaux piézométriques sont restés dans la moyenne des chroniques enregistrées sur les captages.

Durant l'été, les mesures de restrictions des prélèvements agricoles ont permis de limiter l'impact sur les ressources en eau utilisées pour l'eau potable et donc sur les niveaux piézométriques.

Les fortes précipitations de l'automne ont entraîné la remontée rapide des niveaux d'eau des nappes et de la Charente.



Débit de la Charente relevé à Chaniers en 2020

Source : site internet www.eau-poitou-charentes.org



La consommation d'eau potable, une année atypique :

Dès l'intensification de la propagation du virus Covid-19, en mars, la consommation d'eau potable est montée de façon inhabituelle sur l'île d'Oléron et l'île de Ré. L'arrivée massive de population a conduit les équipes d'Eau 17 et de ses exploitants à passer en configuration estivale afin de répondre aux besoins, comme au mois de mai habituellement, alors que tout le monde entrait en période de confinement.

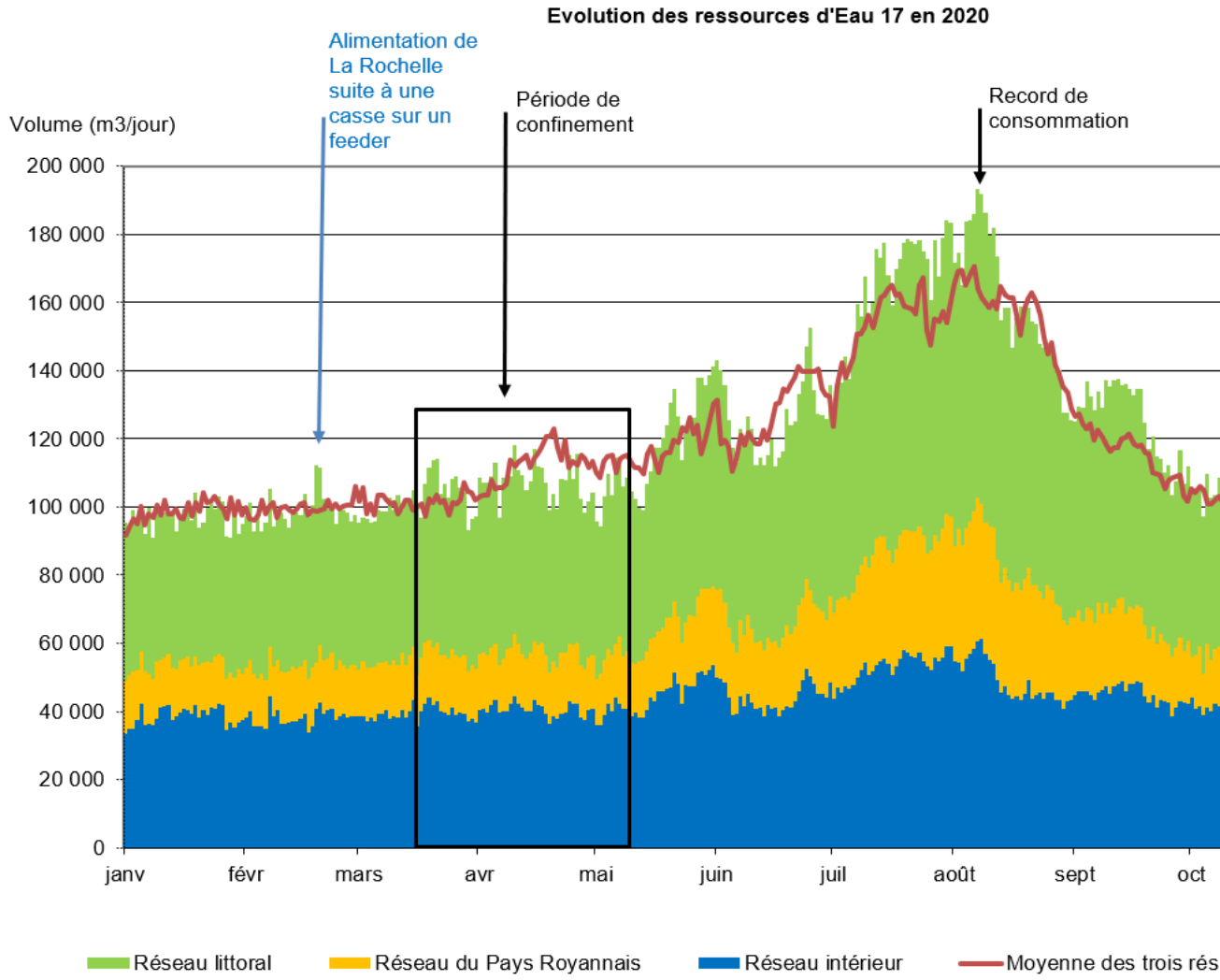
Après des vacances d'avril et un mois de mai dont la fréquentation et la consommation ont été faibles pour la période, l'été a été intense.

Avec une augmentation de 8% de la demande d'eau potable sur l'ensemble du territoire en juillet et en août par rapport à 2019, il a fallu gérer la conjoncture différemment. L'activité touristique qui habituellement s'exerce principalement sur le littoral, s'est fait sentir cette année sur l'ensemble du département. La vigilance sur les ressources et une exploitation optimale ont permis de faire face à cette situation exceptionnelle.

Cette période particulière a été favorable aux territoires généralement moins fréquentés en période estivale. La population touristique et locale a, semble-t-il, choisi de passer ses vacances à l'intérieur des terres de la Charente-Maritime.

En comparant avec 2019, la consommation estivale 2020 a été largement supérieure sur le réseau intérieur (+100 000 m³ au mois d'août) et sur le réseau littoral (les îles principalement) avec un record de consommation de 96 000 m³ relevé le 7 août.

Pour clore cet été atypique, les équipes d'exploitation ont dû préparer le passage du Tour de France début septembre. Les châteaux d'eau ont été remplis préventivement chaque matin, la fermeture des ponts qui n'auraient pas permis de déployer des équipes en cas d'urgence a été anticipée et tous les équipements nécessaires déployés au préalable.



2.4 La protection des ressources

2.4.1 Les programmes Re-Sources




Pour préserver les ressources en eau brute dans les bassins d'alimentation de captage d'eau potable en Nouvelle Aquitaine, un projet régional de démarche Re-Sources est initié depuis les années 2000.



Ce projet s'appuie sur une volonté de changer les comportements, pour réduire et limiter les impacts de l'Homme, via ses pratiques professionnelles (en agriculture, dans les collectivités pour l'entretien des routes et des espaces urbanisés ...), sur la ressource en eau.

Des actions préventives sont menées sur des bassins d'alimentation de captage en eau potable. En collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le département de la Charente Maritime et la région Nouvelle-Aquitaine, Eau 17 s'est engagé à protéger trois bassins d'alimentation prioritaires et vulnérables aux pollutions diffuses : les bassins versants de l'Arnoult, de Landrais et du fleuve Charente.

Les programmes d'actions territoriaux s'articulent en trois volets :

-  Un **volet agricole** pour couvrir les sols, équilibrer la fertilisation, diversifier les rotations des cultures, cultiver en agriculture biologique et réduire les produits phytosanitaires.
-  Un **volet non agricole** pour sensibiliser le grand public aux problématiques liées à la qualité de l'eau souterraine sur le territoire.
-  Un **volet foncier**, avec une stratégie développée par Eau 17 d'acquisitions foncières sur les zones sensibles.

En 2020, **le volet non-agricole sur les différents bassins a été réduit par les contraintes de la COVID 19**

Le bassin versant de l'Arnoult - 2^{ème} programme 2016-2020.

Il se situe entre Saintes et Rochefort. Il s'étend sur une superficie de 36 000 ha, dont 20 000 ha de surfaces agricoles. Ce bassin regroupe les captages de Trizay « Bouil de Chambon » et de La Clisse avec « La Roche » et « Le Château d'eau ».

Volet agricole : La démarche « filières agricoles favorables à la qualité de l'eau », qui vise à dynamiser l'ensemble des acteurs du territoire sur le développement de nouvelles filières agricoles durables, se poursuit. Des rencontres initiées entre les acteurs locaux et des agro-industries se poursuivent.

En 2020, sur ce bassin, 7 ha de chanvre textile ont été implantés sur des parcelles d'Eau 17. Cette expérimentation conjointe avec la CDA de Saintes vise à implanter cette culture et sa transformation en Charente-Maritime.

Les actions agricoles ont été poursuivies : CIPAN EAU, Animation d'un observatoire, Journées techniques, Essais, etc...

Volet foncier : 46 ha ont été acquis par Eau 17 dans la zone sensible du « *Bouil de Chambon* », dont 12 ha seront dédiés à un projet « Miscanthus » (culture à bas niveau d'intrants dès le printemps 2021).

Le bassin versant Charente - 1^{er} programme 2015-2019

Une opération Re-Sources a été lancée sur le fleuve Charente afin de préserver les prises d'eau de Coulonge (CDA La Rochelle) et de l'Unima qui alimente l'usine de Saint Hippolyte (Eau 17). La maîtrise d'ouvrage de l'opération est portée par l'EPTB Charente*. Ce programme Re-Sources concerne près de 200 communes.

Volet agricole : L'année 2020 a été consacrée à évaluer ce premier programme 2015-2019 et élaborer les axes d'interventions pour le futur programme 2022/2026. Les actions collectives ont été poursuivies avec la filière viticole du Cognac : démarches de certifications environnementales, couverts des parcelles viticoles, plateforme collective de lavage et traitements des effluents...

La nappe libre de « Toutvent » à Landrais - 1^{er} programme 2019-2023

Ce captage a été classé en captage prioritaire depuis 2015. La vulnérabilité de la nappe libre exploitée se traduit par des teneurs en nitrates supérieures à la norme de distribution (50 mg/L). Depuis 1992, une dilution de l'eau brute avec l'eau du réseau littoral est réalisée avant distribution afin de respecter les normes au robinet du consommateur.

Il a été décidé de conserver le captage de Landrais, en raison de sa productivité et de la sécurité apportée pour approvisionner ce secteur.

Volet agricole : Un projet de recherche a été lancé sur l'accompagnement des acteurs agricoles dans l'évolution des systèmes de production. Encadré par l'Ifrée et le Gerdal, il va permettre d'expérimenter de nouvelles animations auprès des agriculteurs du territoire.

Des journées techniques ont eu lieu autour de filières (trufficulture, transformation meunière) et de matériel agricole spécifique aux couverts végétaux.

Les actions CIPAN EAU, Concours Couverts, animation d'un observatoire, journées techniques sur les couverts, Essais, se sont poursuivies.

Volet foncier : A partir d'une mise en réserve foncière, un projet d'échange de terrains a été initié en 2020, afin d'acquérir 11 ha dans la zone sensible.

Le captage de Saintes « Lucérat »

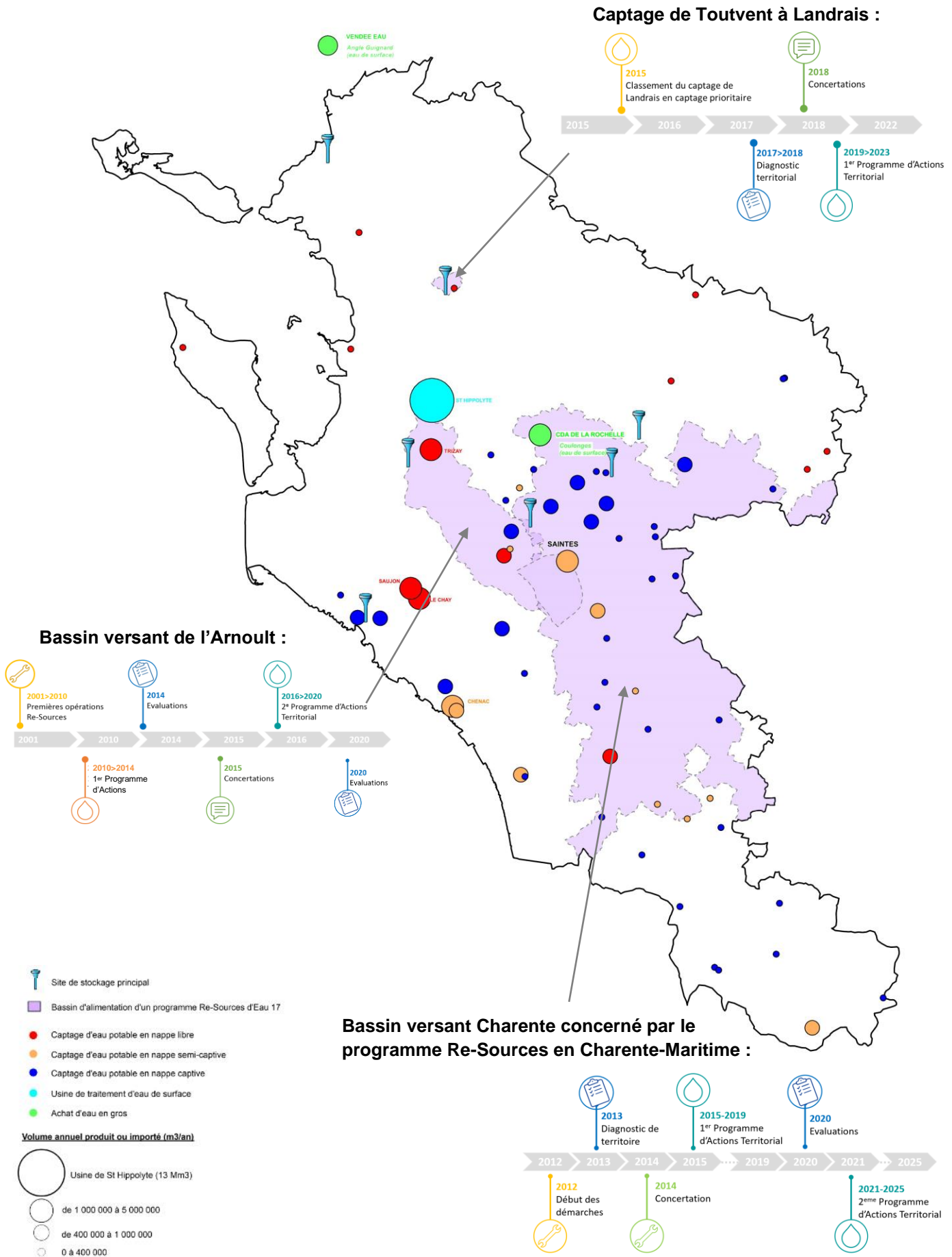
Au 1^{er} janvier 2020, la compétence eau potable de la Ville de Saintes est transférée à Eau 17. L'animation du programme Re-Sources du captage de « Lucérat » sera porté par Eau 17. L'aire d'alimentation de ce captage chevauchant celle du bassin de l'Arnoult, le Programme d'Actions Territorial de Saintes « Lucérat » sera commun avec celui de l'Arnoult.

Volet agricole : Les premières actions agricoles portent sur l'étude du parc « matériel agricole » et l'identification des gouffres et zones d'infiltration préférentielles. Le développement de filières et de circuits courts a également été amorcé avec la Communauté d'Agglomération de Saintes pour son Programme Alimentaire.

Volet foncier : Afin de protéger le vallon sec de « Fond Barbeau », une veille foncière est assurée et des acquisitions et/ou échanges fonciers sont en cours.

Eau potable 2020 – Eau 17

La carte ci-dessous illustre les aires d'alimentation concernées par un programme Re-Sources.

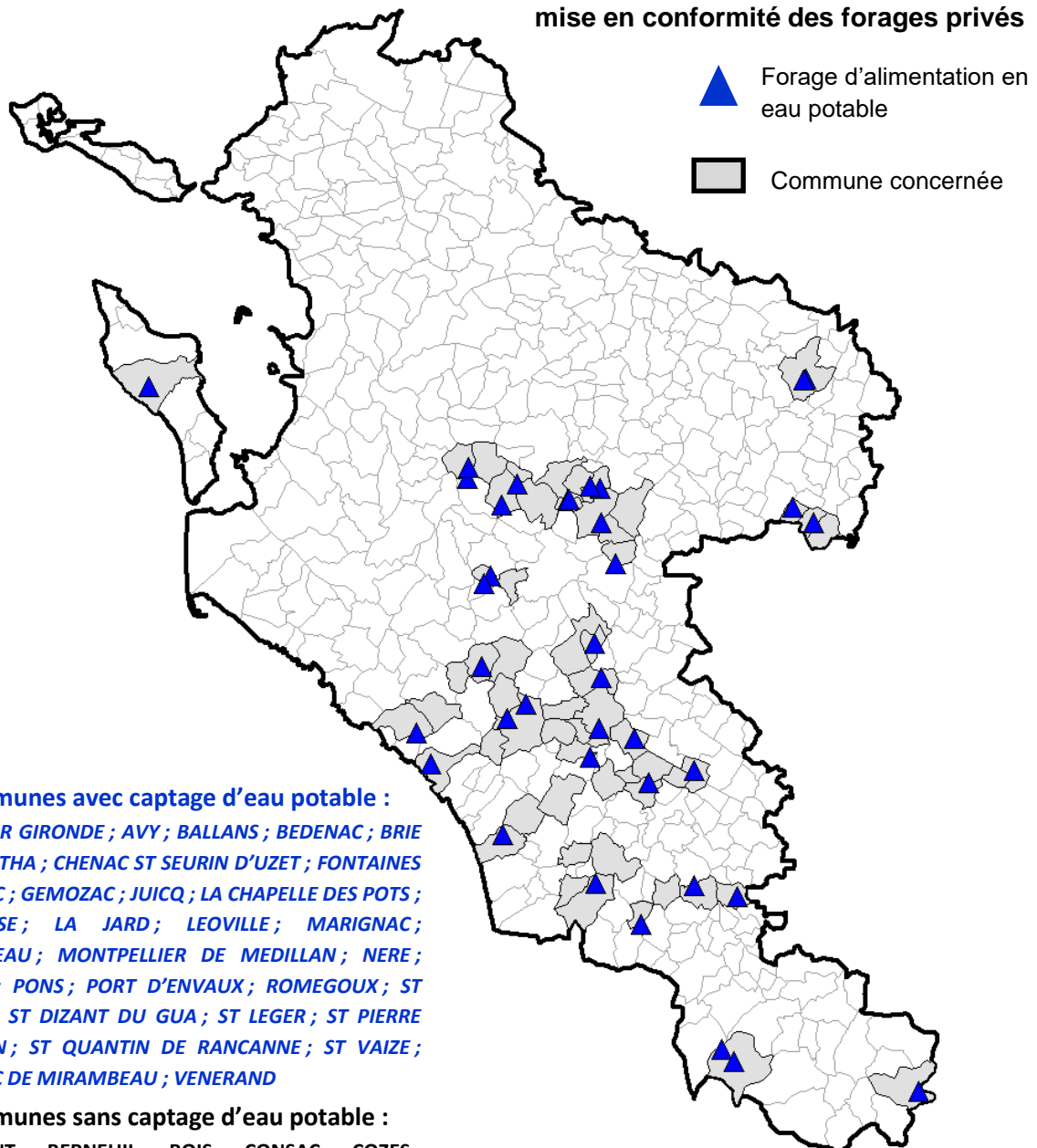


2.4.2 La préservation des nappes captives – mise en conformité des forages privés

Les ressources en nappe captive bénéficient d'une protection naturelle efficace. Le principal risque de pollution réside dans la présence de forages privés ne respectant pas l'isolation entre les eaux superficielles, de médiocre qualité et la nappe profonde utilisée pour l'alimentation en eau potable.

La protection de ces nappes profondes passe par le diagnostic et la mise en conformité d'environ 130 forages privés situés autour de 30 forages d'eau potable. Ces forages ont tous été diagnostiqués par Eau 17.

Les 55 communes concernées par la mise en conformité des forages privés



29 communes avec captage d'eau potable :

ARCES SUR GIRONDE ; AVY ; BALLANS ; BEDENAC ; BRIE SOUS MATHA ; CHENAC ST SEURIN D'UZET ; FONTAINES D'OZILLAC ; GEMOZAC ; JUICQ ; LA CHAPELLE DES POTS ; LA CLISSE ; LA JARD ; LEVILLE ; MARIGNAC ; MIRAMBEAU ; MONTPELLIER DE MEDILLAN ; NERE ; PLASSAY ; PONS ; PORT D'ENVAUX ; ROMEGOUX ; ST AIGULIN ; ST DIZANT DU GUA ; ST LEGER ; ST PIERRE D'OLERON ; ST QUANTIN DE RANCANNE ; ST VAIZE ; SALIGNAC DE MIRAMBEAU ; VENERAND

26 communes sans captage d'eau potable :

ANNEPONT ; BERNEUIL ; BOIS ; CONSAC ; COZES ; CRAVANS ; RAZANNES ; ECOYEUX ; GEAY ; JAZENNES ; LE DOUHET ; LORIGNAC ; MACQUEVILLE ; MAZEROLLES ; MOSNAC ; NIEUL LE VIROUIL ; PESSINES ; RIOUX ; ST GEORGES ANTIGNAC ; ST GREGOIRE D'ARDENNES ; ST MARTIAL DE MIRAMBEAU ; TAILLEBOURG ; TANZAC ; THAIMS ; VILLEXAVIER ; VIROLLET

Il s'agit préalablement de vérifier la bonne isolation internapes avant d'engager d'éventuels travaux découlant du diagnostic. Cette opération pluriannuelle fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG).

Une première déclaration d'intérêt général a été réalisée en 2007 et a permis le diagnostic de plus de 120 forages privés d'irrigation.

Les travaux de mise en conformité ont débuté.

En 2011, des divergences entre les services de l'Etat et de la profession agricole ont freiné la dynamique de la phase travaux.

Depuis 2017, la problématique de mise en conformité des forages privés en nappe libre ou captive a été confrontée aux démarches de Plans territoriaux de gestion de l'eau (PTGE). Le programme a été relancé en 2020 notamment par des échanges avec les financeurs (agence de l'eau Adour-Garonne et département) pour enclencher la réalisation des travaux.

Les ouvrages, une fois mis en conformité en nappe captive, seront soumis à des règles de gestion différentes avec des indicateurs piézométriques représentatifs de l'aquifère capté. Les autres ouvrages, mis en conformité en nappe libre, garderont les mêmes règles de gestion qu'actuellement. Certains ouvrages seront rebouchés.

2.5 Le schéma départemental d'alimentation en eau potable




Le schéma départemental d'alimentation en eau potable de la Charente-Maritime a été révisé en 2015.

Le bilan besoins-ressources a mis en évidence à l'horizon 2030 les conclusions suivantes :

- A l'échelle annuelle, les ressources du département sont largement excédentaires pour couvrir l'ensemble des besoins,
- En revanche, en période de pointe de consommation estivale, le grand secteur littoral et le secteur de la Presqu'île d'Arvert risquent de présenter un déficit respectif de l'ordre de - 22 000 m³/jour et - 11 000 m³/jour.
- Il demeure d'importants volumes mobilisables sur les secteurs centre et sud, mais ceux-ci ne sont pas transférables, en l'état actuel des infrastructures, vers le réseau littoral.

La période de pointe de consommation estivale, qui est restreinte dans le temps (quelques jours consécutifs), représente la principale problématique pour faire face à une situation de crise dans le département. Tout le reste de l'année, les capacités disponibles en termes de ressources et interconnexions permettent de faire face aux principales problématiques pouvant être rencontrées sur le département, grâce aux nombreux aménagements réalisés depuis le précédent schéma départemental de 2005.

Les orientations générales pour rééquilibrer le bilan besoins-ressources en pointe ont permis de cibler les propositions suivantes :

-  L'amélioration des performances des réseaux,
-  Le renforcement des capacités de stockage,
-  La poursuite des actions de sensibilisation des usagers pour réduire les consommations et limiter ainsi l'effet de pointe des besoins en période estivale.

L'interconnexion importante des réseaux rend les maîtres d'ouvrage interdépendants (Eau 17, CdA de La Rochelle, villes de La Rochelle et Rochefort) ; une vision collective et solidaire est indispensable à la réussite du schéma départemental et au choix des orientations à retenir.

La mise en application du schéma départemental se décline notamment avec les projets suivants :

Au niveau du Pays Royannais (CARA) :

Un schéma directeur lancé par Eau 17 en 2015 a permis d'identifier des fragilités et des incohérences historiques, liées au fait que chaque commune gérait auparavant son réseau avec son propre exploitant et dans certains cas devait acheter son eau à la commune voisine. Un plan pluriannuel d'investissements a été défini pour répondre à l'ensemble des besoins du territoire à l'horizon 2030-2040. Depuis 2014, ce sont 36 millions d'euros qui ont été alloués : une nouvelle usine de traitement d'eau potable a été construite à Barzan, des captages ont été réhabilités et de nombreux kilomètres de réseaux renouvelés. Ainsi le champ captant de Saujon La Bourgeoisie a été réhabilité, avec la réalisation en 2018 des nouveaux forages B3 et B4 permettant de conserver un potentiel de production de l'ordre de 10 000 m³/jour.

Ce n'était qu'une première étape. Onze millions d'euros doivent être investis pour la suite de cette opération qui devrait se clôturer en 2026. Il est notamment prévu :

- De mettre en service un nouveau forage du côté de Médis avec une capacité de production de 9 000 m³/j
- De construire un complexe sur la commune de Le Chay. Celui-ci comprendra deux nouveaux réservoirs permettant de stocker 12 000 m³ d'eau supplémentaires pour répondre à la demande estivale et sécuriser la distribution en eau potable en assurant une restructuration des réseaux permettant d'interconnecter les trois champs captants de Saujon, Médis et Le Chay.
- Du côté de Breuillet, un château d'eau sera également érigé ainsi qu'un réservoir au sol. Ils serviront à stocker 2 500 m³.
- Près de 20 millions d'euros seront consacrés au remplacement des conduites vieillissantes.

Mobiliser de nouvelles ressources :

Le schéma Départemental propose « *la création de forages en nappe libres au sud du secteur 1 près du feeder Saintes / Saint-Agnant, et la création ou mobilisation de la capacité disponible de forages en nappes captives au Sud de Saintes* ».

En 2020, Eau 17 a initié un forage de reconnaissance dans l'objectif de reconnaître le potentiel mobilisable entre Saintes et Saint Agnant pour répondre à des besoins de pointe de + 5 000 m³/j sur le site « La Dolandrie » de la commune de Saint Gemme.

Au niveau du réseau littoral :

Eau 17 étudie plusieurs opérations ponctuelles permettant de recourir à une ressource locale afin de soulager le réseau littoral, limiter les prélèvements sur le fleuve Charente en période d'étiage et sécuriser le réseau intérieur. A Romegoux, un nouveau forage va être équipé et raccordé, avec une capacité de production d'environ 1 000 m³/jour.

D'autres projets sont en cours de réalisation ou à l'étude dans l'objectif de mieux mobiliser des ressources complémentaires, non soumises à l'étiage des milieux superficiels : captage Landrais, Benon, Saint-Sulpice d'Arnoult, Dampierre sur Boutonne, Ballans, Aubier, Montlabeur.

3 LA GESTION PATRIMONIALE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

3. La gestion patrimoniale du service d'eau potable

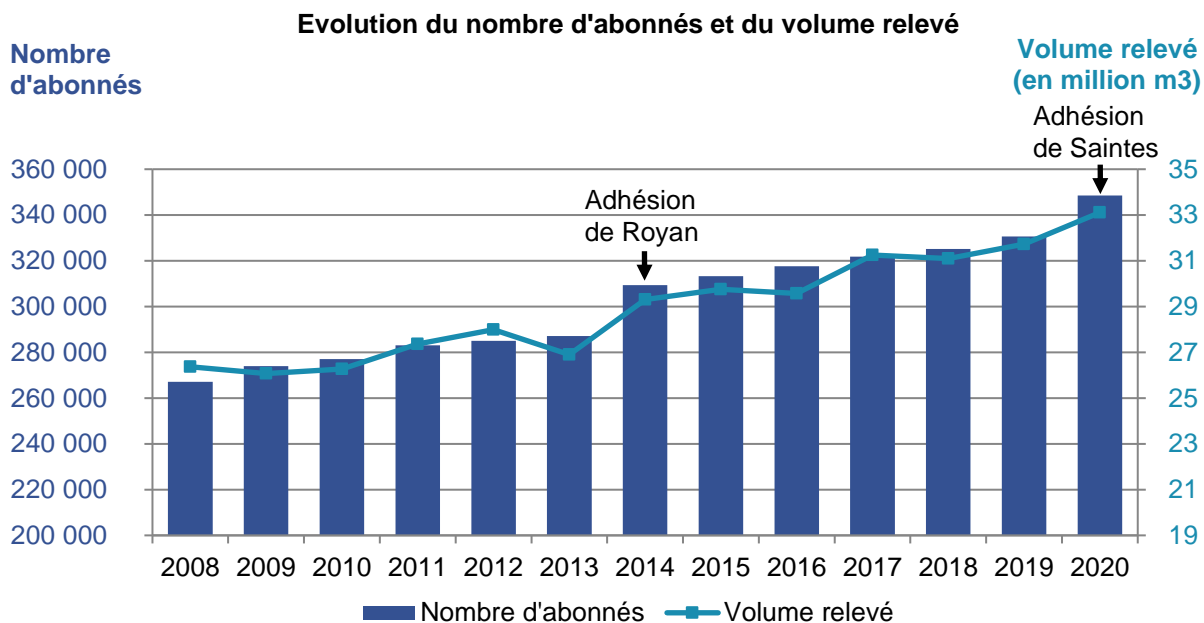
3.1 Caractéristiques globales du service d'eau potable

Nombre de communes desservies : **458 communes**
Le nombre de communes desservies passe de 457 en 2019 à 458 en 2020, à la suite de l'adhésion de la ville de Saintes au 1^{er} janvier 2020.

Population municipale desservie : **543 301 habitants**
Indicateur de performance* D101.0 : Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.
Donnée issue du recensement de la population 2018, en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Nombre d'abonnés : **348 537 abonnés**
Le nombre d'abonnés desservis en 2020 a augmenté de 5,4% par rapport à l'année 2019.

Volume relevé auprès des abonnés (Ⓛ) : **33 107 838 m³**
La consommation des usagers durant l'exercice 2020 a augmenté de 4,4% par rapport à l'année 2019.
L'intégration de la ville de Saintes dans le périmètre d'Eau 17, au 1^{er} janvier 2020, explique la hausse du nombre d'usagers et des volumes consommés.



Caractéristiques du service d'eau potable de la ville de Saintes :

13 466 abonnés
26 546 habitants
1 647 056 m³ consommés
122 m³ consommés par abonné et par an





Consommation moyenne par abonné :

95 m³/abonné/an

$$\frac{33\,107\,838\text{ m}^3}{348\,537\text{ abonnés}} = 95\text{ m}^3/\text{abonné/an}$$

2017 : 97,1 m³/abonné/an

2018 : 95,6 m³/abonné/an

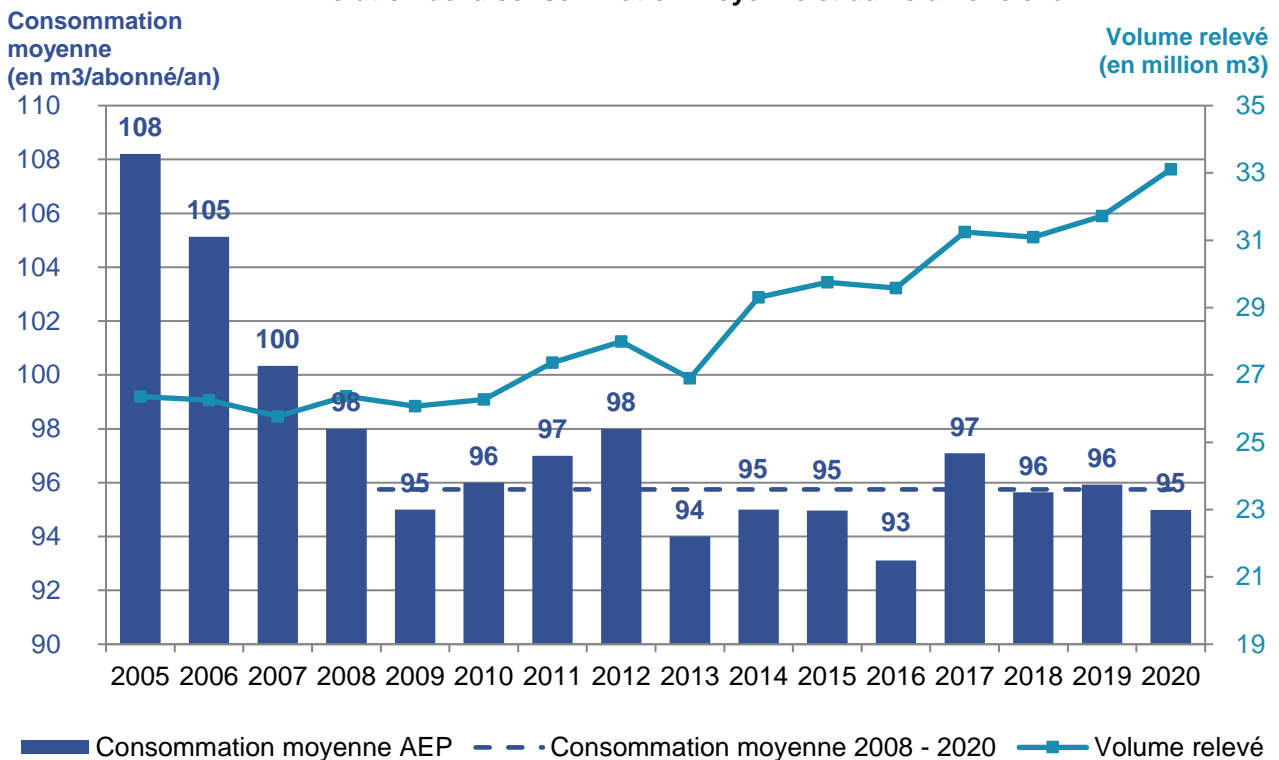
2019 : 95,9 m³/abonné/an


La consommation moyenne par abonné s'est stabilisée depuis 2008, aux alentours de 96 m³ par an. Avant 2007, un abonné consommait en moyenne 105 m³ par an.



La consommation moyenne des abonnés domestiques était de 78 m³/an en 2019.

Evolution de la consommation moyenne et du volume relevé














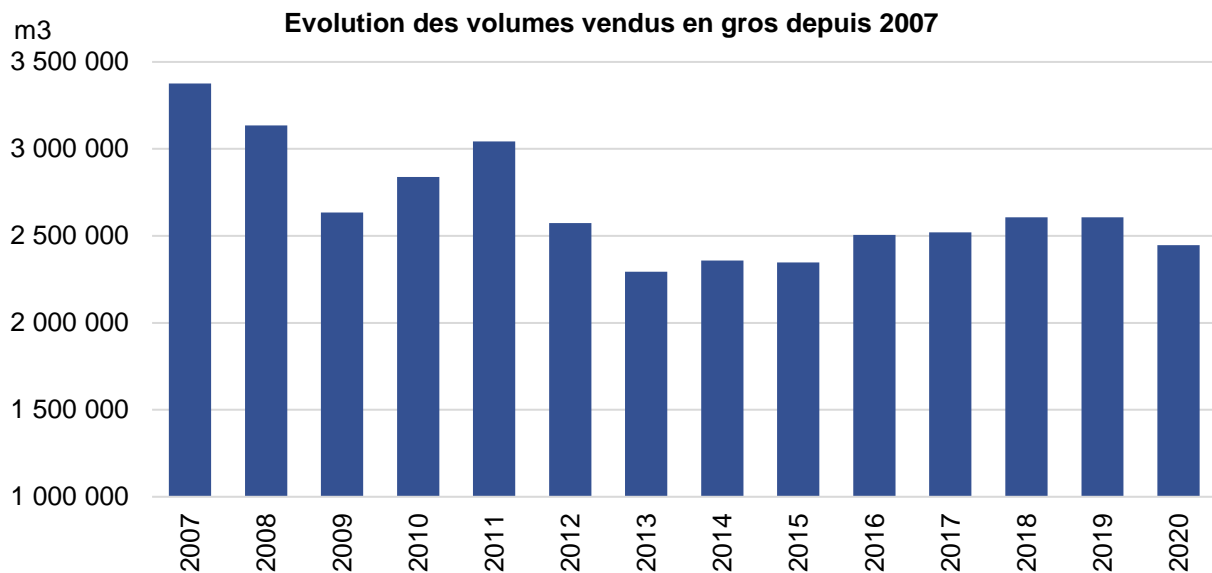
154 m³ consommés en moyenne / abonné / an en 2018.

Les caractéristiques du territoire d'Eau 17 diffèrent de l'échantillon des services d'eau pris en compte dans le rapport de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement. Les collectivités ayant transmis leurs données à SISPEA représentent 58% des services d'eau potable et 81% de la population desservie. Les territoires très urbanisés sont plus représentatifs dans ce rapport, que les secteurs ruraux, comme le département de la Charente-Maritime.

 **Volume exporté (Ⓜ) :** **2 446 495 m³**


Le détail des volumes vendus en gros à d'autres collectivités est présenté ci-dessous :

	Ventes d'eau en gros internes à la Charente-Maritime :	
	Communauté d'agglomération de Rochefort Océan pour alimenter la ville de Rochefort	1 668 668 m ³
	Communauté de communes Vals de Saintonge pour alimenter la ville de Saint Jean d'Angély	614 165 m ³
	Base aérienne 721	123 572 m ³
	CDA La Rochelle	16 733 m ³
	Ville de La Rochelle	6 806 m ³
	Ventes d'eau en gros à des collectivités hors département :	
	Communes Le Vert et Priaires (Deux Sèvres)	14 718 m ³
	Vendée Eau (retour Pont du Brault)	1 833 m ³
	Total vendu	2 446 495 m³



Les volumes vendus en gros à l'extérieur du périmètre d'Eau 17 sont stables depuis 2012, et représentent en moyenne 2,5 millions de mètres cubes par an.

Les variations illustrées par le précédent graphique, pour les années 2007, 2008 et 2011, s'expliquent principalement par la vente d'eau en gros à la ville de Saintes. Durant ces trois années, Eau 17 a vendu à la ville de Saintes 500 000 m³/an en moyenne, pour permettre à la ville de diluer leur ressource et de respecter la limite de qualité des nitrates.

 **Volume total d'eau potable consommé (Ⓛ + Ⓜ) :** **35 554 333 m³**

Le volume total consommé augmente de 3,6% par rapport à 2019.

Volume de service du réseau et volume consommé sans comptage : 531 206 m³

Le volume de service est le volume utilisé pour l'exploitation des réseaux : pour le nettoyage des réservoirs, les purges de réseau, les désinfections après travaux, les analyseurs en continu de la qualité de l'eau, ...

Le volume consommé sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur...

Ces volumes sont estimés à partir de la méthode de l'ASTEE*.

Longueur du réseau : 12 634 km

Réseau de distribution : 12 163 km

Feeders : 472 km (réseau décrit à l'article 2.2)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 104

Indicateur de performance P103.2B : indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans, à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux.

2017 : 107

2018 : 108

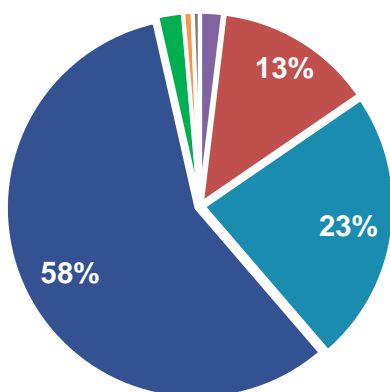
2019 : 107

La baisse de l'indicateur en 2020 s'explique par la révision de la variable VP.249 : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux. Eau 17 a retenu en 2020 uniquement les modélisations détaillées et mises à jour.

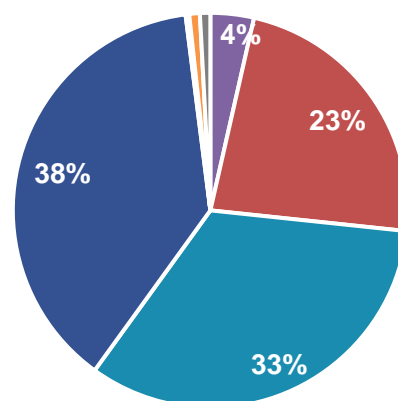
SERVICES Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

L'indice national moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable était de 100 en 2018.

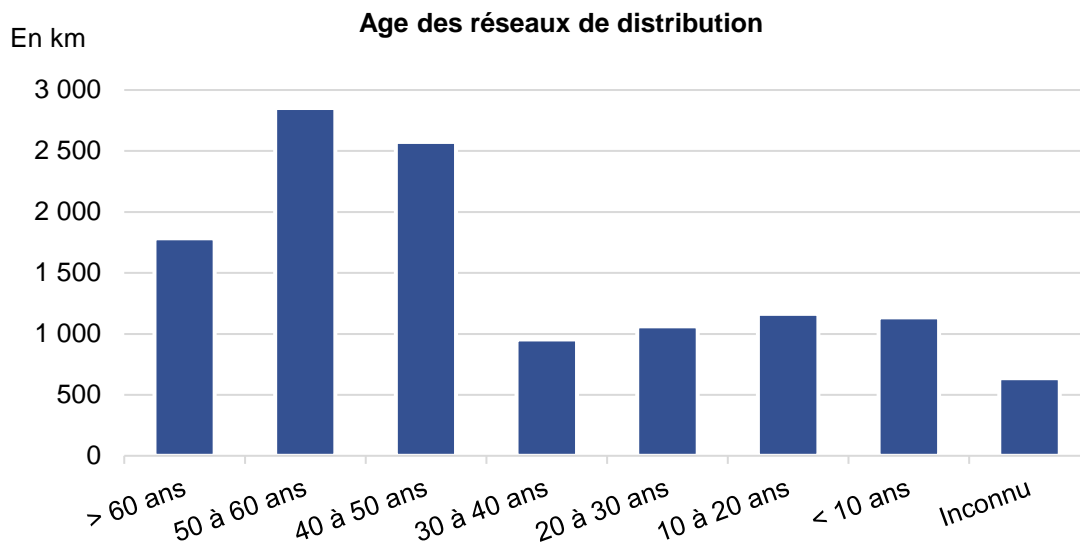
Matériaux des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu



Cinquante-sept pour cent des conduites de distribution en service ont moins de cinquante ans.



Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable 2015 – 2019 : 0,71%
 Indicateur de performance P107.2 : quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

2012-2016 : 0,60%

2013-2017 : 0,68%

2014-2018 : 0,69%

Cet indicateur, calculé pour la période 2015 à 2019, correspond à 447 km de réseaux renouvelés en 5 ans, à 72 millions d'euros dépensés et à une fréquence de renouvellement du réseau théorique de 141 ans.



La moyenne nationale du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable était de 0,63% en 2018.



Densité des abonnés :

27,6 abonnés / km de réseau

$$\frac{348\,537 \text{ abonnés}}{12\,634 \text{ km}} = 27,6 \text{ abonnés/km}$$

2017 : 26,1 abonnés / km

2018 : 26,4 abonnés / km

2019 : 26,7 abonnés / km

Densité la plus faible :
8 abonnés / km : Entité de Courpignac

Densité la plus forte :
88 abonnés / km : Ville de Royan



Linéaire de réseau de distribution par abonné :

35 ml / abonné

$$\frac{12\,162\,929 \text{ ml}}{348\,537 \text{ abonnés}} = 35 \text{ ml/abonné}$$

2017 : 37 ml / abonné

2018 : 37 ml / abonné

2019 : 36 ml / abonné

Ratio le plus faible :
9 ml / abonné : Ville de Royan

Ratio le plus fort :
128 ml / abonné : Entité de Courpignac



Indice linéaire de consommation (ILC) :

7,8 m³/km/jour

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret « fuites », décrit cet indice de la façon suivante : rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres.

$$\frac{33\,107\,838\text{ m}^3 + 2\,446\,495\text{ m}^3 + 531\,206\text{ m}^3}{12\,634 \times 365} = 7,8\text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

2017 : 7,6 m³/km/jour

2018 : 7,6 m³/km/jour

2019 : 7,7 m³/km/jour

ILC le plus faible :

3 m³/km/jour : Entité de Pradelle

ILC le plus fort :

51 m³/km/jour : Ville de Royan

Les réseaux d'eau potable peuvent être classés en trois catégories (rural, intermédiaire ou urbain), à partir de l'indice linéaire de consommation et de la densité d'abonnés par linéaire de conduite.

Classement des réseaux			
Valeur ILC (m ³ /km/jour)	ILC ≤ 10	10 < ILC ≤ 30	ILC > 30
Densité des abonnés	D < 25	25 ≤ D < 50	D ≥ 50
Catégorie de réseau	Rural	Intermédiaire	Urbain

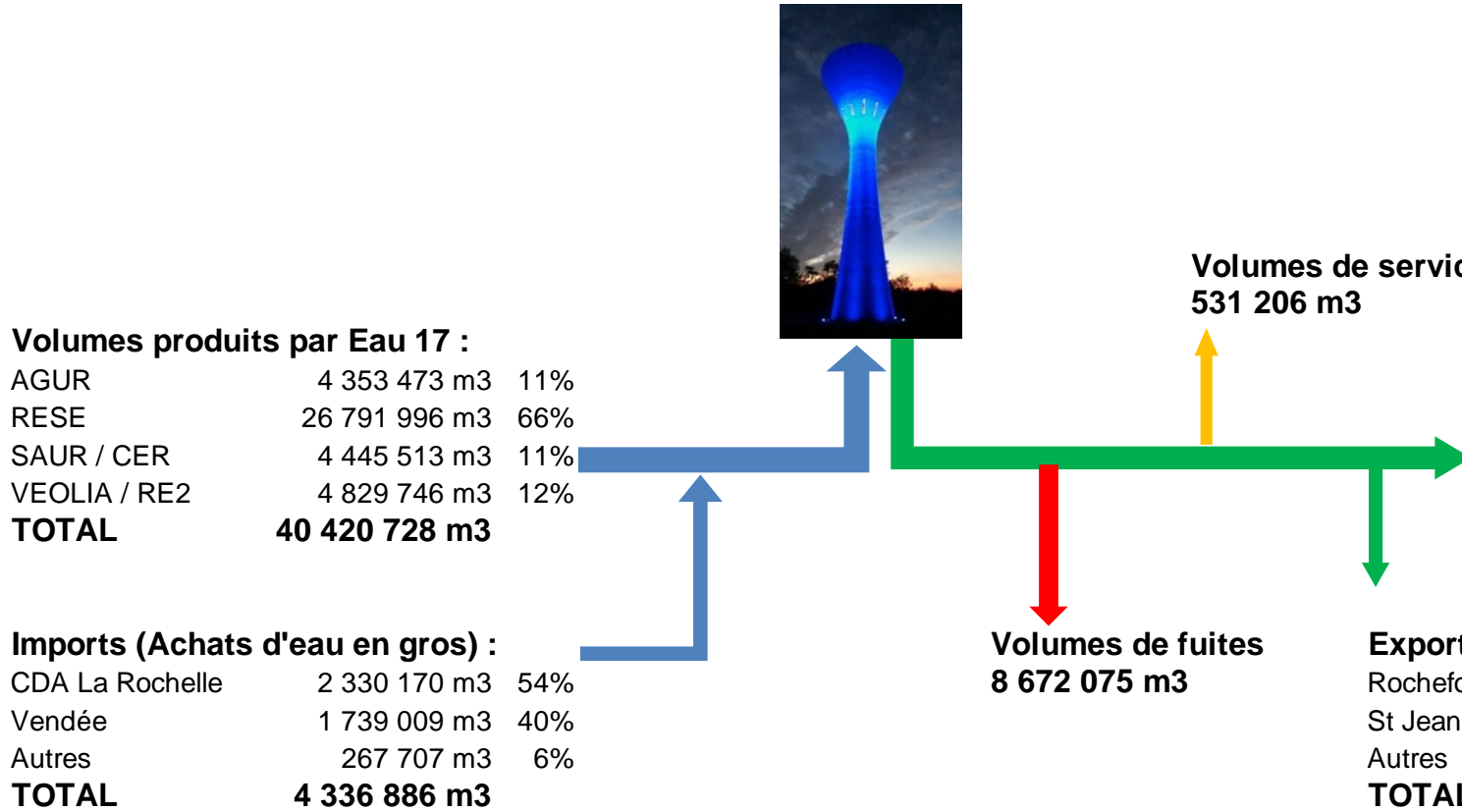
Avec un ILC global de 7,8 m³/km/jour, le réseau d'Eau 17 est classé en **zone rurale**.

La densité moyenne du nombre d'abonnés par kilomètre de réseau met également en évidence un territoire d'Eau 17 globalement rural.

Selon cet indicateur, quarante-cinq communes adhérentes à Eau 17 sont classées en « catégorie de réseau urbain ». En dehors de la ville de Saintes, elles sont toutes localisées en zone littorale.

La carte en annexe I présente le classement des réseaux de chaque commune dans les trois catégories (rural, intermédiaire, urbain), selon la densité des abonnés.

Schéma synthétique des ressources et des besoins en eau, données 2020 :



3.2 La performance hydraulique des réseaux



Rendement net : **80,6%**

Indicateur de performance P104.3 : rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution.

$$\frac{33\,107\,838\text{ m}^3 + 2\,446\,495\text{ m}^3 + 531\,206\text{ m}^3}{40\,420\,728\text{ m}^3 + 4\,336\,886\text{ m}^3} = 83,4\%$$

2017 : 81,9%

2018 : 81,7%

2019 : 83,4%

Presque toutes les unités de distribution (UDI)* d'Eau 17 sont classées en zone de répartition des eaux (ZRE)*. Seuls deux secteurs exploités par la RESE sont alimentés par une ressource non classée en ZRE (les services de Montendre et de Courpignac dans le sud du département).

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012, dit décret « fuites », fixe un rendement minimum à respecter pour chaque unité de distribution. En zone de répartition des eaux, le rendement seuil (minimum) se calcule à partir de la formule suivante :

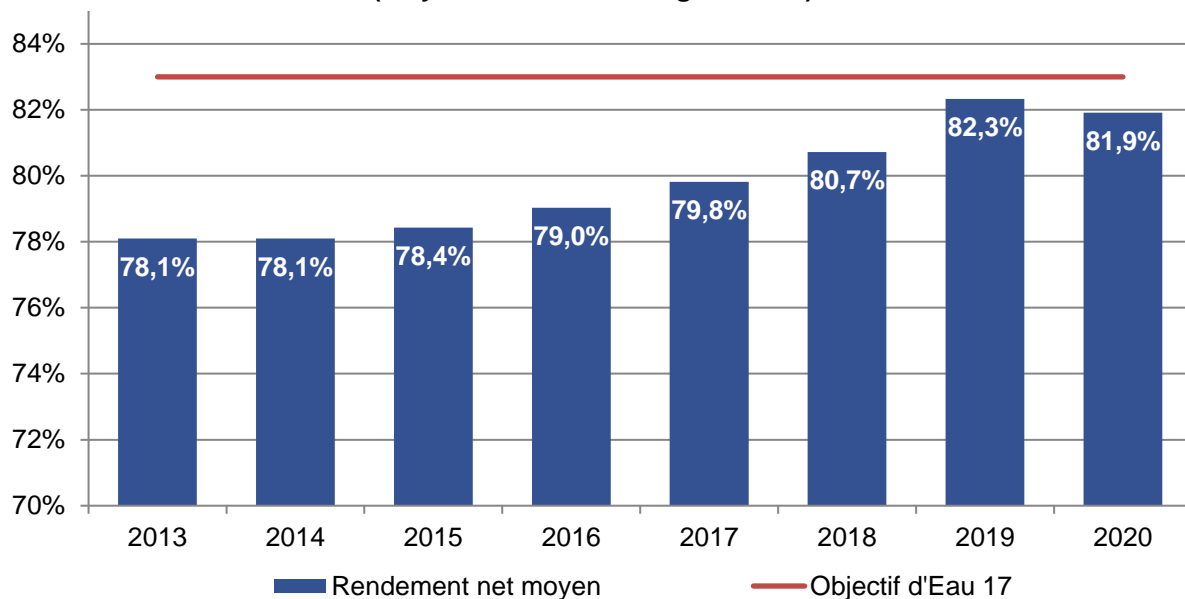
$$R_{\text{minimum}} = 70 + 0,2 \times \text{ILC}$$

Rendements minimums calculés à partir de valeurs d'ILC particulières :

Valeur ILC (m ³ /km/jour)	3	7,8	51
Périmètre	UDI de Pradelle	Eau 17	Ville de Royan
Rendement seuil	70,6%	71,6%	80,2%

Eau 17 s'est fixé un objectif de rendement global de réseau de 83%, bien supérieur aux rendements seuils imposés par le décret fuites.

**Evolution du rendement net
(moyenné sur 3 années glissantes)**





Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) : 2,0 m³/km/jour

Indicateur de performance P105.3 : L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

$$\frac{40\,420\,728\text{ m}^3 + 4\,336\,886\text{ m}^3 - 33\,107\,838\text{ m}^3 - 2\,446\,495\text{ m}^3}{12\,634\text{ km} \times 365} = 2,0\text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

2017 : 1,8 m³/km/jour

2018 : 1,8 m³/km/jour

2019 : 1,6 m³/km/jour



La moyenne nationale de l'ILVNC était de 3,5 m³/km/jour en 2018

Observatoire national des services d'eau et d'assainissement



Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) : 1,9 m³/km/jour

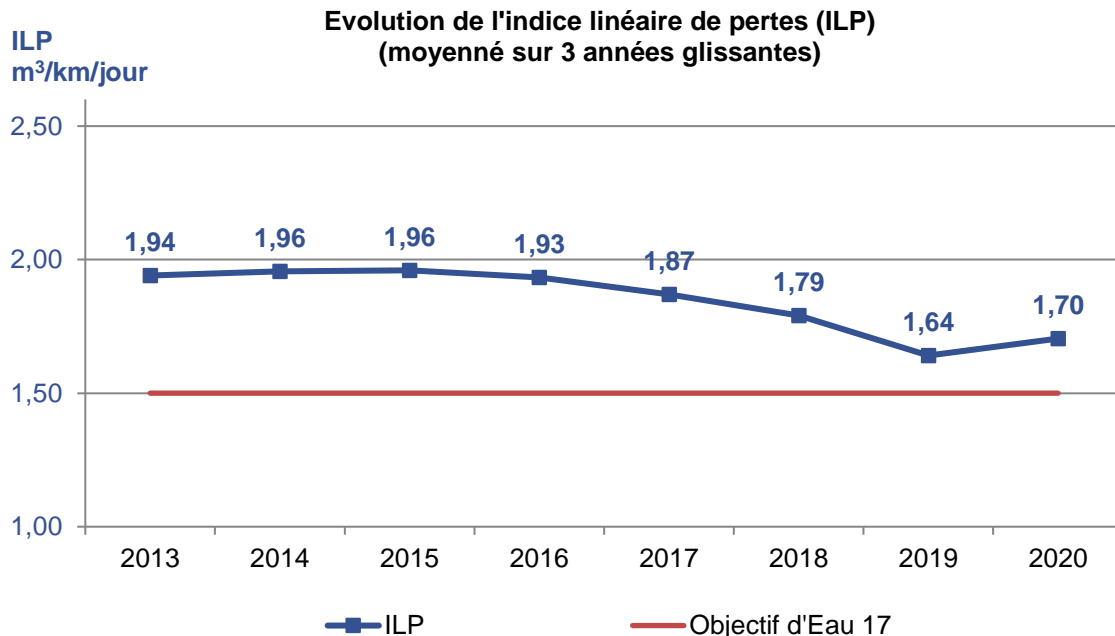
Indicateur de performance P106.3 : L'indice linéaire de pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

$$\frac{40\,420\,728\text{ m}^3 + 4\,336\,886\text{ m}^3 - 33\,107\,838\text{ m}^3 - 2\,446\,495\text{ m}^3 - 531\,206\text{ m}^3}{12\,634\text{ km} \times 365} = 1,9\text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

2017 : 1,7 m³/km/jour

2018 : 1,7 m³/km/jour

2019 : 1,5 m³/km/jour





La moyenne nationale de l'ILP était de 3,2 m³/km/jour en 2018

Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs de performance sont suivis par Eau 17 avec des moyennes sur trois années glissantes. Cette méthode permet de lisser les écarts entre la période de consommation et les volumes mis en distribution.

L'agence de l'eau Adour Garonne a publié les valeurs guides ci-dessous, en fonction de la densité des abonnés. Ces valeurs sont également appliquées sur le bassin de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Classement des réseaux			
Densité des abonnés	D < 25	25 ≤ D < 50	D ≥ 50
Catégorie de réseau	Rural	Intermédiaire	Urbain
Réseau bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Réseau acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Réseau médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Réseau mauvais	ILP > 4	ILP > 8	ILP > 15

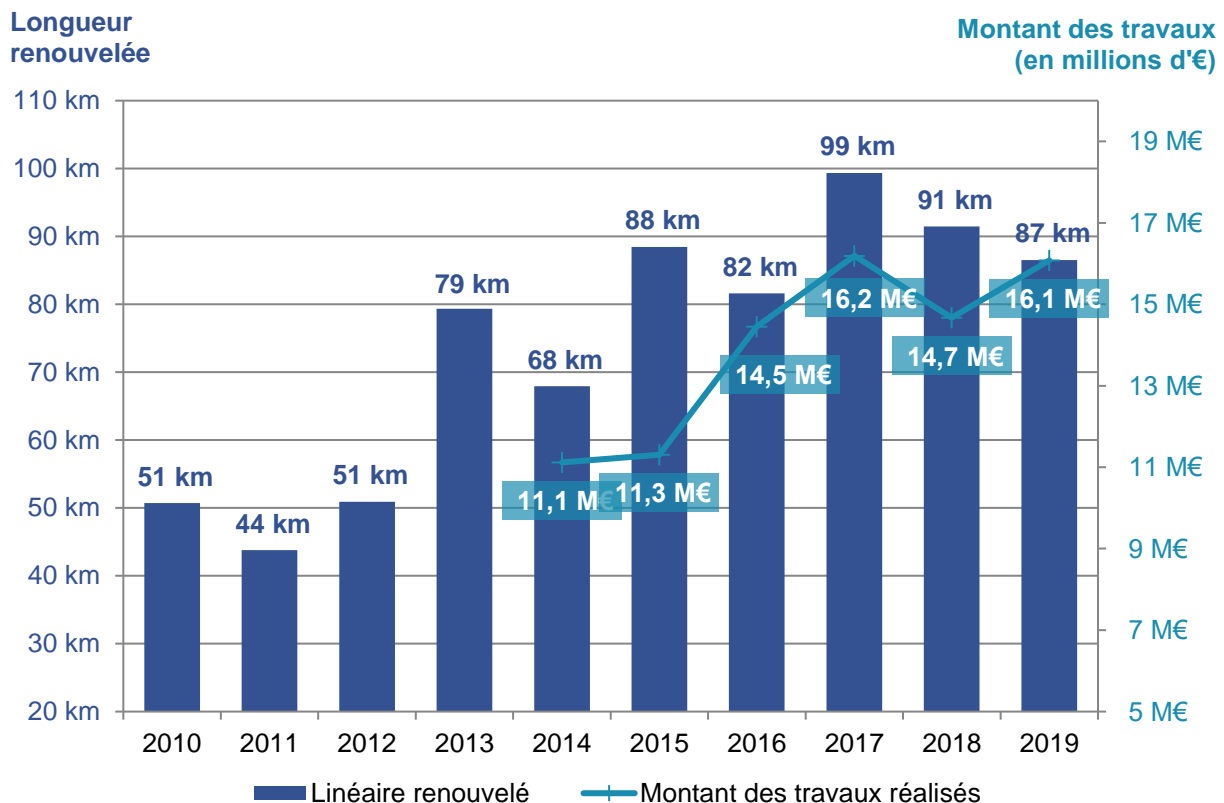
Avec une densité globale de 28 abonnés par km de réseau, Eau 17 s'est fixé un objectif de pertes inférieur à 1,5 m³/km/jour.

A l'échelle d'Eau 17 et depuis les cinq dernières années, l'indice linéaire de pertes et le rendement net, calculés en moyenne sur trois années glissantes, s'améliorent progressivement. Cette amélioration des performances hydraulique du réseau a permis d'économiser 1,5 millions de m³ d'eau potable par an entre 2015 et 2019. Les indicateurs se sont cependant dégradés en 2020. Lors du premier confinement, de mars à mai 2020, les activités de surveillance de la performance hydraulique des réseaux d'eau potable et de recherche de fuites n'ont pas pu être assurées.

Pour optimiser l'exploitation des ressources en eau et limiter les prélèvements, Eau 17 s'est fixé des objectifs de performance hydraulique des réseaux ambitieux, en relation avec le schéma départemental d'alimentation en eau potable.

Eau 17 suit depuis sept ans une politique d'amélioration de sa capacité d'autofinancement net et a augmenté tous les ans les dépenses affectées au renouvellement des réseaux.

Travaux de renouvellement des réseaux







Afin de réduire le volume global des pertes en eau, Eau 17 a décidé depuis fin 2016 :

- de maintenir le montant des dépenses affectées au renouvellement des réseaux,
- d'améliorer la gestion patrimoniale des réseaux, en privilégiant le renouvellement des conduites en fonction de leur état, sans suivre systématiquement le programme de réfection des voiries,
- de travailler en collaboration avec les exploitants pour suivre et améliorer l'équipement des réseaux les plus fuyards.

En complément des travaux de renouvellement, Eau 17 investit dans l'équipement des réseaux pour optimiser leur fonctionnement et améliorer la réactivité de la recherche des fuites.

Les investissements réalisés sont les suivants :

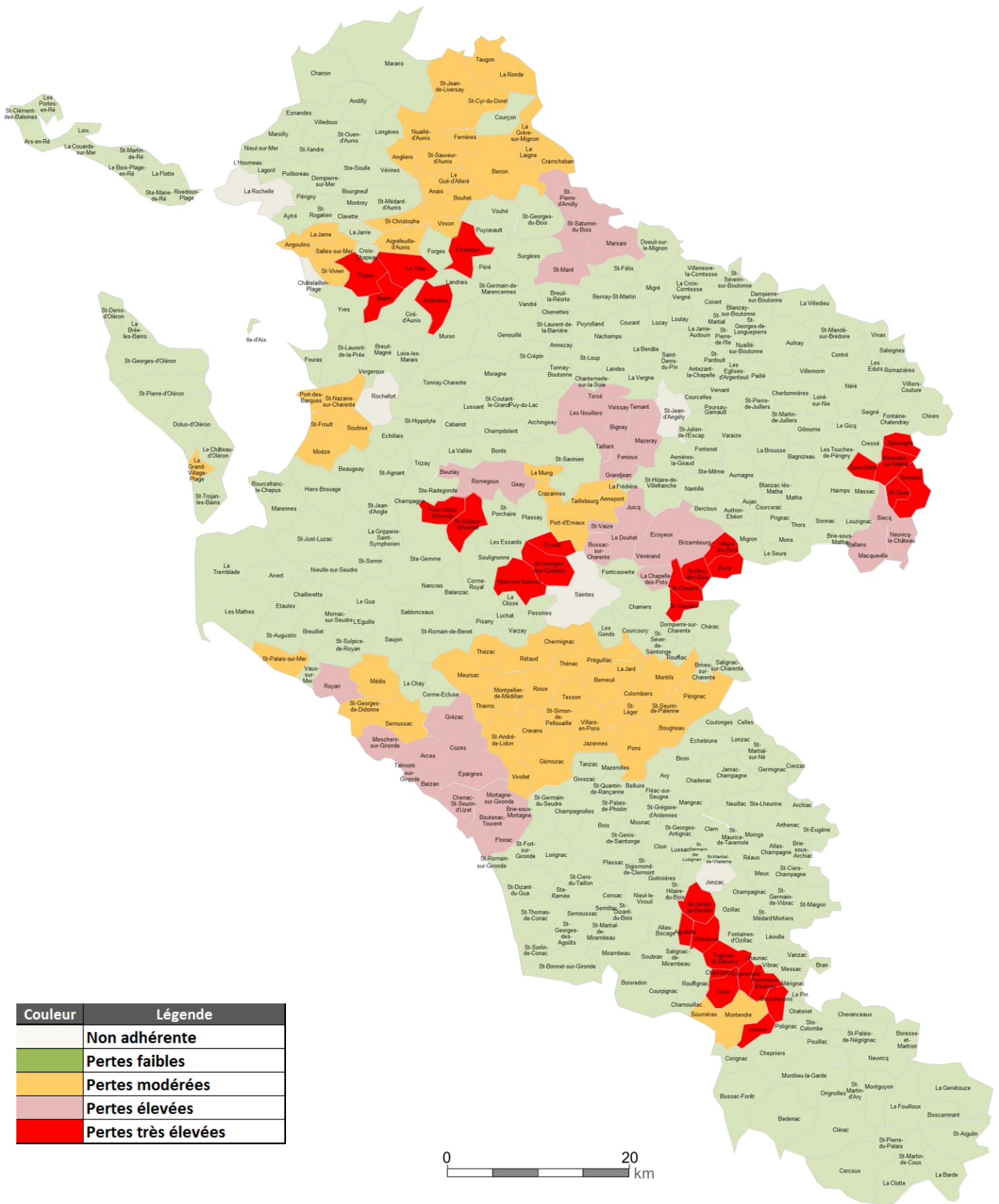
-  Réalisation d'études diagnostiques des systèmes d'alimentation en eau potable : ces études permettent à Eau 17 d'avoir un état des lieux des services. Un programme d'actions est défini pour optimiser leur fonctionnement par des investissements ou le renouvellement des équipements en place. L'étude diagnostique aboutit à un schéma directeur du réseau.
-  Sectorisation des réseaux : des compteurs ou des débitmètres sont installés à des points stratégiques pour découper les réseaux en plusieurs secteurs et faciliter le suivi des volumes mis en distribution et des débits de fuite. En concertation avec les exploitants, des vannes de sectionnement sont également ajoutées au parc existant pour faciliter l'isolement des tronçons fuyards.
-  Détection électroacoustique des fuites : des loggers, capteurs de bruits extrêmement sensibles, sont installés à des points clés des réseaux, au niveau des vannes ou des branchements. Ces appareils détectent les fuites dès leur apparition et transmettent quotidiennement les informations aux exploitants.
-  Enrichissement du système d'information géographique (SIG) : Eau 17 a lancé depuis 2015 un projet de convergence de son SIG avec ceux des exploitants.

Les exploitants de leur côté ont les outils nécessaires à l'analyse des informations issues des réseaux d'eau, des ouvrages de production jusqu'aux réseaux de distribution (suivi des volumes mis en distribution, des débits de fuite, des volumes consommés par les gros consommateurs, des loggers de bruit). Après avoir identifié un secteur fuyard, les exploitants peuvent affiner la sectorisation avec des recherches de fuite de nuit et interviennent avec des outils spécifiques de corrélation acoustique ou de gaz traceur pour localiser précisément les fuites.

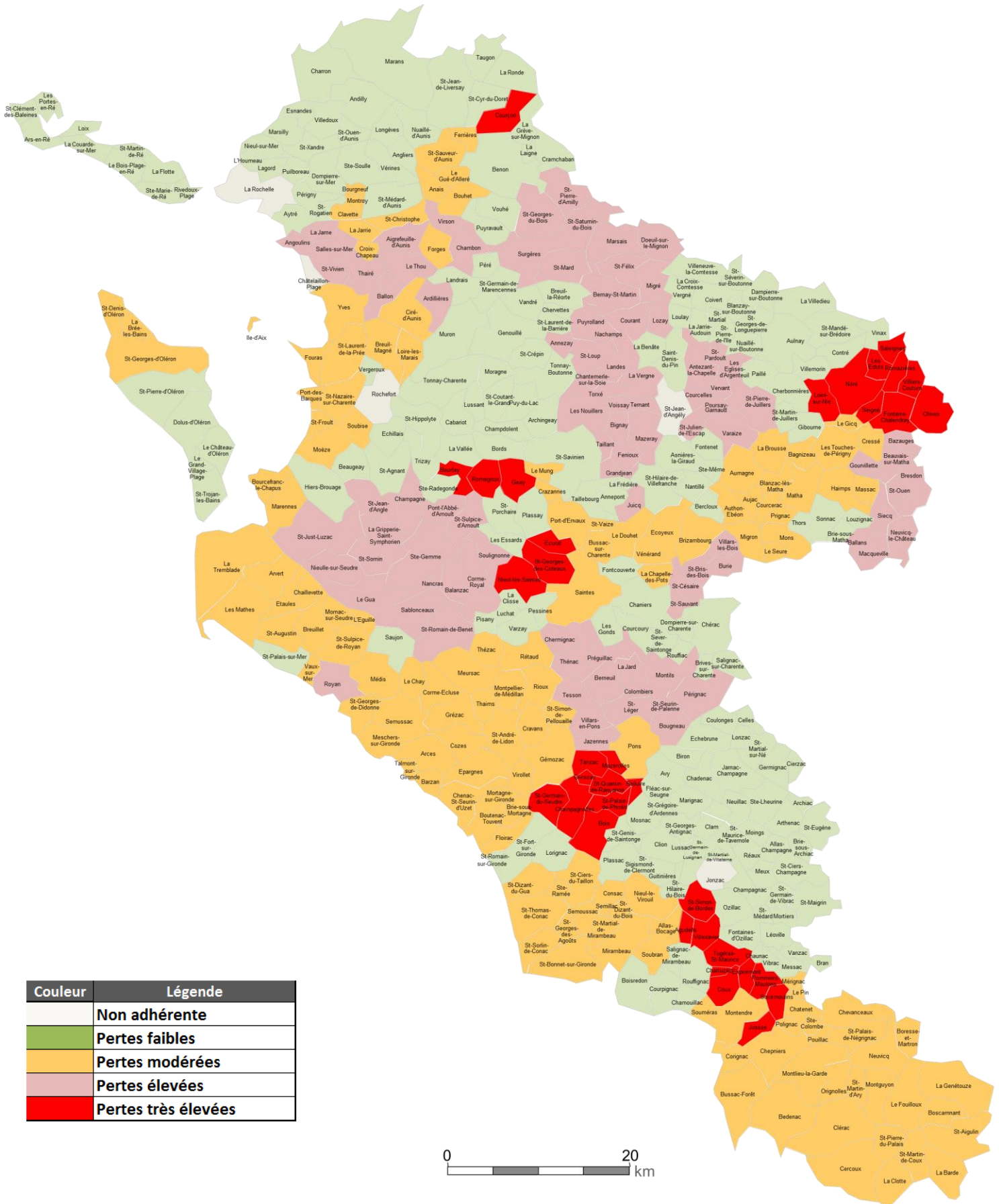
Les indicateurs de performance hydrauliques sont suivis à l'échelle des entités hydrauliques, présentées à partir de la carte du chapitre 1.3. Les objectifs de rendement et d'ILP sont adaptés à chaque réseau, avec une politique d'amélioration régulière. Pour atteindre ces objectifs, le suivi des engagements de performance fait l'objet d'échanges fréquents entre Eau 17 et chaque exploitant.

La performance hydraulique des réseaux est illustrée à partir des cartes suivantes, pour les exercices 2019 et 2020. Les secteurs les plus fuyards apparaissent en rose et en rouge.

PERFORMANCE HYDRAULIQUE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN 2019



PERFORMANCE HYDRAULIQUE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN 2020



Couleur	Légende
White	Non adhérente
Light Green	Pertes faibles
Yellow	Pertes modérées
Orange	Pertes élevées
Red	Pertes très élevées

0 20 km

4 LA QUALITE DE L'EAU

4. La qualité de l'eau

4.1 Bilan de la qualité de l'eau distribuée

Le suivi sanitaire de l'eau comprend à la fois, la surveillance exercée par les exploitants responsables de la production et de la distribution de l'eau, et le contrôle sanitaire mis en œuvre par les agences régionales de santé (ARS).

La délégation territoriale de la Charente-Maritime de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine a en charge le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation.

Le bilan annuel 2020 de la qualité de l'eau distribuée établi par l'ARS fait apparaître les points principaux suivants :

1- La bonne qualité bactériologique des eaux distribuées dans les services d'Eau 17, avec **99,9% des analyses conformes** pour 2 424 analyses réalisées par l'ARS, soit 2 prélèvements seulement non conformes. Les contre-analyses ont immédiatement montré un retour à une situation conforme au niveau du point de prélèvement.

2017 : 99,9%

2018 : 99,8%

2019 : 99,96%








2- La bonne qualité physico-chimique des eaux distribuées, avec **98,6% des analyses conformes** pour 2 837 analyses réalisées par l'ARS, soit 40 prélèvements non conformes.

2017 : 98,1%

2018 : 97,7%

2019 : 99,3%

Les dépassements de limite de qualité sont liés aux paramètres ci-dessous :

 Pesticides* :	17 dépassements
 CVM* :	4 dépassements
 Nickel :	12 dépassements
 Plomb :	9 dépassements
 Turbidité :	1 dépassement
 Sélénium :	1 dépassement
 Cuivre :	1 dépassement

45 dépassements sur 40 prélèvements

L'indicateur sur le taux de conformité physico-chimique des prélèvements sur les eaux distribuées tient compte du nombre de prélèvements non conformes et non pas du nombre de paramètres contrôlés.

Le nickel et le cuivre - Les teneurs en nickel et en cuivre sont liées à la nature des installations intérieures des usagers. Pour préserver la qualité de l'eau au robinet, il est conseillé de laisser couler l'eau avant de la consommer lorsqu'elle a stagné dans les canalisations, de quelques secondes à une à deux minutes (en cas de stagnation prolongée, après plusieurs jours d'absence par exemple). Cette bonne pratique fait partie des préconisations rappelées sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé.

Le plomb – La consommation de plomb pendant de nombreuses années peut présenter des risques pour la santé des usagers concernés. Les dépassements de la limite de qualité du plomb peuvent avoir deux origines, la partie publique des branchements ou la présence de plomb dans les installations privées. Sur les 9 dépassements mesurés en 2020, les prélèvements ont été réalisés sur

des branchements dont la partie publique n'est pas en plomb. Les contre-analyses réalisées par la suite n'ont pas relevé de non-conformité.

Eau 17 et les exploitants poursuivent le renouvellement de la partie publique des derniers branchements en plomb identifiés. Fin 2020, 825 branchements en plomb restent à renouveler (dont notamment 340 à Saint Georges de Didonne, 183 dans le périmètre de Saint Martin de Ré, 80 à Saint-Savinien, 64 dans le périmètre des Rives de la Seudre, 89 dans le périmètre de La Rochelle Nord, 13 à Surgères, 17 à Courçon d'Aunis). En 2020, Eau 17 et les exploitants ont renouvelé 134 branchements en plomb. Le renouvellement et l'entretien de la partie privée des branchements sont à la charge des usagers.

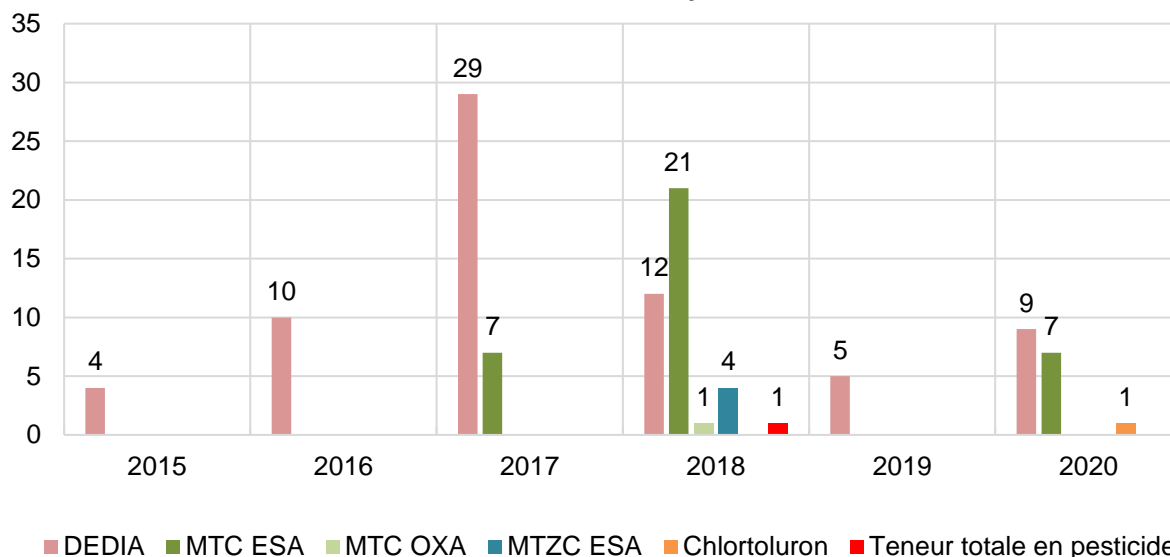
Les CVM* - La présence de chlorure de vinyle monomère provient de la stagnation de l'eau dans certaines conduites en polychlorure de vinyle (PVC), posées avant 1980. Les exploitants des réseaux de distribution, l'ARS et Eau 17 travaillent en collaboration pour identifier les secteurs susceptibles de présenter des CVM. Les solutions pour diminuer ces dépassements consistent à mailler ou purger les réseaux de distribution et à renouveler les conduites.

La présence de pesticides et de nitrates est liée à la qualité des ressources en eau.

Les nitrates - La dilution des ressources permet de distribuer une eau respectant la limite de qualité en nitrates sur l'ensemble des communes du périmètre d'Eau 17.

Les pesticides - Des traitements au charbon actif ont été mis en place par Eau 17, au niveau des ressources pouvant présenter des pesticides.

Evolution des dépassements des limites de qualité liées aux pesticides dans l'eau distribuée depuis 2015



La DEDIA (Déséthylidéisopropylatrazine) est un produit de dégradation (métabolite) de l'atrazine*, herbicide dont l'utilisation est interdite depuis 2003.

Le métolachlore ESA (MTC ESA) et le métolachlore OXA (MTC OXA) sont des métabolites du S-métolachlore*, herbicide approuvé depuis le 1^{er} avril 2005, utilisé notamment dans les cultures de maïs, de blé et de colza.

Le mézazachlore ESA (MTZC ESA) est un métabolite du mézazachlore, herbicide encore utilisé pour le désherbage du colza, du blé, du maïs, du tournesol et dont la date d'autorisation de mise sur le marché communautaire est le 1^{er} août 2009.

Le chlortoluron est une substance active approuvée depuis 2009.

La surveillance de la DEDIA a été intégrée au contrôle sanitaire par l'ARS depuis 2016.

Les analyses de 2016 ont mis en évidence des teneurs chroniques et légèrement supérieures à la norme de 0,10 µg/L sur plusieurs captages d'eau potable. Des non-conformités sur l'eau distribuée ont été enregistrées au niveau de 4 ouvrages de production (Champagnac, Fontaines d'Ozillac, Clion et Sainte Lheurine). La contamination des eaux souterraines par les pesticides était limitée à des secteurs où les nappes sont vulnérables (nappes libres, domaine karstique) et où les pressions d'origine agricole qui s'y exercent sont importantes.

En 2017, les dépassements de la limite de qualité par substance individuelle de pesticides ont fortement augmenté. La recherche de nouveaux pesticides s'est renforcée avec l'ajout de métabolites dans le programme de contrôle sanitaire. La présence d'une nouvelle molécule, le métolachlore ESA, a été détectée en 2017 sur plusieurs captages.





Deux UDI* alimentées par les captages de Fief du Breuil à Fontaines d'Ozillac et par Font de Cluzac à Sainte Lheurine, sont impactées par la DEDIA et sont sous dérogation (AP n° 18-321 et AP n° 18-322 du 05/02/2018). Le suivi renforcé des pesticides est maintenu depuis 2018.

Les teneurs observées sur ces réseaux sont nettement inférieures aux valeurs journalières maximales* définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES*).

En 2020, les 9 dépassements de la limite de qualité liés à la DEDIA concernent le suivi renforcé de ces deux captages. Les 7 dépassements liés au MTC ESA ont été mesurés sur les réseaux alimentés par les captages de La Clotte, de Néré et de Clavette. La présence de Chlortoluron a été détectée pour la première fois dans l'eau distribuée en 2020, dans le captage de Clavette.

Les cartes pages suivantes, sur la qualité des eaux distribuées depuis 2017 vis-à-vis de la teneur en pesticides, illustrent le classement des communes selon l'instruction de la Direction générale de la santé n°2010-424 du 9 décembre 2010 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les pesticides.



Surveillance renforcée et actions pour améliorer la qualité de l'eau, sur les secteurs concernés par les non-conformités :

-  Eau 17 et les exploitants ont pris des mesures pour améliorer la qualité de l'eau distribuée, avec des aménagements sur le réseau pour optimiser les dilutions.
-  L'ARS a mis en place un suivi renforcé des pesticides. La concentration en DEDIA dépasse légèrement la limite de qualité de 0,10 µg/L. La qualité de l'eau brute est surveillée, en plus de l'eau distribuée, pour anticiper les aménagements à réaliser ou les actions préventives à renforcer.
-  Le suivi multi partenarial de la qualité de l'eau est poursuivi, avec les agences de l'eau, l'ARS, le conseil départemental, la CDA de la Rochelle, la ville de La Rochelle et Eau 17.
-  Eau 17 a obtenu auprès du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst)* le 21 décembre 2017, une dérogation aux limites de qualité des eaux

destinées à la consommation humaine, sur la période transitoire du programme d'actions pour deux forages aux conditions suivantes :

Captage	Fontaines d'Ozillac « Fief du Breuil »	Sainte Lheurine « Font de Cluzac »
Communes concernées	Fontaines d'Ozillac, Ozillac 1157 habitants (550 abonnés)	Archiac, Celles, Cierzac, Germignac, Jarnac Champagne, Lonzac, Sainte Lheurine, Saint Martial sur Né 4039 habitants (2016 abonnés)
Débit	40 m ³ /h	150 m ³ /h
Valeur max DEDIA pendant la dérogation	0,5 µg/L	
Durée de la dérogation	3 années (02/2018 à 02/2021) Jusqu'à la mise en service des unités de traitement au charbon actif	

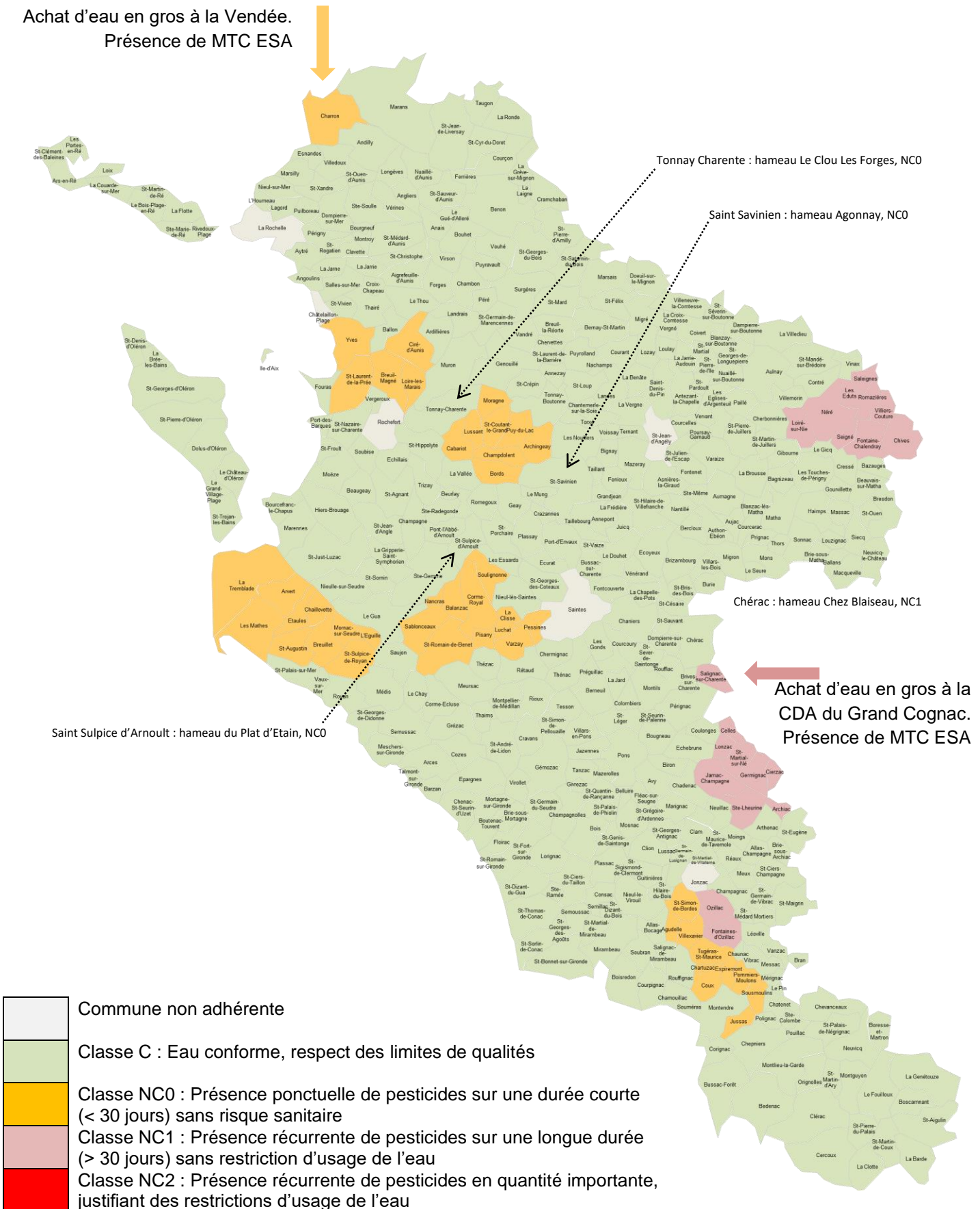
Avec la mise en place d'un programme de surveillance renforcée, en fonction de l'évolution de la teneur en DEDIA dans le temps, Eau 17 se réserve la possibilité d'engager des travaux de création d'unités de traitement au charbon actif pour compléter le traitement des deux forages ci-dessus, pour un montant de 800 000 € HT.

-  A l'échelle du département, pour lutter contre les pollutions agricoles diffuses, Eau 17 participe au programme Re-Sources pour améliorer la qualité des ressources en eau, grâce à des actions préventives de protection des nappes phréatiques (Article 2.4.1 précédent).
-  La mise en conformité des forages privés contribue également à éviter la contamination des nappes captives par des eaux superficielles de médiocre qualité (nitrates, pesticides).

Les cartes suivantes illustrent le suivi de la qualité des eaux distribuées par rapport aux critères bactériologiques et physico-chimiques cités précédemment.

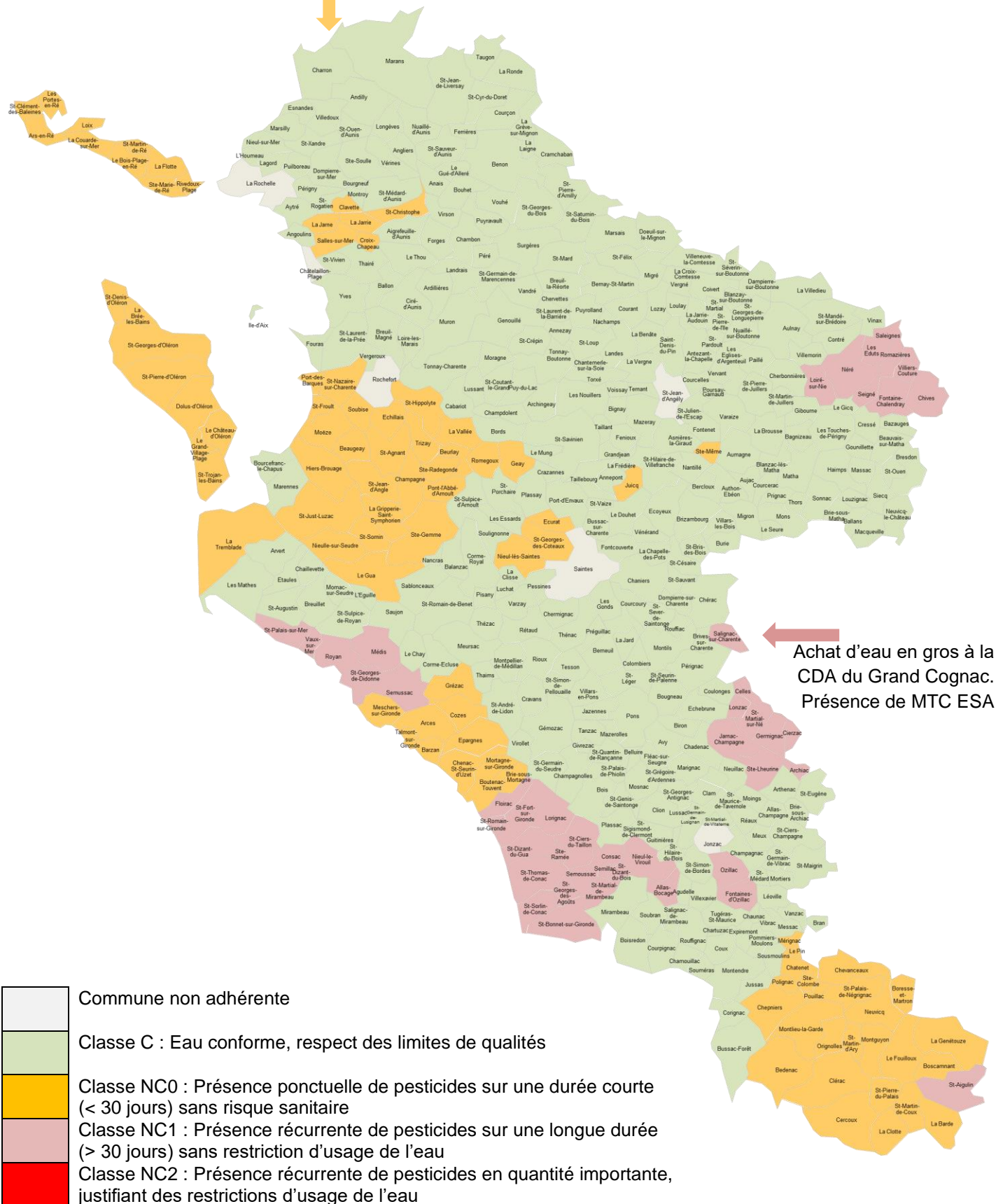
Teneurs en pesticides dans les eaux distribuées en Charente-Maritime Année 2017

Achat d'eau en gros à la Vendée.
Présence de MTC ESA



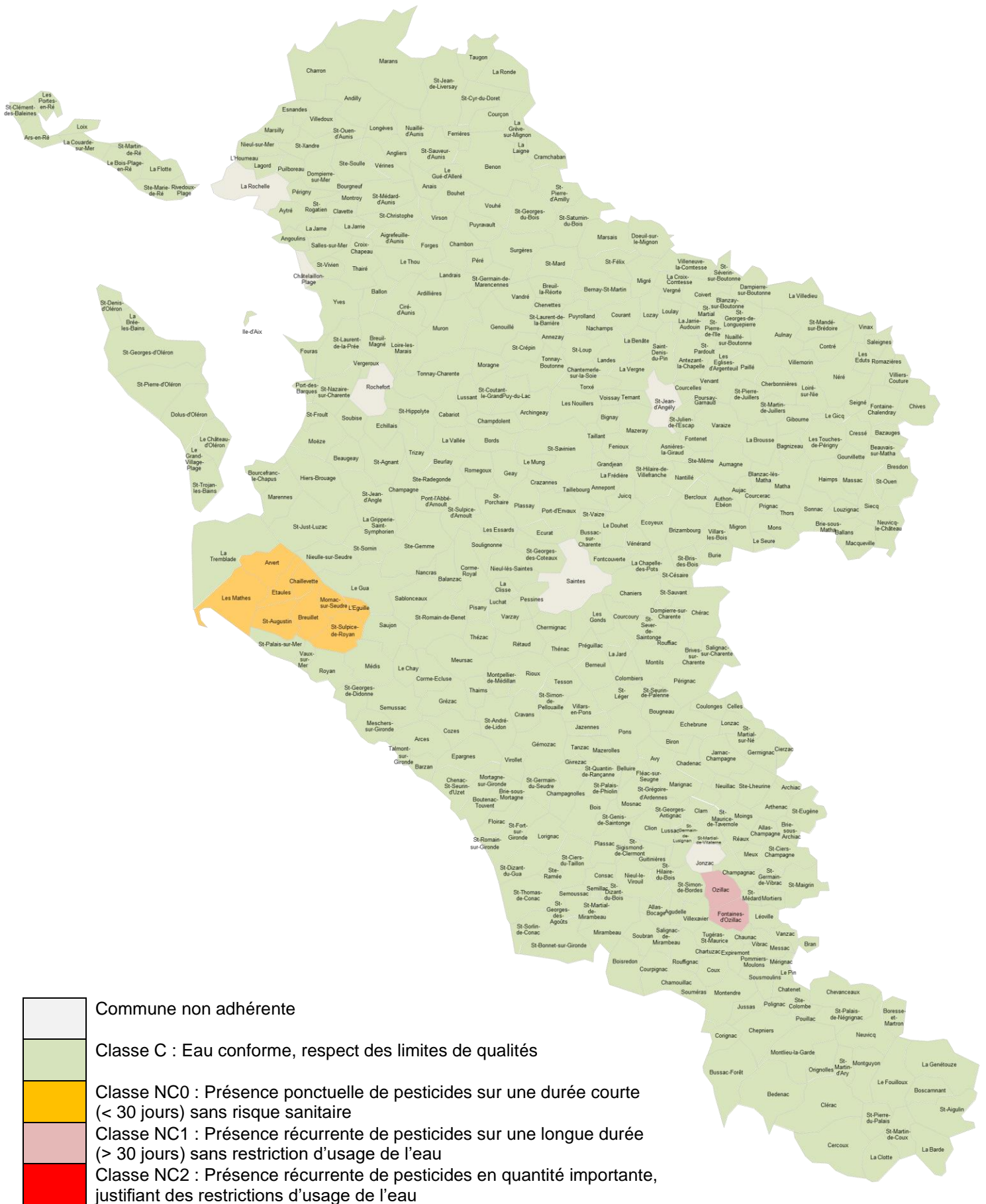
Teneurs en pesticides dans les eaux distribuées en Charente-Maritime Année 2018

Achat d'eau en gros à la Vendée.
 Présence de MTC ESA



Achat d'eau en gros à la
 CDA du Grand Cognac.
 Présence de MTC ESA

Teneurs en pesticides dans les eaux distribuées en Charente-Maritime Année 2019



Détail des non-conformités liées à la teneur en pesticides :

Date	Commune	Non-conformité
15/04/2020	Les Eduts	Métolachlore ESA = 0,12 µg/L
26/06/2020	Ste Lheurine	DEDIA = 0,11 µg/L
30/07/2020	Ste Lheurine	DEDIA = 0,11 µg/L
30/03/2020	Fontaines d'Ozillac	DEDIA = 0,11 µg/L
28/05/2020	Fontaines d'Ozillac	DEDIA = 0,11 µg/L
26/06/2020	Fontaines d'Ozillac	DEDIA = 0,11 µg/L
28/08/2020	Fontaines d'Ozillac	DEDIA = 0,13 µg/L
30/09/2020	Fontaines d'Ozillac	DEDIA = 0,13 µg/L
30/11/2020	Fontaines d'Ozillac	DEDIA = 0,12 µg/L
30/12/2020	Fontaines d'Ozillac	DEDIA = 0,11 µg/L
08/04/2020	St Aigulin	Métolachlore ESA = 0,15 µg/L
28/04/2020	La Clotte	Métolachlore ESA = 0,11 µg/l
11/05/2020	La Clotte	Métolachlore ESA = 0,11 µg/l
30/07/2020	St Aigulin	Métolachlore ESA = 0,11 µg/l
07/08/2020	La Clotte	Métolachlore ESA = 0,12 µg/L
29/12/2020	Clavette	Chlortoluron = 1 µg/L et métolachlore ESA = 0,22 µg/L

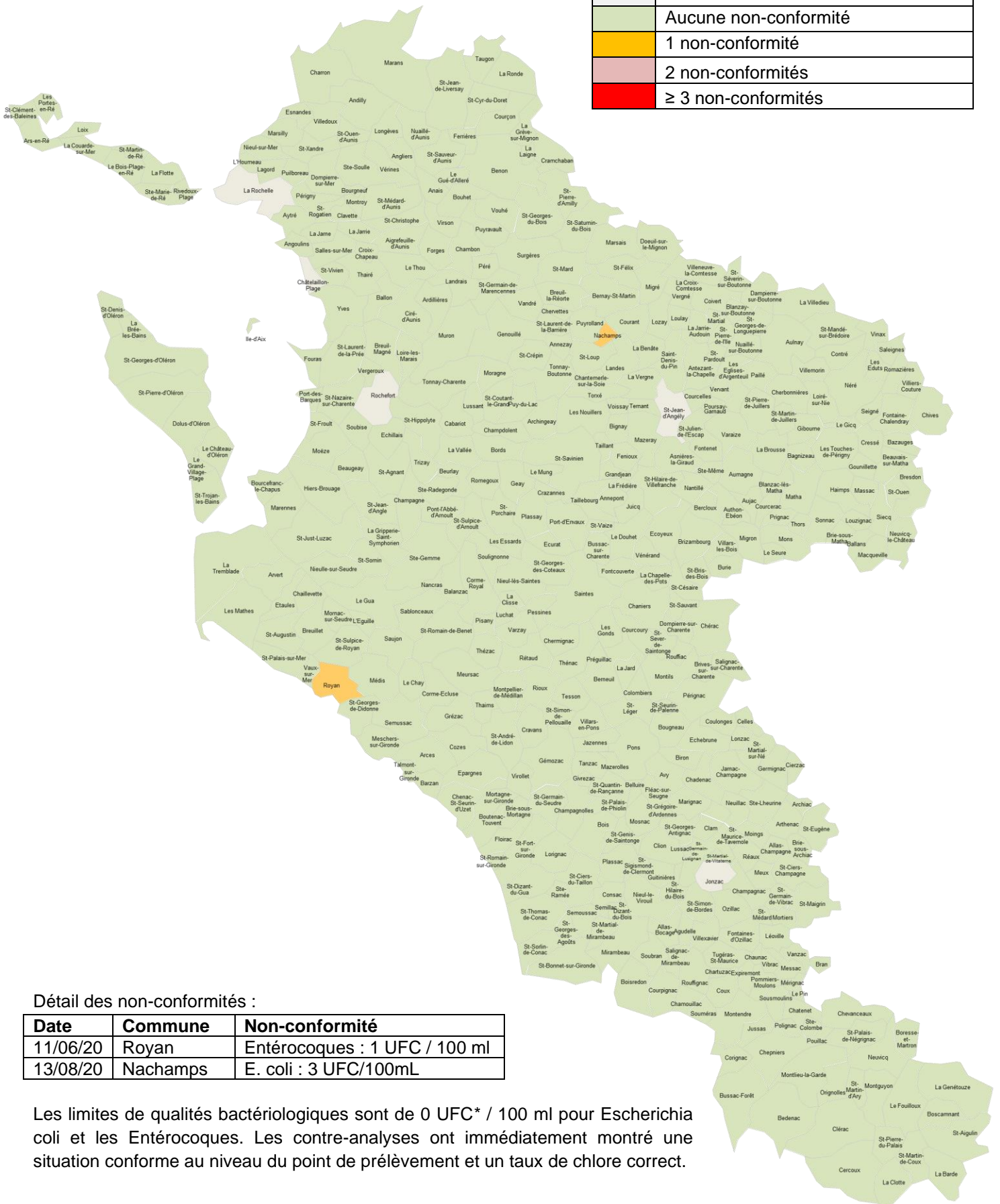
Les limites de qualité concernant les pesticides dans l'eau distribuées sont fixées à :

- 0,03 µg/L pour l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore et l'heptachloroépoxyde, par substance individuelle,
- 0,10 µg/L pour les autres pesticides (dont la DEDIA, le MTZC ESA et les MTC), par substance individuelle,
- 0,50 µg/L pour la concentration totale en pesticides.

Les valeurs journalières maximales* sont de 30 µg/L pour le chlortoluron, de 60 µg/L pour la DEDIA, de 240 µg/L pour le MTZC ESA et de 510 µg/L pour le MTC ESA et OXA.

Qualité bactériologique des eaux distribuées en Charente-Maritime Année 2020

	Commune non adhérente
	Aucune non-conformité
	1 non-conformité
	2 non-conformités
	≥ 3 non-conformités



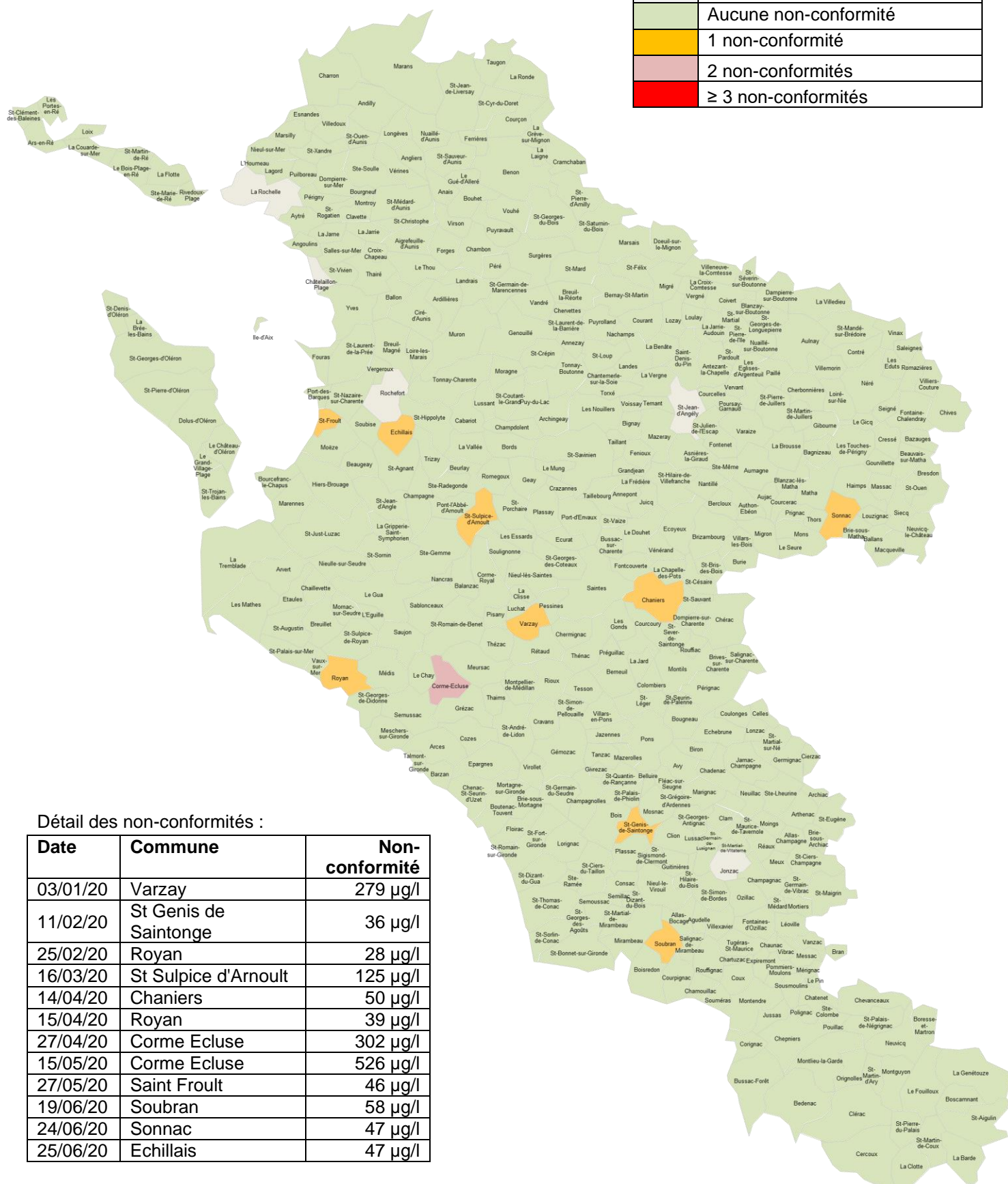
Détail des non-conformités :

Date	Commune	Non-conformité
11/06/20	Royan	Entérocoques : 1 UFC / 100 ml
13/08/20	Nachamps	E. coli : 3 UFC/100mL

Les limites de qualités bactériologiques sont de 0 UFC* / 100 ml pour Escherichia coli et les Entérocoques. Les contre-analyses ont immédiatement montré une situation conforme au niveau du point de prélèvement et un taux de chlore correct.

Teneurs en Nickel dans les eaux distribuées en Charente-Maritime Année 2020

	Commune non adhérente
	Aucune non-conformité
	1 non-conformité
	2 non-conformités
	≥ 3 non-conformités

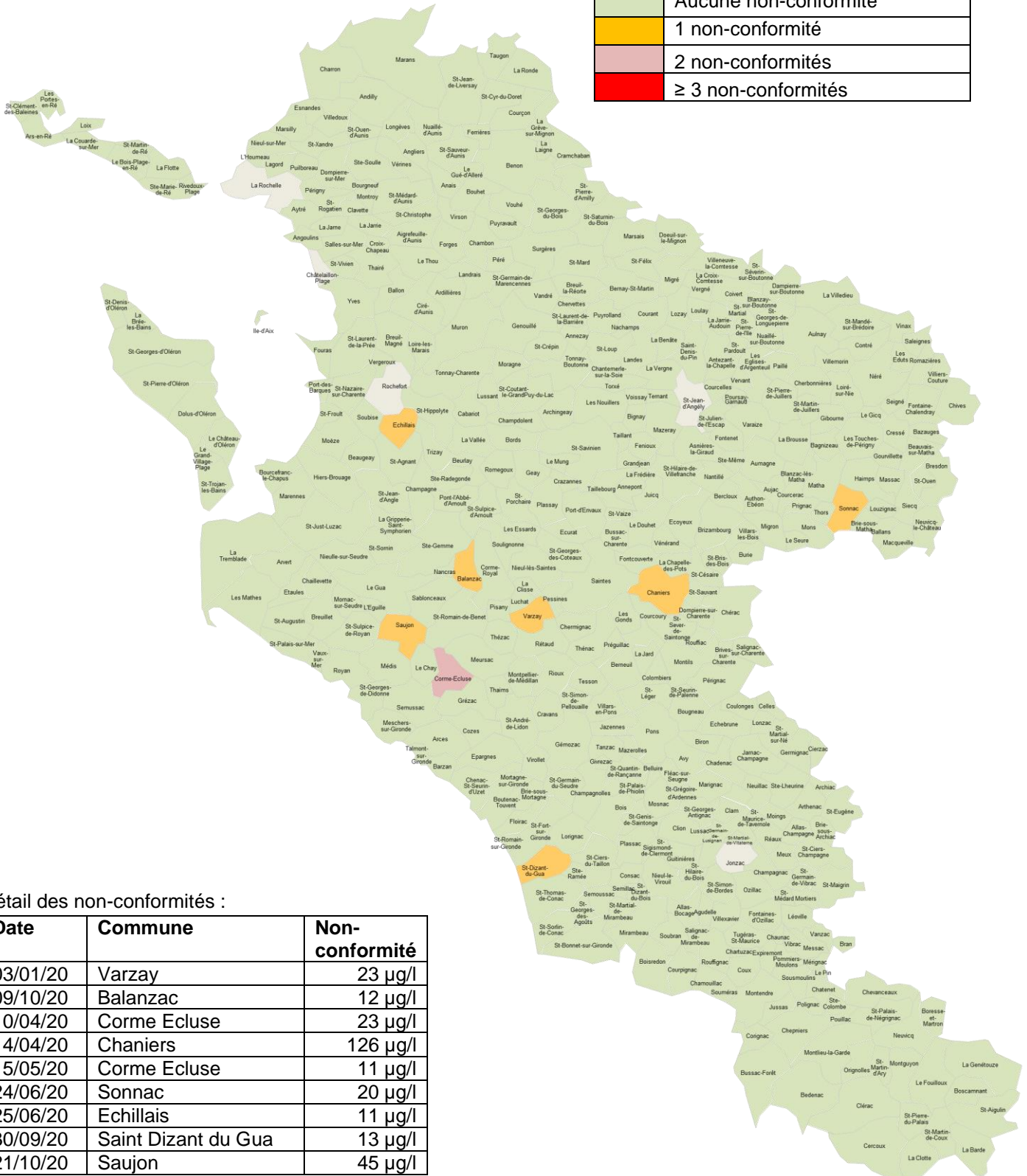


La limite de qualité de la teneur en Nickel est de 20 µg/L.

Les prélèvements sont réalisés « 1^{er} jet », sans écoulement préalable.

Teneurs en Plomb dans les eaux distribuées en Charente-Maritime Année 2020

	Commune non adhérente
	Aucune non-conformité
	1 non-conformité
	2 non-conformités
	≥ 3 non-conformités



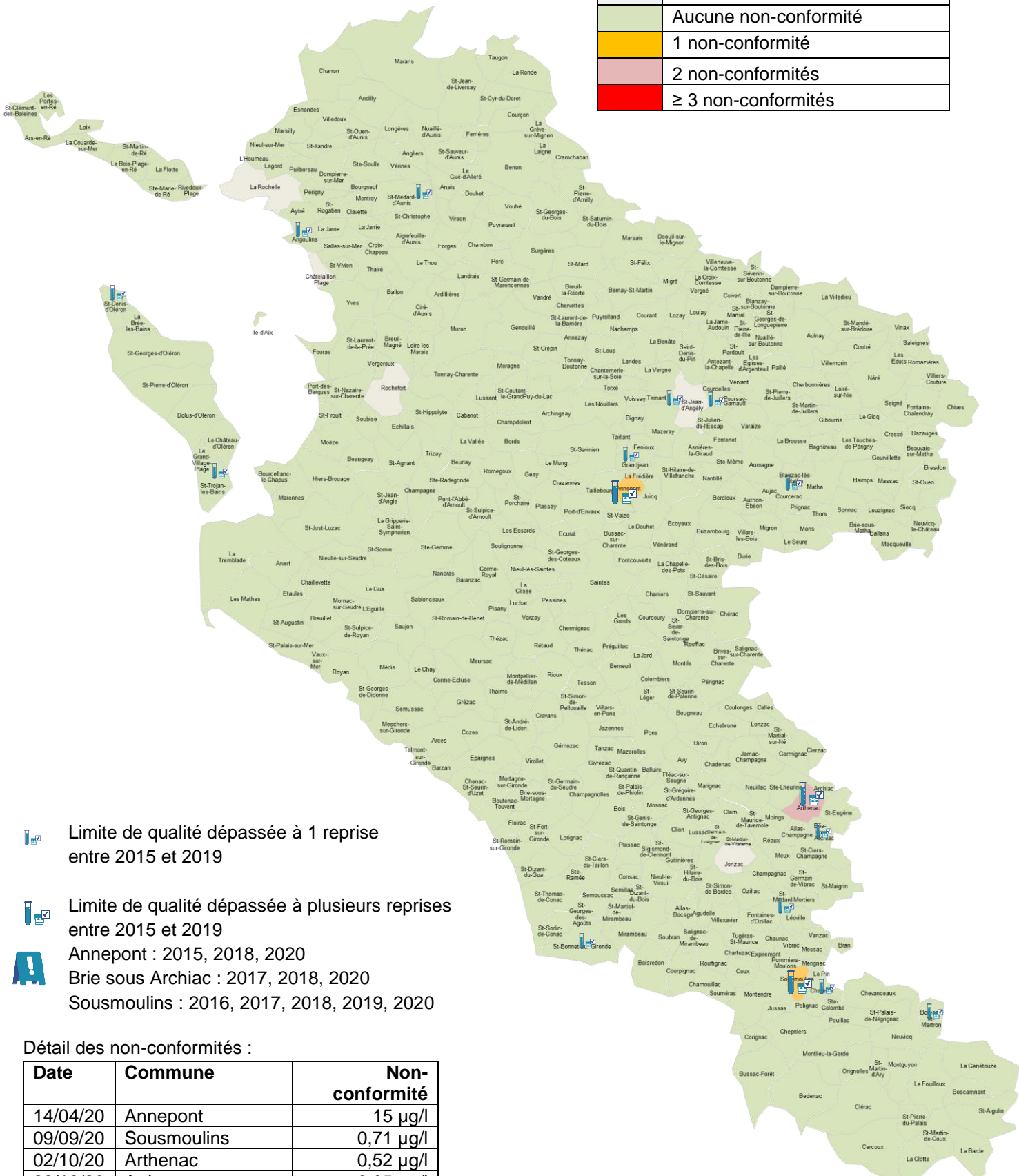
Détail des non-conformités :

Date	Commune	Non-conformité
03/01/20	Varzay	23 µg/l
09/10/20	Balanzac	12 µg/l
10/04/20	Corme Ecluse	23 µg/l
14/04/20	Chaniers	126 µg/l
15/05/20	Corme Ecluse	11 µg/l
24/06/20	Sonnac	20 µg/l
25/06/20	Echillais	11 µg/l
30/09/20	Saint Dizant du Gua	13 µg/l
21/10/20	Saujon	45 µg/l

La limite de qualité de la teneur en Plomb est de 10 µg/L.

Teneurs en CVM dans les eaux distribuées en Charente-Maritime Année 2020

	Commune non adhérente
	Aucune non-conformité
	1 non-conformité
	2 non-conformités
	≥ 3 non-conformités



Limite de qualité dépassée à 1 reprise entre 2015 et 2019

Limite de qualité dépassée à plusieurs reprises entre 2015 et 2019

Annepont : 2015, 2018, 2020

Brie sous Archiac : 2017, 2018, 2020

Sousmoulins : 2016, 2017, 2018, 2019, 2020

Détail des non-conformités :

Date	Commune	Non-conformité
14/04/20	Annepont	15 µg/l
09/09/20	Sousmoulins	0,71 µg/l
02/10/20	Arthenac	0,52 µg/l
22/10/20	Arthenac	0,65 µg/l

La limite de qualité de la teneur en CVM est de 0,50 µg/L.

4.2 Un Plan de Gestion pour la Sécurité Sanitaire de l'Eau potable (PGSSE)

L'analyse des risques examine les événements ou les circonstances initiales, la séquence d'événements concernée, d'éventuelles circonstances atténuantes (mesure ou procédures en place) ainsi que la nature et la fréquence des conséquences nuisibles des dangers identifiés pour obtenir une mesure du niveau de risque à analyser.

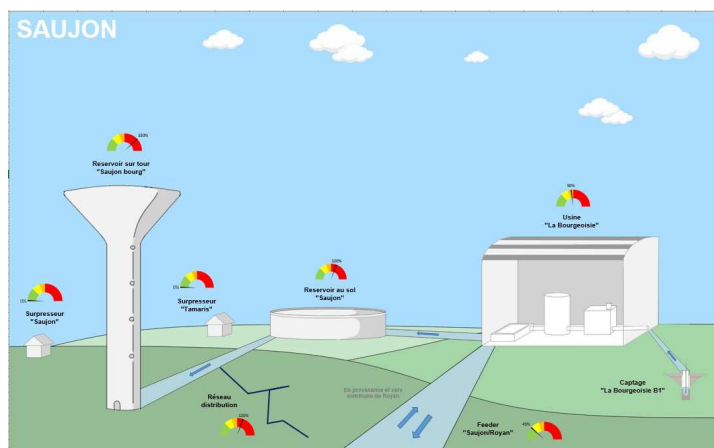
Le management d'une activité par l'analyse des risques permet d'identifier les points faibles d'un système et d'y apporter les actions correctives, soit physique (ajout d'équipement) soit organisationnelle (procédure). C'est un élément majeur pour éviter les interruptions de service et en assurer la résilience.

Eau 17 a souhaité être innovant en lançant dès le début de l'année 2019 la constitution de son premier PGSSE. Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux est un outil novateur de gestion et de prévention des risques pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

Ainsi un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux est élaboré sur la zone pilote de Saujon / Royan. Il s'agit d'identifier des points vulnérables du système d'alimentation en eau potable, des forages jusqu'au robinet du consommateur. Les risques sont ensuite hiérarchisés.

En 2020, Eau 17 a réalisé et fait valider par les services de l'état la matrice de cotation des risques. Une fois la méthode définie elle a été déclinée sur l'entité hydraulique et a permis d'identifier les points les plus critiques et d'établir un plan d'actions. Le plan comprend des actions correctives (programmes pluriannuels de travaux) et préventives (formation du personnel, procédure de gestion de crise). L'extension à tout le périmètre de la CARA est à l'étude.

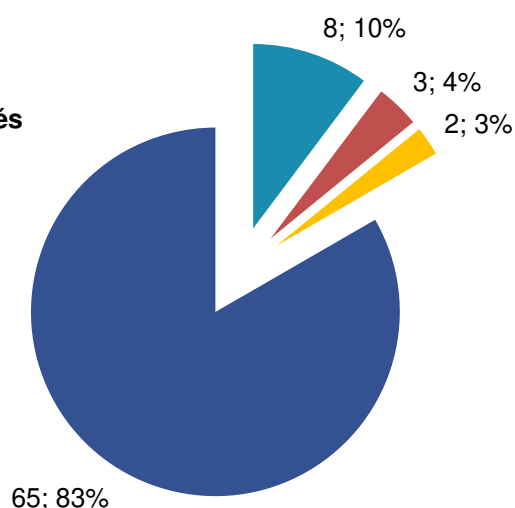
Représentation du risque résiduel par commune et par ouvrage



Mise en avant des thématiques qui ressortent le plus à l'issue de l'analyse de risques.
 Respect des procédures de service.
 Elaboration d'un plan de gestion de crise.
 Système multi-barrières contre l'intrusion

78 points de vulnérabilité identifiés (>100)

- RESEAU
- RESSOURCES - EAU BRUTE
- TRAITEMENT
- STOCKAGE



5 LES INDICATEURS FINANCIERS

5. Les indicateurs financiers

5.1 Les tarifs d'Eau 17, hors ville de Saintes

Chaque année, les tarifs d'Eau 17 sont votés par le comité syndical. Les tarifs comprennent une partie fixe (abonnement), fonction du calibre du compteur et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les tarifs d'eau potable d'Eau 17 applicables en 2020 et en 2021 résultent respectivement des décisions prises par le comité syndical le 13 décembre 2019 (annexe°II) et le 11 décembre 2020 (annexe°III).

Partie fixe (abonnement) :

Diamètre du compteur	Tarifs 2020 (€ HT / an)	Tarifs 2021 (€ HT / an)	Variation 2021/2020
Compteur Dn 15 mm	25,67 €	25,67 €	0,0%
Compteur Dn 20 mm	35,77 €	35,77 €	0,0%
Compteur Dn 30 mm	51,11 €	51,11 €	0,0%
Compteur Dn 40 mm	76,66 €	76,66 €	0,0%
Compteur Dn 50 mm	102,21 €	102,21 €	0,0%
Compteur Dn 60 mm	153,32 €	153,32 €	0,0%
Compteur Dn 80 mm	224,87 €	224,87 €	0,0%
Compteur Dn 100 mm	306,64 €	306,64 €	0,0%
Compteur Dn 150 mm	459,95 €	459,95 €	0,0%

Partie proportionnelle à la consommation :

Catégorie d'usagers	Tarifs 2020 (€ HT / an)	Tarifs 2021 (€ HT / an)	Variation 2021/2020
Domestique (habitat individuel et collectif)	0,610 €	0,610 €	0%
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels	0,610 €	0,610 €	0%
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs, ...)	0,610 €	0,610 €	0%
Etablissements industriels de production nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	0,610 €	0,610 €	0%

La part variable de la redevance d'eau potable des communes et agglomération ci-dessous évolue par un mécanisme de lissage pour rattraper le tarif péréqué d'Eau 17, à partir des **coefficients réducteurs** suivants :

Collectivité	Coefficient 2020	Coefficient 2021
Commune du GUE D'ALLERE	0,85	0,90
Commune de ST GEORGES DU BOIS	0,95	0,97
Commune de ROYAN	0,7869	0,8525
CARA hors ROYAN	0,8852	0,9098

5.2 Les tarifs d'Eau 17 pour la ville de Saintes

L'organisation de la gestion du cycle de l'eau du robinet, services publics de l'eau et de l'assainissement, est une compétence de la Communauté d'Agglomération de Saintes qui l'a confiée à Eau 17. Pour la Ville de Saintes, les missions d'exploitation de ces services sont gérées par des entreprises privées par des contrats de délégation de service public de type régie intéressée.

Le prix de l'eau voté par le comité syndical comprend une part collectivité et une part revenant à l'exploitant. Ces tarifs, présentés dans le tableau ci-dessous pour les exercices 2020 et 2021, sont détaillés dans les annexes II et III avec les parts d'Eau 17 et des délégataires.



Eau 17 a planifié les travaux à réaliser dans le cadre d'un schéma directeur eau et assainissement réalisé en 2019. Pour l'eau potable, la ville est alimentée principalement par le captage de Lucérat via l'usine de Diconche à Saintes. Ces ouvrages devront faire l'objet de rénovation pour accroître leur performance. Le captage bénéficiera d'une attention particulière pour être protégé des pollutions grâce aux actions du programme régional Re-Sources.

Afin de prendre en compte et financer ces études et travaux à mener au cours des prochaines années, les tarifs de l'eau vont augmenter. Pour éviter une augmentation trop brute de la facturation, il a été proposé un lissage du prix au m³ entre 2020 et 2026 et une évolution par palier pour la part abonnement dont la première étape a été mise en œuvre en 2021.

Cela se traduit par une augmentation de la part abonnement eau potable (28,64 € HT au lieu de 24,63 € HT) et une légère baisse de la part variable pour cette année.

Partie fixe applicable à la ville de Saintes (abonnement) :

Diamètre du compteur	Tarifs 2020 (€ HT / an)	Tarifs 2021 (€ HT / an)	Variation 2021/2020
Compteur Dn 15 mm	24,63 €	28,64 €	16%
Compteur Dn 20 mm	26,22 €	31,69 €	21%
Compteur Dn 30 mm	28,68 €	36,30 €	27%
Compteur Dn 40 mm	32,77 €	43,99 €	34%
Compteur Dn 50 mm	36,85 €	51,69 €	40%
Compteur Dn 60 mm	45,03 €	67,07 €	49%
Compteur Dn 80 mm	56,48 €	88,61 €	57%
Compteur Dn 100 mm	69,59 €	113,28 €	63%
Compteur Dn 150 mm	94,09 €	159,36 €	69%

Partie proportionnelle à la consommation applicable à la ville de Saintes :

	Tarifs 2020 (€ HT / an)	Tarifs 2021 (€ HT / an)	Variation 2021/2020
Eau décarbonatée	1,1260 €	1,1184 €	-1%
Eau non décarbonatée	1,0620 €	1,0528 €	-1%

5.3 Les autres composantes de la facture d'eau potable

Les factures d'eau potable des usagers sont constituées :

1. D'une part investissement appliquée par Eau 17 (redevance décrite précédemment),
2. D'une part exploitation revenant aux exploitants,
3. Des redevances des agences de l'eau Loire Bretagne ou Adour Garonne :
 - o Prélèvement,
 - o Lutte contre la pollution.
4. De la taxe sur la valeur ajoutée, au taux réduit de 5,5% fixé par l'Etat.

Les notes d'informations 2021 des agences de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne en annexes n°V et VI décrivent les redevances et les actions des agences de l'eau.

Pour un abonné domestique alimenté par un compteur de Dn 15 mm et un service des eaux exploité par la RESE (correspond à 48% des abonnés d'Eau 17), la facture type de 120 m³ est détaillée ci-dessous :

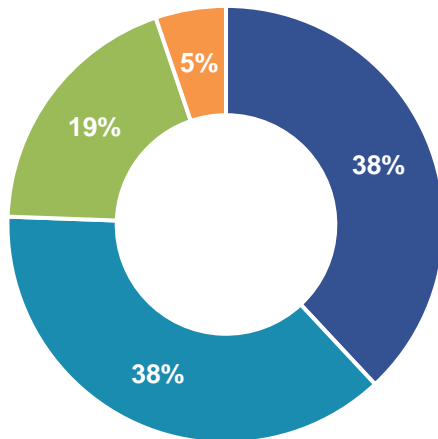
Bassin de l'agence de l'eau Loire Bretagne :

Composantes d'une facture d'eau potable de 120 m ³	2020	2021	Variation 2020/2021
Part fixe Eau 17	25,67 € HT	25,67 € HT	0,0%
Part variable Eau 17	73,20 € HT (0,610 €/m ³)	73,20 € HT (0,610 €/m ³)	0,0%
Part fixe RESE	30,18 € HT	30,18 € HT	0,0%
Part variable RESE	67,32 € HT (0,561 €/m ³)	67,32 € HT (0,561 €/m ³)	0,0%
Redevance agence de l'eau prélèvement	10,32 € HT (0,086 €/m ³)	10,32 € HT (0,086 €/m ³)	0,0%
Redevance agence de l'eau lutte contre la pollution	36,00 € HT (0,300 €/m ³)	36,00 € HT (0,300 €/m ³)	0,0%
Taxe sur la valeur ajoutée (5,5%)	13,35 €	13,35 €	0,0%
Facture eau potable de 120 m³	256,04 € TTC	256,04 € TTC	0,0%

Bassin de l'agence de l'eau Adour Garonne :

Composantes d'une facture d'eau potable de 120 m ³	2020	2021	Variation 2020/2021
Part fixe Eau 17	25,67 € HT	25,67 € HT	0,0%
Part variable Eau 17	73,20 € HT (0,610 €/m ³)	73,20 € HT (0,610 €/m ³)	0,0%
Part fixe RESE	30,18 € HT	30,18 € HT	0,0%
Part variable RESE	67,32 € HT (0,561 €/m ³)	67,32 € HT (0,561 €/m ³)	0,0%
Redevance agence de l'eau prélèvement	10,32 € HT (0,086 €/m ³)	10,32 € HT (0,086 €/m ³)	0,0%
Redevance agence de l'eau lutte contre la pollution	39,60 € HT (0,330 €/m ³)	39,60 € HT (0,330 €/m ³)	0,0%
Taxe sur la valeur ajoutée (5,5%)	13,55 €	13,55 €	0,0%
Facture eau potable de 120 m³	259,84 € TTC	259,84 € TTC	0,0%

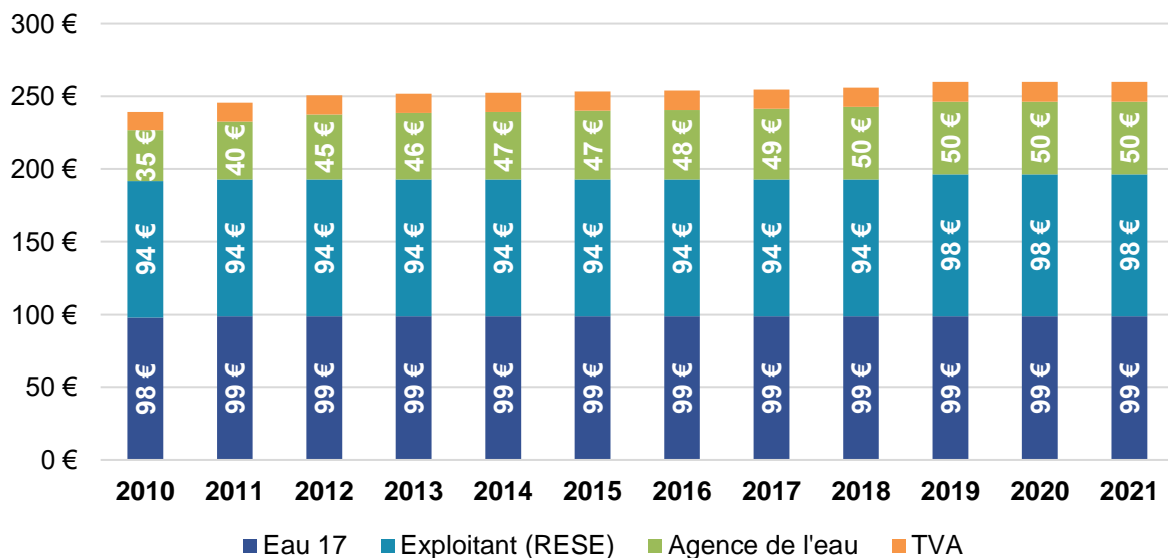
Composantes d'une facture d'eau potable de 120 m³



Dans le cas d'un abonné domestique alimenté par un compteur de Dn 15 mm et un service des eaux exploité par la RESE.

- Eau 17
- Exploitant (RESE)
- Agence de l'eau
- TVA

Evolution de la facture d'eau potable type de 120 m³



La redevance eau potable d'Eau 17 n'a pas évolué depuis 2011, pour un abonné domestique.

Les factures types de 120 m³ pour un abonné domestique sont détaillées dans l'annexe n°IV, avec les tarifs applicables aux 1^{er} janvier 2020 et 2021.












Moyenne nationale d'une facture d'eau potable de 120 m³, en 2019 : 249 € TTC.

La consommation moyenne nationale est de 154 m³/abonné/an, tous usagers confondus, et 119 m³/abonné/an pour les abonnés domestiques. Les caractéristiques du territoire d'Eau 17 diffèrent de l'échantillon des services d'eau pris en compte dans le rapport de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement. Les collectivités ayant transmis leurs données à SISPEA, représentent 58% des services d'eau potable et 81% de la population desservie. Les territoires très urbanisés sont plus représentatifs dans ce rapport que les secteurs ruraux, comme le département de la Charente Maritime.

5.4 Le bilan financier

Le bilan financier d'Eau 17 est établi à partir des recettes et des dépenses du compte administratif (CA) 2020. Les valeurs sont exprimées en milliers d'euros hors taxes.










Recettes :

 Vente d'eau aux abonnés (part Eau 17) (hors régie intéressée Saintes)	25 601
 Régie intéressée Saintes / vente eau abonnés	2 200
 Autres produits des services	528
 Vente d'eau en gros	5 783
 Versement budgets annexes	3 161
 Redevances d'occupation et loyers divers	673
 Autres recettes	467
 Produits exceptionnels	2 289
 Reprises sur subventions	1 686

Total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 (1)	42 388
Excédent d'exploitation du compte administratif 2019 reporté (2)	1 689

Recettes de fonctionnement cumulées : (1) + (2) 44 077

Dépenses :

 Achats d'eau hors réseau littoral (avec redevance prélèvement)	2 369
 Charges réseau littoral (avec redevance prélèvement)	2 230
 Régie intéressée Saintes	1 630
 Autres charges générales	2 207
 Dépenses de personnel	4 041
 Charges financières	764
 Charges exceptionnelles	1 226
 Autres charges	130
 Dotations aux amortissements	12 876

Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 (3) 24 473

Résultat de l'exercice 2020 : (1) - (3) 14 915

Résultat d'exploitation global cumulé : (1) + (2) - (3) 16 604

5.5 L'état de la dette

L'encours de la dette d'Eau 17 au 31 décembre 2020 est de 23 458 milliers d'euros hors taxes. Il se décompose de la façon suivante :








 Emprunts bancaires :	21 400
 Avances remboursables :	2 058

Eau 17 n'a contracté ni emprunt bancaire, ni avance remboursable en 2020. L'augmentation de l'encours bancaire provient de l'intégration de la dette du budget eau potable de la ville de Saintes.

L'annuité 2020 de la dette est de 4 376 milliers d'euros hors taxes.





5.6 Les travaux

Le programme d'investissement 2020 d'Eau 17 s'élève à 21 793 milliers d'euros hors taxes. Il se décompose suivant le détail ci-dessous :

 Travaux neufs :	3 262
 Renouvellement et renforcement de réseaux :	14 499
 Extension de réseau :	1 357
 Aménagement de réseau :	1 662
 Réhabilitation de génie civil :	159
 Protection de la ressource :	223
 Autres :	631

Total des dépenses d'équipements 2020 : 21 793

Les subventions perçues par Eau 17 en 2020 sont détaillées ci-après, en milliers d'euros hors taxes :

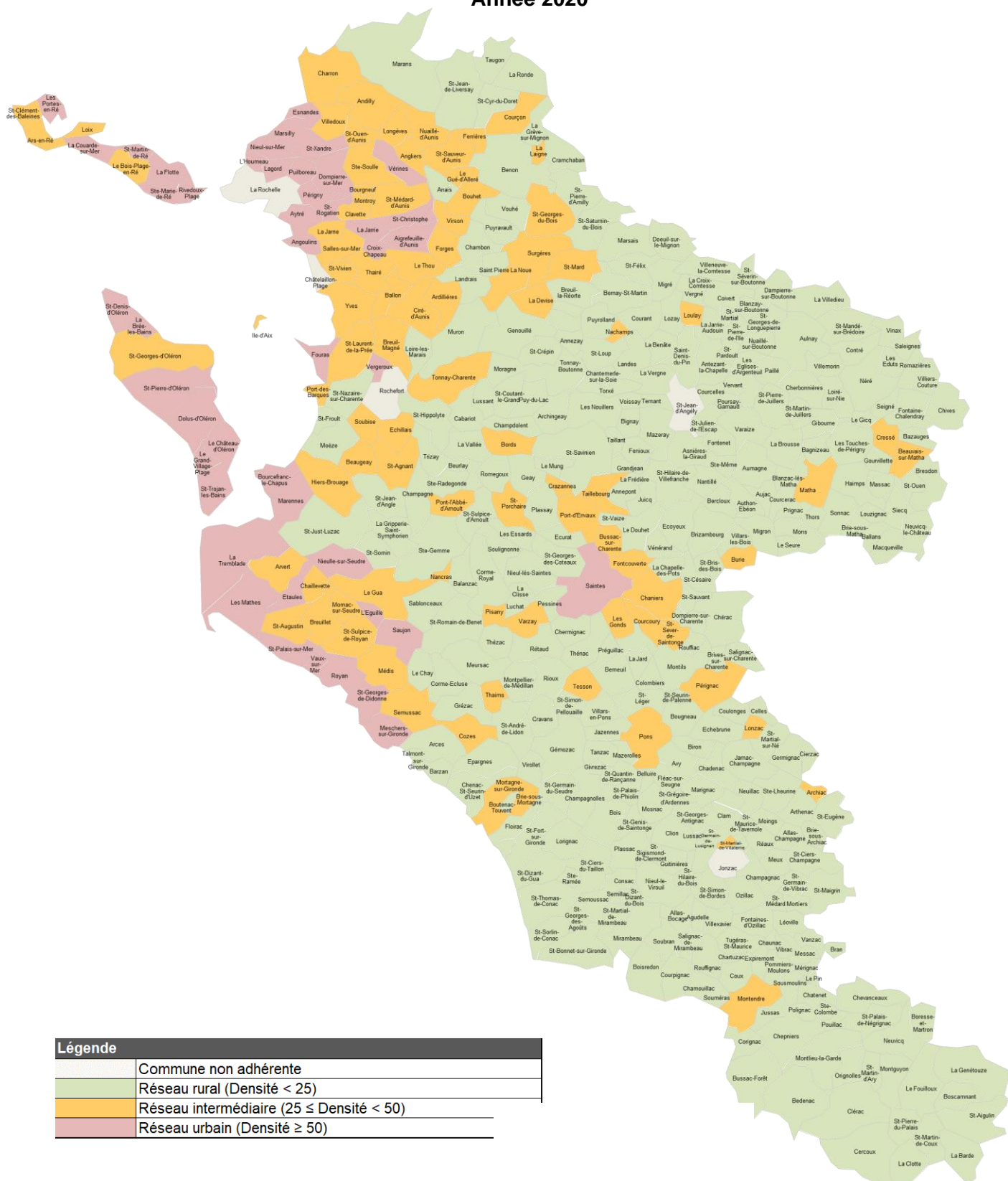
 Conseil départemental de la Charente-Maritime :	18
 Agence de l'eau Adour Garonne :	612
 Agence de l'eau Loire Bretagne :	322
 Autres subventions, recettes :	0

Total des subventions 2020 : 952

ANNEXE I

CARTE DES COMMUNES AVEC LES CATEGORIES DE RESEAU, CLASSEES SELON LA DENSITE DES ABONNES

CLASSEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE SELON LA DENSITE DES ABONNES Année 2020



Légende	
	Commune non adhérente
	Réseau rural (Densité < 25)
	Réseau intermédiaire (25 ≤ Densité < 50)
	Réseau urbain (Densité ≥ 50)

La densité est exprimée en nombre d'abonnés desservis par kilomètre de conduite d'eau potable.

ANNEXE II

DELIBERATIONS DU 13 DECEMBRE 2019 SUR LE MONTANT DE LA REDEVANCE AMORTISSEMENT EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2020

EAU 17

Télétransmis au Contrôle de Légalité
N° 017-251703061-20191213-1912CSECD01DE
Accusé de Réception en Préfecture reçu le : 18/12/19
Objet :
Tarifs redevance EAU POTABLE – Année 2020

COMITE SYNDICAL du 13 Décembre 2019

N° 19-12-03

L'an deux mil dix-neuf, le treize décembre à 9 heures 45, les membres du Comité Syndical d'Eau 17 se sont réunis à l'Atlantic Ciné à Saintes sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET assisté de Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE élu Secrétaire de Séance.

Membres en exercice : 667
Membres présents : 174

VOTE à l'unanimité

Date de Convocation : 18 Novembre 2019

Date d'Affichage : 18 DEC. 2019

Le Président explique les circonstances qui ont conduit à la convocation de la présente assemblée, à savoir que le quorum (334) n'avait pas été atteint lors de la réunion du 4 décembre dernier (6 présents seulement). Après une nouvelle convocation envoyée le 4 décembre 2019, la présente assemblée peut valablement délibérer quelque soit le nombre de délégués présents.

**MONTANT DE LA REDEVANCE D'AMORTISSEMENT
EAU POTABLE pour l'exercice 2020**

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement présenté au cours du Comité Syndical du 7 Novembre 2019 consacré au Débat d'Orientation Budgétaire, le Président a proposé :

- ⇒ de maintenir le tarif 2019 en 2020 pour la part fixe de l'ensemble des catégories d'usagers ;
- ⇒ de maintenir le tarif 2019 en 2020 pour la part proportionnelle pour les catégories « usagers domestiques » ; « hébergement saisonnier » et « Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels » ;
- ⇒ d'achever le rattrapage tarifaire pour la catégorie « établissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment l'agroalimentaire).

Le Président propose donc de retenir les tarifs suivants pour l'exercice 2020 :

Partie fixe

Diamètre du compteur	Tarifs 2020
15 mm	25,67
20 mm	35,77
30 mm	51,11
40 mm	76,66
50 mm	102,21
60 mm	153,32
80 mm	224,87
100 mm	306,64
150 mm	459,95

Partie proportionnelle

Catégorie	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Domestique (habitat individuel et collectif)		
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels	0,610	0,610
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs,...)		
Etablissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	0,527	

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1. fixe les tarifs 2020 de la redevance d'amortissement eau potable comme indiqués dans les 2 tableaux ci-dessus ;
2. précise que ces tarifs ne s'appliqueront pas aux usagers du service d'eau potable de la Ville de Saintes lesquels font l'objet d'une délibération spécifique.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

LE PRESIDENT,

Michel DOUBLET



EAU 17

Télétransmis au Contrôle de Légalité

N° 017-251703061-20191213-1912 ESECD04-DE

Accusé de Réception en Préfecture reçu le : 18/12/19

Objet :

Tarifs 2020 : valeur coefficient réducteur

COMITE SYNDICAL du 13 Décembre 2019

N° 19-12-08

L'an deux mil dix-neuf, le treize décembre à 9 heures 45, les membres du Comité Syndical d'Eau 17 se sont réunis à l'Atlantic Ciné à Saintes sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET assisté de Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE élu Secrétaire de Séance.

Membres en exercice : 667
Membres présents : 174

VOTE à l'unanimité

Date de Convocation : 18 Novembre 2019

Date d'Affichage : 18 DEC. 2019

Le Président explique les circonstances qui ont conduit à la convocation de la présente assemblée, à savoir que le quorum (334) n'avait pas été atteint lors de la réunion du 4 décembre dernier (6 présents seulement). Après une nouvelle convocation envoyée le 4 décembre 2019, la présente assemblée peut valablement délibérer quelque soit le nombre de délégués présents.

**TARIFS : valeurs du coefficient de
réduction de la redevance Eau Potable
pour l'année 2020**

Le Président rappelle l'article 7.1.2 des statuts relatif à la redevance d'amortissement ainsi qu'au calcul des coefficients réducteurs. Ces coefficients sont votés chaque année par le Comité Syndical.

Le Président présente le tableau où figurent les nouveaux coefficients de réduction de la redevance eau potable pour 5 collectivités.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1. fixe les valeurs du coefficient réducteur de la redevance pour l'année 2020 selon le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
LE PRESIDENT,

Michel DOUBLET





COEFFICIENTS REDUCTEURS

Année 2020

EAU POTABLE

Collectivité	Coefficients 2020
Commune de BREUIL LA REORTE	1
Commune du GUE D'ALLERE	0,85
Commune de ST GEORGES DU BOIS	0,95
Commune de ROYAN	0,7869
Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (hors Royan)	0,8852

Libellé	Proposition 2019
Montant de conversion du mètre linéaire de travaux	70

Vu pour être annexé à la délibération du Comité Syndical du 13 Décembre 2019

LE PRESIDENT,

Michel DOUBLET

EAU 17

Télétransmis au Contrôle de Légalité

N° 017-251701819-2019/12/13-19/20 C S ECD 17-DE

Accusé de réception en Préfecture reçu le : 19/12/19

Objet : Tarifs AEP 2020 – Ville de SAINTES

COMITE SYNDICAL du 13 Décembre 2019

N° 19-12-09

L'an deux mil dix-neuf, le treize décembre à 9 heures 45, les membres du Comité Syndical d'Eau 17 se sont réunis à l'Atlantic Ciné à Saintes sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET assisté de Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE élu Secrétaire de Séance.

Membres en exercice : 667
Membres présents : 174

VOTE à l'unanimité

Date de Convocation : 18 Novembre 2019

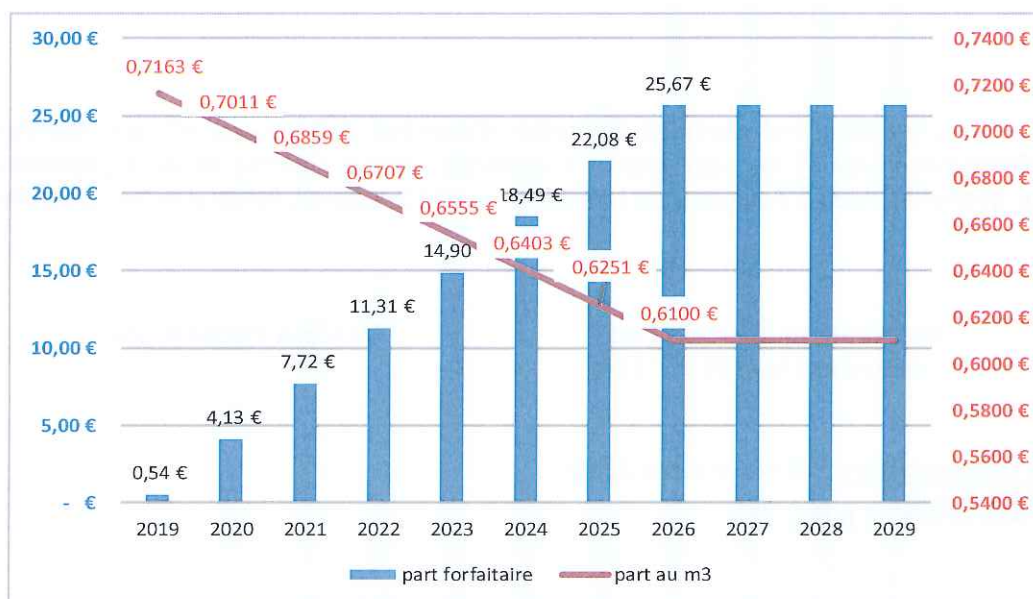
Date d'Affichage : 19 DEC. 2019

Le Président explique les circonstances qui ont conduit à la convocation de la présente assemblée, à savoir que le quorum (334) n'avait pas été atteint lors de la réunion du 4 décembre dernier (6 présents seulement). Après une nouvelle convocation envoyée le 4 décembre 2019, la présente assemblée peut valablement délibérer quelque soit le nombre de délégués présents.

Tarifs 2020 Eau Potable - Ville de SAINTES

Le Président rappelle que la Ville de Saintes, déjà membre d'Eau 17 pour la compétence assainissement non collectif, a demandé son adhésion à la compétence eau potable par délibération du 6 juin 2019. Conformément aux dispositions statutaires en vigueur d'Eau 17 et notamment son article 15, cette adhésion sera effective au 1^{er} janvier 2020.

Au regard des différences tarifaires entre Eau 17 et la Ville de Saintes, des scénarios de convergence tarifaire ont été étudiés et présentés aux comités syndicaux du 26 juin et du 7 novembre 2019. Sur ce dernier, il a été retenu le scénario suivant pour la redevance syndical :



Le Président indique que ce lissage est prévisionnel et est susceptible d'être revu notamment si les tarifs d'Eau 17 sont modifiés.

Le Président ajoute que l'exploitation du service d'eau potable de la Ville de Saintes est assurée par la société AGUR dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de type régie intéressée. Il appartient donc à l'autorité organisatrice du service de voter les tarifs des services publics de l'eau potable (part autorité organisatrice du service et part régisseur), d'encaisser la recette correspondante et de rémunérer le régisseur selon les termes du contrat.

Le Président propose pour 2020 les tarifs suivants pour les usagers du service d'eau potable de la ville de Saintes :

Pour la part fixe (colonne redevance 2020) :

Compteur	Tarifs 2019	Propositions 2020		
		Exploitant	EAU17	Redevance 2020
15 mm	20,50	20,50	4,13	24,63 €
20 mm	20,50	20,50	5,72	26,22 €
30 mm	20,50	20,50	8,18	28,68 €
40 mm	20,50	20,50	12,27	32,77 €
50 mm	20,50	20,50	16,35	36,85 €
60 mm	20,50	20,50	24,53	45,03 €
80 mm	20,50	20,50	35,98	56,48 €
100 mm	20,50	20,50	49,09	69,59 €
150 mm	20,50	20,50	73,59	94,09 €

Pour la part variable (colonne redevance 2020) :

Part variable	Tarifs 2019	Propositions 2020			
		Exploitant	Intéressement à la performance	EAU17	Redevance 2020
Eau décarbonatée	1,084	0,3776	0,0471	0,7011	1,126 €
Eau non décarbonatée	1,020	0,3134	0,0471	0,7011	1,062 €

Le Président précise qu'outre les tarifs applicables aux abonnés du service d'eau potable de la ville de Saintes, les tarifs de réalisation d'un branchement neuf eau potable et autres travaux, services et prestations sont facturés selon le bordereau des prix en annexe n° 7 du contrat avec l'application du coefficient d'actualisation « k » du contrat de régie intéressée avec AGUR.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités locales,
 Vu la demande d'adhésion de la ville de Saintes à Eau 17 pour l'exercice de la compétence eau potable suite à une délibération de son conseil municipal du 6 juin 2019,
 Vu les statuts d'Eau 17 du 20 décembre 2013 et notamment son article 15 organisant l'adhésion d'un membre associé à une nouvelle compétence,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Juin 2020,

Vu le contrat de délégation de service public de type régie intéressée avec AGUR courant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023

Considérant qu'Eau 17 exerce de manière certaine la compétence eau potable sur la ville de Saintes au 1^{er} janvier 2020 et qu'à ce titre elle peut prendre un acte par anticipation (CE, 25 juillet 1975, Société « LES EDITIONS DES MAIRIES », n°95849),

le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

1. de fixer les tarifs 2020 de la redevance du service d'eau potable aux abonnés de la Ville de Saintes comme indiqués dans les 2 tableaux ci-dessus ;
2. de fixer les tarifs de réalisation d'un branchement neuf d'eau potable et autres travaux, services et prestations selon le bordereau de prix figurant en annexe n° 7 du contrat de régie intéressée avec application d'un coefficient « K » figurant au contrat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
LE PRESIDENT,

Michel DOUBLET



ANNEXE III

DELIBERATIONS DU 11 DECEMBRE 2020 SUR LE MONTANT DE LA REDEVANCE AMORTISSEMENT EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2021

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD09-DE
Reçu le 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021



Délibération du COMITE du 11 Décembre 2020

Réuni en visioconférence

N° 20-12-06

Montant de la redevance d'amortissement EAU POTABLE pour l'exercice 2021

Nombre de membres

En exercice : 129 (213 voix)

Votants :

A distance : 48 (82 voix)

En présentiel : 5 (10 voix)

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 88 voix

Contre : 0

Abstention : 4 voix

Certifié exécutoire

Télétransmission au
Contrôle de Légimité n° :

Accusé de réception en
Préfecture reçu le :

Affichage :

L'an deux mille vingt, le onze décembre, les membres du Comité d'Eau 17 se sont réunis à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET, assisté de Monsieur Christophe SUEUR élu Secrétaire de Séance.

Date de convocation : 26 Novembre 2020

Considérant le IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 relatif à la fixation du quorum au tiers des membres présents,

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD09-DE
Reçu le 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

CdA Royan Atlantique : Mmes ADOLPHE Mariette, CANOVA Annick, PUGENS Véronique et MM. BREMAUD Philippe, FERRE Pascal, FRADIN Daniel, GUISE Bruno, MATET Nicolas

CdA de Saintes : MM. BARUSSEAU Fabrice, DE MINIAC Joseph, EHLINGER François, GARRET Pascal, RAGONNEAUD Jacki

CdA de La Rochelle : Mmes GUERRY-GAZEAU Sylvie, ROUSSEL Mathilde et MM. BLANCHARD Gérard, COPPOLANI Vincent, GERVAIS Roger, GRAU Antoine, KRABAL Guillaume, MARECHAL Denis, TALLEUX Pierre

CdA Rochefort Océan : MM. AUTHIAT Eric, BESSAGUET Bruno, BURNET Alain, COCHE-DEQUEANT Olivier, ROUYER Denis

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : MM. DOUBLET Michel, SCHNEIDER Alexandre

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : MM. CHATELIER Jean-Michel, PUYON Alain et SOULISSE Philippe

CdC Ile de Ré : MM. RAYTON Patrick et GUILLEMOTEAU Jean-Philippe (suppléant de Mme VERGNON Gisèle)

CdC du Bassin de Marennes : M. MOINET Philippe

CdC Aunis Atlantique : M. BOUHIER Gérard

CdC de la Haute Saintonge : Mmes BLANC Jeanne, MATTIAZZO Lise et MM. AMAT Pierre, BOTTON Jacky, DUGUE Christian, ELIE Jean-Jacques, ROY Pierre-Noël

CdC Aunis Sud : MM. DESILLE Raymond, JOURDAIN Jean-Michel, LALOYAUX Joël

Collège Aunis Sud : MM. APIOU-GOUSSAU Pascal, ELI Michel

CdC Vals de Saintonge : MM. BERNET Serge, FOUCHER Alain, PELLETIER Michel, PERRIER Maurice

Collège Vals de Saintonge : Mme LANOS-HIRT Françoise et MM. CORMIER Michel, LEAUD Jean-Luc, MAZAUD Clément, PERRIER Maurice, THIROUX Michel

CdC Ile d'Oléron : MM. BRUNET Elysée, SUEUR Christophe

Collège Ile d'Oléron : M. SUEUR Christophe

ETAIENT ABSENTS :

CdA Royan Atlantique : Mme BOULON Joëlle et MM. BANETTE Pascal, BARRAUD Vincent, LAUMONIER Bernard, LYS Jacques, MARENGO Patrick, MARTIN Olivier, PEROCHAIN Yves

CdA de Saintes : Mme TOUSSAINT Charlotte et MM. DRAPRON Bruno, CHASSERIEAU Philippe, GRELLIER Francis, MARCHAIS Jean-Luc, MOULINEAU Ludovic

CdA de La Rochelle : Mmes FERRAND Evelyne, SUBRA Chantal et MM. BAUDON David, LOISEL Tony, MAIGNE Marc, ROBLIN Didier

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD09-DE
Reçu le 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

CdA Rochefort Océan : MM. GILARDEAU Jean-Marie, MAUGAN Claude

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : Mme RIVIERE Monique et M. LOREAU Michel

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. MAUREL Jean-Pierre

CdC Ile de Ré : Mme PETINIAUD-GROS, ZELIE Roger

CdC du Bassin de Marennes : MM. DELAGE Stéphane, MANCEAU Jean-Pierre, SERVENT François

CdC Aunis Atlantique : MM. BOISSEAU Jérémy, BESSON Bernard, FONTANAUD Alain

CdC de la Haute Saintonge : MM. BELOT Claude, BERTRAND Georges, CHARLASSIER Hervé, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, JOURDAIN Serge, LAVALETTE Christian et MICHEAU Jackie

CdC Aunis Sud : MM. GABET Cédric, PILLAUD Thierry, ROUSSEAU Jean-Yves

Collège Aunis Sud : MM. CADOT Matthieu, PARONNEAU Jean-Pierre, ROBLIN Benoît

CdC Vals de Saintonge : MM. ANDRE Michel, AUBIN Jean-Noël, DANIAUD Georges, ESCLOUPIER René, GODINEAU Jean-Claude, GOURSAUD Bernard, PERTUS Christian, PINEAU Maurice

Collège Vals de Saintonge : MM. BILLAUD Alain, GODINEAU Jean-Claude, LANCEREAU Christian, LAROCHE Francis, LECLANCHE Christian, MARTIN Didier

CDc Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, POUPIN Didier, RODRIGUES Jean-Jacques

Collège Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, PATTEDOIE Daniel, ROBILLARD Patrice, THIBAudeau Lucien

POUVOIRS

M. DRAPRON Bruno a donné pouvoir à M. EHLINGER François
M. MARCHAIS Jean-Luc a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice
Mme TOUSSAINT Charlotte a donné pouvoir à M. GRELLIER Francis
M. ROBLIN Didier a donné pouvoir à M. MAIGNE Marc
M. LECLANCHE Christian a donné pouvoir à M. PERRIER Maurice

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement présenté au cours du Comité Syndical du 3 Novembre 2020 consacré au Débat d'Orientaion Budgétaire, le Président a proposé :

- ⇒ de maintenir le tarif 2020 en 2021 pour la part fixe de l'ensemble des catégories d'utilisateurs ;
- ⇒ de maintenir le tarif 2020 en 2021 pour la part proportionnelle de l'ensemble des catégories d'utilisateurs.

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD09-DE
Reçu le 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

Le Président propose donc de retenir les tarifs suivants pour l'exercice 2021 :

Partie fixe

Diamètre du compteur	Tarifs 2021
15 mm	25,67
20 mm	35,77
30 mm	51,11
40 mm	76,66
50 mm	102,21
60 mm	153,32
80 mm	224,87
100 mm	306,64
150 mm	459,95

Partie proportionnelle

Catégorie	Tarifs 2021
Domestique (habitat individuel et collectif)	0,610
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels	
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs,...)	
Etablissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD09-DE
Reçu le 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

1. fixe les tarifs 2021 de la redevance d'amortissement eau potable comme indiqués dans les 2 tableaux ci-dessus ;
2. précise que ces tarifs ne s'appliqueront pas aux usagers du service d'eau potable de la Ville de Saintes lesquels font l'objet d'une délibération spécifique.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

LE PRESIDENT,

Michel DOUBLET



AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD14-DE
Reçu le 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021



Délibération du COMITE du 11 Décembre 2020

Réuni en visioconférence

N° 20-12-11

Valeurs du coefficient de réduction de la redevance EAU POTABLE pour 2021

Nombre de membres

En exercice : 129 (213 voix)

Votants :

A distance : 48 (82 voix)

En présentiel : 5 (10 voix)

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 88 voix

Contre : 0

Abstention : 4 voix

Certifié exécutoire

Télétransmission au
Contrôle de Légimité n° :

Accusé de réception en
Préfecture reçu le :

Affichage :

L'an deux mille vingt, le onze décembre, les membres du Comité d'Eau 17 se sont réunis à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET, assisté de Monsieur Christophe SUEUR élu Secrétaire de Séance.

Date de convocation : 26 Novembre 2020

Considérant le IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 relatif à la fixation du quorum au tiers des membres présents,

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD14-DE
Reçu le 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

CdA Royan Atlantique : Mmes ADOLPHE Mariette, CANOVA Annick, PUGENS Véronique et MM. BREMAUD Philippe, FERRE Pascal, FRADIN Daniel, GUISE Bruno, MATET Nicolas

CdA de Saintes : MM. BARUSSEAU Fabrice, DE MINAC Joseph, EHLINGER François, GARRET Pascal, RAGONNEAUD Jacki

CdA de La Rochelle : Mmes GUERRY-GAZEAU Sylvie, ROUSSEL Mathilde et MM. BLANCHARD Gérard, COPPOLANI Vincent, GERVAIS Roger, GRAU Antoine, KRABAL Guillaume, MARECHAL Denis, TALLEUX Pierre

CdA Rochefort Océan : MM. AUTHIAT Eric, BESSAGUET Bruno, BURNET Alain, COCHE-DEQUEANT Olivier, ROUYER Denis

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : MM. DOUBLET Michel, SCHNEIDER Alexandre

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : MM. CHATELIER Jean-Michel, PUYON Alain et SOULISSE Philippe

CdC Ile de Ré : MM. RAYTON Patrick et GUILLEMOTEAU Jean-Philippe (suppléant de Mme VERGNON Gisèle)

CdC du Bassin de Marennes : M. MOINET Philippe

CdC Aunis Atlantique : M. BOUHIER Gérard

CdC de la Haute Saintonge : Mmes BLANC Jeanne, MATTIAZZO Lise et MM. AMAT Pierre, BOTTON Jacky, DUGUE Christian, ELIE Jean-Jacques, ROY Pierre-Noël

CdC Aunis Sud : MM. DESILLE Raymond, JOURDAIN Jean-Michel, LALOYAUX Joël

Collège Aunis Sud : MM. APIOU-GOUSSAU Pascal, ELI Michel

CdC Vals de Saintonge : MM. BERNET Serge, FOUCHER Alain, PELLETIER Michel, PERRIER Maurice

Collège Vals de Saintonge : Mme LANOS-HIRT Françoise et MM. CORMIER Michel, LEAUD Jean-Luc, MAZAUD Clément, PERRIER Maurice, THIROUX Michel

CdC Ile d'Oléron : MM. BRUNET Elysée, SUEUR Christophe

Collège Ile d'Oléron : M. SUEUR Christophe

ETAIENT ABSENTS :

CdA Royan Atlantique : Mme BOULON Joëlle et MM. BANETTE Pascal, BARRAUD Vincent, LAUMONIER Bernard, LYS Jacques, MARENGO Patrick, MARTIN Olivier, PEROCHAIN Yves

CdA de Saintes : Mme TOUSSAINT Charlotte et MM. DRAPRON Bruno, CHASSERIEAU Philippe, GRELLIER Francis, MARCHAIS Jean-Luc, MOULINEAU Ludovic

CdA de La Rochelle : Mmes FERRAND Evelyne, SUBRA Chantal et MM. BAUDON David, LOISEL Tony, MAIGNE Marc, ROBLIN Didier

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD14-DE
Reçu le 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

CdA Rochefort Océan : MM. GILARDEAU Jean-Marie, MAUGAN Claude

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : Mme RIVIERE Monique et M. LOREAU Michel

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. MAUREL Jean-Pierre

CdC Ile de Ré : Mme PETINIAUD-GROS, ZELIE Roger

CdC du Bassin de Marennes : MM. DELAGE Stéphane, MANCEAU Jean-Pierre, SERVENT François

CdC Aunis Atlantique : MM. BOISSEAU Jérémy, BESSON Bernard, FONTANAUD Alain

CdC de la Haute Saintonge : MM. BELOT Claude, BERTRAND Georges, CHARLASSIER Hervé,
FAURE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, JOURDAIN Serge, LAVALETTE Christian et MICHEAU Jackie

CdC Aunis Sud : MM. GABET Cédric, PILLAUD Thierry, ROUSSEAU Jean-Yves

Collège Aunis Sud : MM. CADOT Matthieu, PARONNEAU Jean-Pierre, ROBLIN Benoît

CdC Vals de Saintonge : MM. ANDRE Michel, AUBIN Jean-Noël, DANIAUD Georges, ESCLOUPIER
René, GODINEAU Jean-Claude, GOURSAUD Bernard, PERTUS Christian, PINEAU Maurice

Collège Vals de Saintonge : MM. BILLAUD Alain, GODINEAU Jean-Claude, LANCEREAU Christian,
LAROUCHE Francis, LECLANCHE Christian, MARTIN Didier

CDc Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, POUPIN Didier, RODRIGUES Jean-Jacques

Collège Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, PATTEDOIE Daniel, ROBILLARD Patrice, THIBAudeau
Lucien

POUVOIRS

M. DRAPRON Bruno a donné pouvoir à M. EHLINGER François
M. MARCHAIS Jean-Luc a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice
Mme TOUSSAINT Charlotte a donné pouvoir à M. GRELLIER Francis
M. ROBLIN Didier a donné pouvoir à M. MAIGNE Marc
M. LECLANCHE Christian a donné pouvoir à M. PERRIER Maurice

Le Président rappelle les coefficients-réducteurs sont calculés et votés chaque année par le Comité Syndical.

Le Président présente le tableau où figurent les nouveaux coefficients de réduction de la redevance eau potable pour 4 collectivités.

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD14-DE
Reçu le 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1. fixe les valeurs du coefficient réducteur de la redevance pour l'année 2021 selon le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

LE PRESIDENT,

Michel DOUBLET

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD14-DE
Reçu le 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021



COEFFICIENTS REDUCTEURS

Année 2021

EAU POTABLE

Collectivité	Coefficients 2021
Commune du GUE D'ALLERE	0,90
Commune de ST GEORGES DU BOIS	0,97
Commune de ROYAN	0,8525
Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (hors Royan)	0,9098

Libellé	Proposition 2021
Montant de conversion du mètre linéaire de travaux	70

Vu pour être annexé à la délibération du Comité Syndical du 11 Décembre 2020

LE PRESIDENT,
Michel DOUBLET

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD15-DE
Reçu le 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

eau17

Votre service public de l'eau

Délibération du COMITE du 11 Décembre 2020

Réuni en visioconférence

N° 20-12-12

Tarif 2021 Eau Potable Ville de SAINTES

Nombre de membres

En exercice : 129 (213 voix)

Votants :

A distance : 48 (82 voix)

En présentiel : 5 (10 voix)

L'an deux mille vingt, le onze décembre, les membres du Comité d'Eau 17 se sont réunis à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET, assisté de Monsieur Christophe SUEUR élu Secrétaire de Séance.

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 88 voix

Contre : 0

Abstention : 4 voix

Date de convocation : 26 Novembre 2020

Considérant le IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 relatif à la fixation du quorum au tiers des membres présents,

Certifié exécutoire

Télétransmission au
Contrôle de Légalité n° :

Accusé de réception en
Préfecture reçu le :

Affichage :

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD15-DE
Reçu le 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants
suivants :

CdA Royan Atlantique : Mmes ADOLPHE Mariette, CANOVA Annick, PUGENS Véronique et MM. BREMAUD Philippe, FERRE Pascal, FRADIN Daniel, GUISE Bruno, MATET Nicolas

CdA de Saintes : MM. BARUSSEAU Fabrice, DE MINIAC Joseph, EHLINGER François, GARRET Pascal, RAGONNEAUD Jacki

CdA de La Rochelle : Mmes GUERRY-GAZEAU Sylvie, ROUSSEL Mathilde et MM. BLANCHARD Gérard, COPPOLANI Vincent, GERVAIS Roger, GRAU Antoine, KRABAL Guillaume, MARECHAL Denis, TALLEUX Pierre

CdA Rochefort Océan : MM. AUTHIAT Eric, BESSAGUET Bruno, BURNET Alain, COCHE-DEQUEANT Olivier, ROUYER Denis

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : MM. DOUBLET Michel, SCHNEIDER Alexandre

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : MM. CHATELIER Jean-Michel, PUYON Alain et SOULISSE Philippe

CdC Ile de Ré : MM. RAYTON Patrick et GUILLEMOTEAU Jean-Philippe (suppléant de Mme VERGNON Gisèle)

CdC du Bassin de Marennes : M. MOINET Philippe

CdC Aunis Atlantique : M. BOUHIER Gérard

CdC de la Haute Saintonge : Mmes BLANC Jeanne, MATTIAZZO Lise et MM. AMAT Pierre, BOTTON Jacky, DUGUE Christian, ELIE Jean-Jacques, ROY Pierre-Noël

CdC Aunis Sud : MM. DESILLE Raymond, JOURDAIN Jean-Michel, LALOYAUX Joël

Collège Aunis Sud : MM. APIOU-GOUSSAU Pascal, ELI Michel

CdC Vals de Saintonge : MM. BERNET Serge, FOUCHER Alain, PELLETIER Michel, PERRIER Maurice

Collège Vals de Saintonge : Mme LANOS-HIRT Françoise et MM. CORMIER Michel, LEAUD Jean-Luc, MAZAUD Clément, PERRIER Maurice, THIROUX Michel

CdC Ile d'Oléron : MM. BRUNET Elysée, SUEUR Christophe

Collège Ile d'Oléron : M. SUEUR Christophe

ETAIENT ABSENTS :

CdA Royan Atlantique : Mme BOULON Joëlle et MM. BANETTE Pascal, BARRAUD Vincent, LAUMONIER Bernard, LYS Jacques, MARENGO Patrick, MARTIN Olivier, PEROCHAIN Yves

CdA de Saintes : Mme TOUSSAINT Charlotte et MM. DRAPRON Bruno, CHASSERIEAU Philippe, GRELLIER Francis, MARCHAIS Jean-Luc, MOULINEAU Ludovic

CdA de La Rochelle : Mmes FERRAND Evelyne, SUBRA Chantal et MM. BAUDON David, LOISEL Tony, MAIGNE Marc, ROBLIN Didier

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD15-DE
Reçu le 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

CdA Rochefort Océan : MM. GILARDEAU Jean-Marie, MAUGAN Claude

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : Mme RIVIERE Monique et M. LOREAU Michel

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. MAUREL Jean-Pierre

CdC Ile de Ré : Mme PETINIAUD-GROS, ZELIE Roger

CdC du Bassin de Marennes : MM. DELAGE Stéphane, MANCEAU Jean-Pierre, SERVENT François

CdC Aunis Atlantique : MM. BOISSEAU Jérémy, BESSON Bernard, FONTANAUD Alain

CdC de la Haute Saintonge : MM. BELOT Claude, BERTRAND Georges, CHARLASSIER Hervé, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, JOURDAIN Serge, LAVALETTE Christian et MICHEAU Jackie

CdC Aunis Sud : MM. GABET Cédric, PILLAUD Thierry, ROUSSEAU Jean-Yves

Collège Aunis Sud : MM. CADOT Matthieu, PARONNEAU Jean-Pierre, ROBLIN Benoît

CdC Vals de Saintonge : MM. ANDRE Michel, AUBIN Jean-Noël, DANIAUD Georges, ESCLOUPIER René, GODINEAU Jean-Claude, GOURSAUD Bernard, PERTUS Christian, PINEAU Maurice

Collège Vals de Saintonge : MM. BILLAUD Alain, GODINEAU Jean-Claude, LANCEREAU Christian, LAROCHE Francis, LECLANCHE Christian, MARTIN Didier

CDc Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, POUPIN Didier, RODRIGUES Jean-Jacques

Collège Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, PATTEDOIE Daniel, ROBILLARD Patrice, THIBAUDEAU Lucien

POUVOIRS

M. DRAPRON Bruno a donné pouvoir à M. EHLINGER François
M. MARCHAIS Jean-Luc a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice
Mme TOUSSAINT Charlotte a donné pouvoir à M. GRELLIER Francis
M. ROBLIN Didier a donné pouvoir à M. MAIGNE Marc
M. LECLANCHE Christian a donné pouvoir à M. PERRIER Maurice

Le Président rappelle que la Ville de Saintes, est adhérente à Eau 17 depuis le 1^{er} janvier 2020.

Au regard des différences tarifaires entre Eau 17 et la Ville de Saintes, il a été convenu d'un lissage des tarifs.

Le Président ajoute que l'exploitation du service d'eau potable de la Ville de Saintes est assurée par la société AGUR dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de type régie intéressée. Il appartient donc à l'autorité organisatrice du service de voter les tarifs des services publics de l'eau potable (part autorité organisatrice du service et part régisseur), d'encaisser la recette correspondante et de rémunérer le régisseur selon les termes du contrat.

Le Président propose pour 2021 les tarifs suivants pour les usagers du service d'eau potable de la ville de Saintes :

Pour la part fixe (colonne redevance 2021) :

Compteur	Tarifs 2020	Propositions 2021		
		Exploitant	EAU17	Redevance 2021
15 mm	24,63 €	20,92	7,72	28,64 €
20 mm	26,22 €	20,92	10,77	31,69 €
30 mm	28,68 €	20,92	15,38	36,30 €
40 mm	32,77 €	20,92	23,07	43,99 €
50 mm	36,85 €	20,92	30,77	51,69 €
60 mm	45,03 €	20,92	46,15	67,07 €
80 mm	56,48 €	20,92	67,69	88,61 €
100 mm	69,59 €	20,92	92,36	113,28 €
150 mm	94,09 €	20,92	138,44	159,36 €

Pour la part variable (colonne redevance 2021) :

Part variable	Tarifs 2020	Propositions 2021			
		Exploitant	Intéressement à la performance	EAU17	Redevance 2021
Eau décarbonatée	1,126	0,3854	0,0471	0,6859	1,1184 €
Eau non décarbonatée	1,062	0,3198	0,0471	0,6859	1,0528 €

Le Président précise qu'outre les tarifs applicables aux abonnés du service d'eau potable de la ville de Saintes, les tarifs de réalisation d'un branchement neuf eau potable et autres travaux, services et prestations sont facturés selon le bordereau des prix en annexe n° 7 du contrat avec l'application du coefficient d'actualisation « k » du contrat de régie intéressée avec AGUR.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

1. de fixer les tarifs 2021 de la redevance du service d'eau potable de la Ville de Saintes comme indiqués dans les 2 tableaux ci-dessus ;

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD15-DE
Reçu le 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

2. de fixer les tarifs de réalisation d'un branchement neuf d'eau potable et autres travaux, services et prestations selon le bordereau de prix figurant en annexe n° 7 du contrat de régie intéressée avec application d'un coefficient « K » figurant au contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
LE PRESIDENT,


Michel DOUBLET

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

ANNEXE IV

FACTURES TYPES DE 120 M³ AVEC LES TARIFS APPLICABLES AUX 1^{ER} JANVIER 2020 ET 2021

**Factures d'eau potable de 120 m³ pour un abonné domestique
alimenté par un compteur de Dn 15 mm
Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020**

	Tarifs exploitation			Tarifs Eau 17			Redevances agence de l'eau		Facture 120 m ³ totale (Exploitation + Eau 17 + agence de l'eau)			
	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€ HT)	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€ HT)	Prélèvement (€ HT/m ³)	Pollution (€ HT/m ³)	€ HT	€ TTC / m ³ avec abonnement	€ TTC / m ³ sans abonnement	
OLERON NORD	23,37	0,2658	55	25,67	0,610	99	0,0650	0,330	201,54	212,62	1,77	1,34
SAINTE				24,63	1,126	160	0,0754	0,330	208,40	219,86	1,83	1,62
ROYAN	39,68	0,3554	82	25,67	0,480	83	0,0986	0,330	217,03	228,97	1,91	1,33
PONS	10,19	0,5135	72	25,67	0,610	99	0,1000	0,330	222,28	234,51	1,95	1,64
LE CHAY CORME ECLUSE	31,40	0,4344	84	25,67	0,540	90	0,0821	0,330	223,45	235,74	1,96	1,46
RESE (ST GEORGES DE DIDONNE, si compteur propriété abonné)	20,91	0,5610	88	25,67	0,540	90	0,0860	0,330	228,62	241,19	2,01	1,60
SAUJON	30,00	0,5000	90	25,67	0,540	90	0,0856	0,330	230,34	243,01	2,03	1,54
RIVES DE LA SEUDRE (périmètre de la CARA)	35,63	0,4579	91	25,67	0,540	90	0,0822	0,330	230,51	243,19	2,03	1,49
MEDIS SEMUSSAC	35,55	0,4615	91	25,67	0,540	90	0,0800	0,330	230,60	243,28	2,03	1,49
RESE (GUE D'ALLERE)	30,18	0,5610	98	25,67	0,519	88	0,0860	0,300	231,77	244,52	2,04	1,55
CHENAC	36,76	0,4668	93	25,67	0,540	90	0,0930	0,330	234,01	246,88	2,06	1,51
COURÇON D'AUNIS	32,00	0,4661	88	25,67	0,610	99	0,0652	0,330	234,23	247,11	2,06	1,55
VAUX SUR MER	38,27	0,4864	97	25,67	0,540	90	0,0830	0,330	236,67	249,68	2,08	1,52
RESE (ST ROMAIN SUR GIRONDE, FLORAC, SABLONCEAUX, ST ROMAIN DE BENET + ST GEORGES DE DIDONNE si compteur propriété Eau 17)	30,18	0,5610	98	25,67	0,540	90	0,0860	0,330	237,89	250,97	2,09	1,60
ST PALAIS SUR MER	35,81	0,5116	97	25,67	0,540	90	0,0900	0,330	238,07	251,17	2,09	1,55
LA ROCHELLE NORD	29,30	0,5374	94	25,67	0,610	99	0,0800	0,300	238,26	251,36	2,09	1,61
RIVES DE LA SEUDRE (pour MARENNES et BOURCEFRANC LE CHAPUS)	35,63	0,4579	91	25,67	0,610	99	0,0822	0,330	238,91	252,05	2,10	1,56
RESE (bassin Loire Bretagne)	30,18	0,5610	98	25,67	0,610	99	0,0860	0,300	242,69	256,04	2,13	1,64
SAINTE EST	28,88	0,5631	96	25,67	0,610	99	0,0900	0,330	245,72	259,24	2,16	1,68
RESE (bassin Adour Garonne)	30,18	0,5610	98	25,67	0,610	99	0,0860	0,330	246,29	259,84	2,17	1,67
ROCHEFORT SUD	41,24	0,5263	104	25,67	0,610	99	0,0778	0,330	252,20	266,07	2,22	1,63
COTEAUX DE GIRONDE	39,19	0,6055	112	25,67	0,610	99	0,1025	0,330	262,62	277,06	2,31	1,74
ST GEORGES DU BOIS	36,12	0,7823	130	25,67	0,580	95	0,0817	0,300	271,07	285,98	2,38	1,84
ST MARTIN DE RE	44,81	0,7119	130	25,67	0,610	99	0,0668	0,300	273,12	288,15	2,40	1,78
ILE DE RE NORD	49,74	0,6700	130	25,67	0,610	99	0,0913	0,300	275,97	291,14	2,43	1,76
ESTUAIRES	46,73	0,6691	127	25,67	0,610	99	0,0887	0,330	276,14	291,32	2,43	1,79
SURGERES	36,12	0,7823	130	25,67	0,610	99	0,0817	0,330	278,27	293,57	2,45	1,90

**Factures d'eau potable de 120 m³ pour un abonné domestique
alimenté par un compteur de Dn 15 mm
Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021**

	Tarifs exploitation			Tarifs Eau 17			Redevances agence de l'eau			Facture 120 m ³ totale (Exploitation + Eau 17 + agence de l'eau)				
	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€ HT)	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€ HT)	Prélèvement (€ HT/m ³)	Pollution (€ HT/m ³)	€ HT	€ TTC / m ³ avec abonnement	€ TTC / m ³ sans abonnement	€ TTC	€ TTC / m ³ avec abonnement	€ TTC / m ³ sans abonnement
OLERON NORD	23,70	0,2696	56	25,67	0,610	99	0,1265	0,330	209,70	1,84	1,41	221,24	1,84	1,41
SAINTES				28,64	1,1184	163	0,0736	0,330	211,28	1,86	1,61	222,90	1,86	1,61
PONS	10,35	0,5216	73	25,67	0,610	99	0,0504	0,330	217,46	1,91	1,60	228,42	1,91	1,60
ROYAN	39,94	0,3577	83	25,67	0,520	88	0,0700	0,330	218,93	1,92	1,35	230,98	1,92	1,35
LE CHAY CORME ECLUSE	31,75	0,4392	84	25,67	0,555	92	0,0690	0,330	224,60	1,97	1,47	236,96	1,97	1,47
RESE (ST GEORGES DE DIDONNE, si compteur propriété abonné)	20,91	0,5610	88	25,67	0,555	92	0,0860	0,330	230,42	2,03	1,62	243,09	2,03	1,62
RIVES DE LA SEUDRE (périmètre de la CARA)	35,94	0,4643	92	25,67	0,555	92	0,0683	0,330	231,72	2,04	1,50	244,46	2,04	1,50
SAUJON	30,68	0,5114	92	25,67	0,555	92	0,0767	0,330	233,12	2,05	1,55	245,94	2,05	1,55
COURÇON D'AUNIS	32,37	0,4714	89	25,67	0,610	99	0,0829	0,300	233,76	2,06	1,54	246,61	2,06	1,54
MEDIS SEMUSSAC	35,92	0,4663	92	25,67	0,555	92	0,0854	0,330	233,99	2,06	1,52	246,86	2,06	1,52
CHENAC	36,97	0,4695	93	25,67	0,555	92	0,0798	0,330	234,76	2,06	1,51	247,67	2,06	1,51
RESE (GUE D'ALLERE)	30,18	0,5610	98	25,67	0,549	92	0,0860	0,300	235,37	2,07	1,58	248,32	2,07	1,58
LA ROCHELLE NORD	29,46	0,5393	94	25,67	0,610	99	0,0552	0,300	235,67	2,07	1,59	248,63	2,07	1,59
ST PALAIS SUR MER	36,33	0,5190	99	25,67	0,555	92	0,0495	0,330	236,42	2,08	1,53	249,42	2,08	1,53
RIVES DE LA SEUDRE (pour MARENNES et BOURCEFRANC LE CHAPUS)	35,94	0,4643	92	25,67	0,610	99	0,0683	0,330	238,32	2,10	1,55	251,43	2,10	1,55
RESE (ST ROMAIN SUR GIRONDE, FLOIRAC, SABLONCEAUX, ST ROMAIN DE BENET + ST GEORGES DE DIDONNE si compteur propriété Eau 17)	30,18	0,5610	98	25,67	0,555	92	0,0860	0,330	239,69	2,11	1,62	252,87	2,11	1,62
VAUX SUR MER	38,67	0,4915	98	25,67	0,555	92	0,0961	0,330	241,05	2,12	1,55	254,31	2,12	1,55
RESE (bassin Loire Bretagne)	30,18	0,5610	98	25,67	0,610	99	0,0860	0,300	242,69	2,13	1,64	256,04	2,13	1,64
SAINTES EST	28,88	0,5631	96	25,67	0,610	99	0,0900	0,330	245,72	2,16	1,68	259,24	2,16	1,68
RESE (bassin Adour Garonne)	30,18	0,5610	98	25,67	0,610	99	0,0860	0,330	246,29	2,17	1,67	259,84	2,17	1,67
ROCHEFORT SUD	41,46	0,5379	106	25,67	0,610	99	0,0419	0,330	249,51	2,19	1,60	263,23	2,19	1,60
COTEAUX DE GIRONDE	32,00	0,7000	116	25,67	0,610	99	0,0598	0,330	261,65	2,30	1,79	276,04	2,30	1,79
ST GEORGES DU BOIS	36,58	0,7923	132	25,67	0,592	97	0,0635	0,300	271,99	2,39	1,84	286,95	2,39	1,84
ST MARTIN DE RE	45,51	0,7232	132	25,67	0,610	99	0,0535	0,300	273,58	2,41	1,78	288,63	2,41	1,78
ESTUAIRES	47,01	0,6814	129	25,67	0,610	99	0,0639	0,330	274,92	2,42	1,78	290,04	2,42	1,78
ILE DE RE NORD	50,47	0,6797	132	25,67	0,610	99	0,0677	0,300	275,03	2,42	1,75	290,15	2,42	1,75
SURGERES	36,58	0,7923	132	25,67	0,610	99	0,0635	0,330	277,75	2,44	1,89	293,02	2,44	1,89

ANNEXE V

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE- BRETAGNE



Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

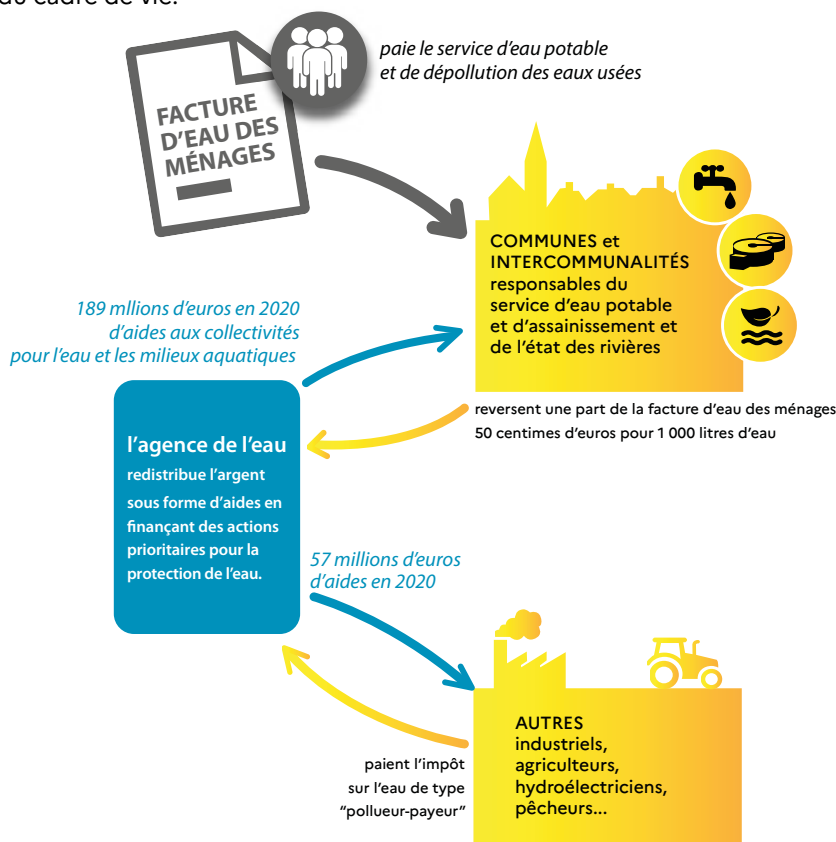
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

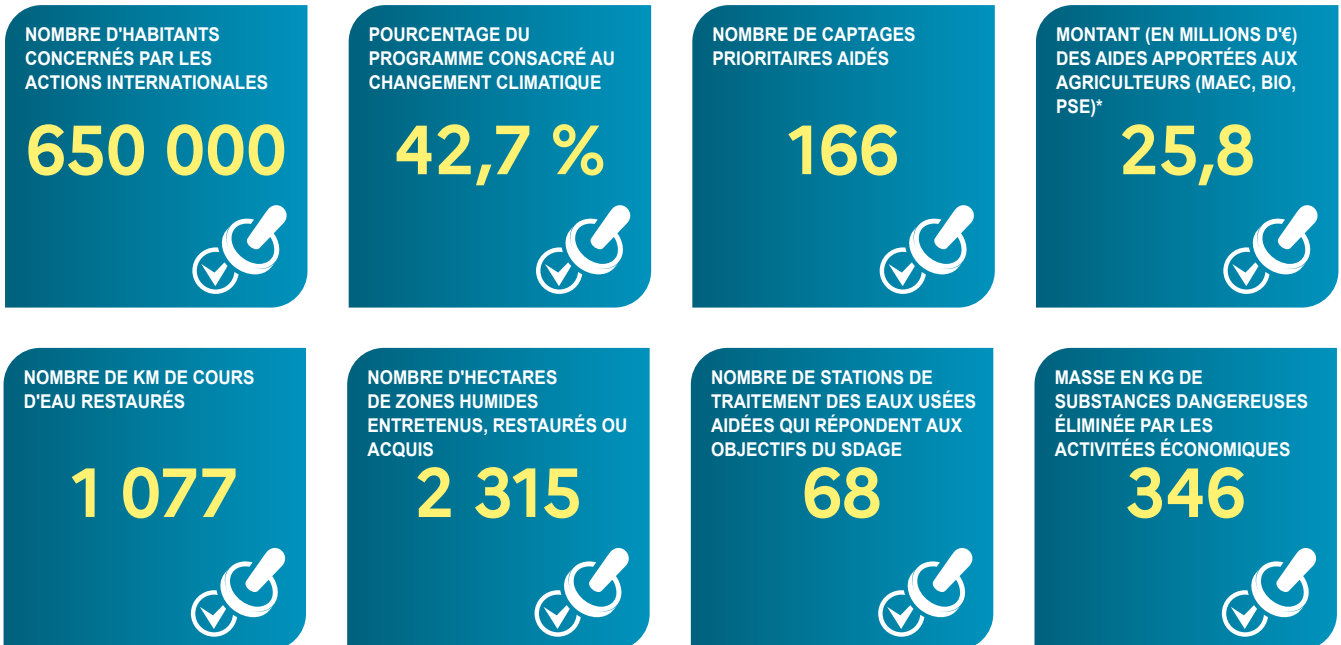
en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental « France Relance » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits. Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.



Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

- > investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : <http://bit.ly/PR-EauPotable>
- > investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : <http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv>
- > travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : <http://bit.ly/PR-Continueite>

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1^{er} mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communes, 36 départements et plus de 13 millions d'habitants.

Abscisé de réception en préfecture : 6 800 017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de réimpression : 07/02/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

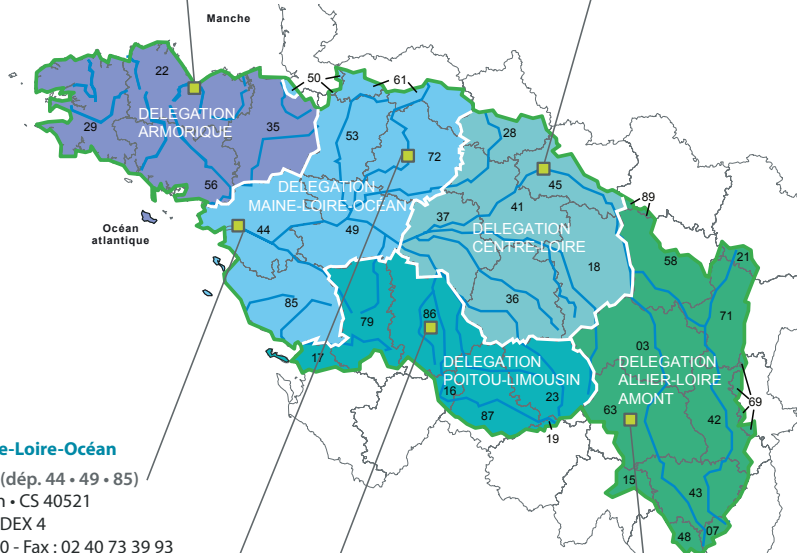
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

LES
COMITÉS
DE BASSIN

L'eau et le milieu marin

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"

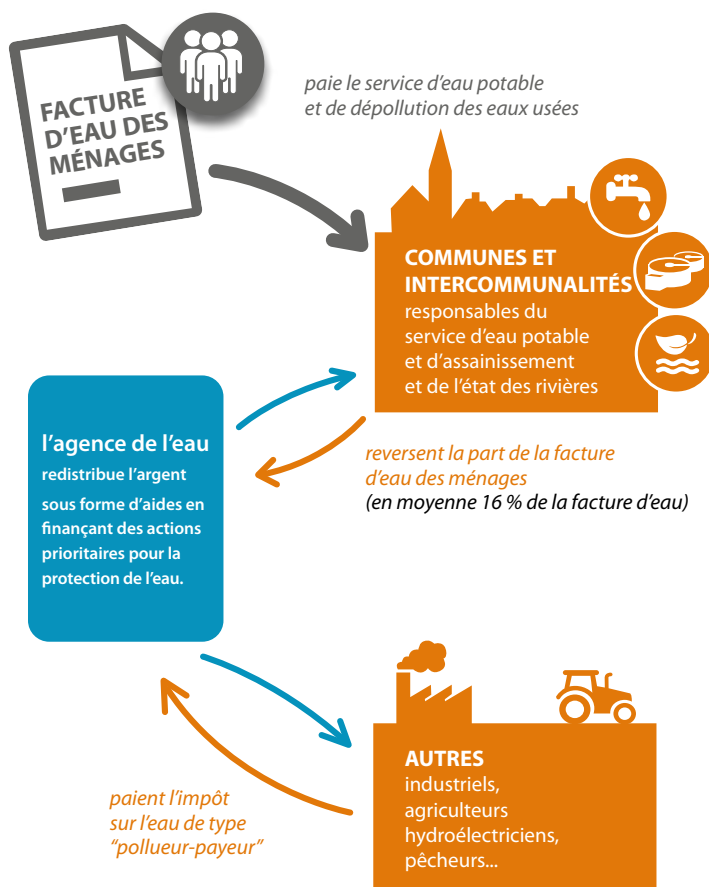
ANNEXE VI

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR- GARONNE

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

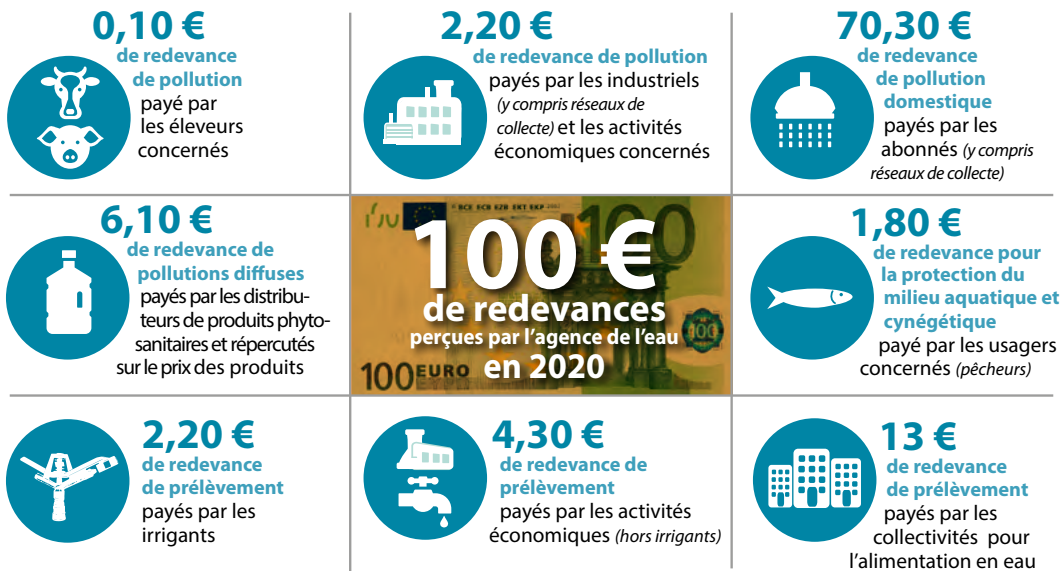
En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



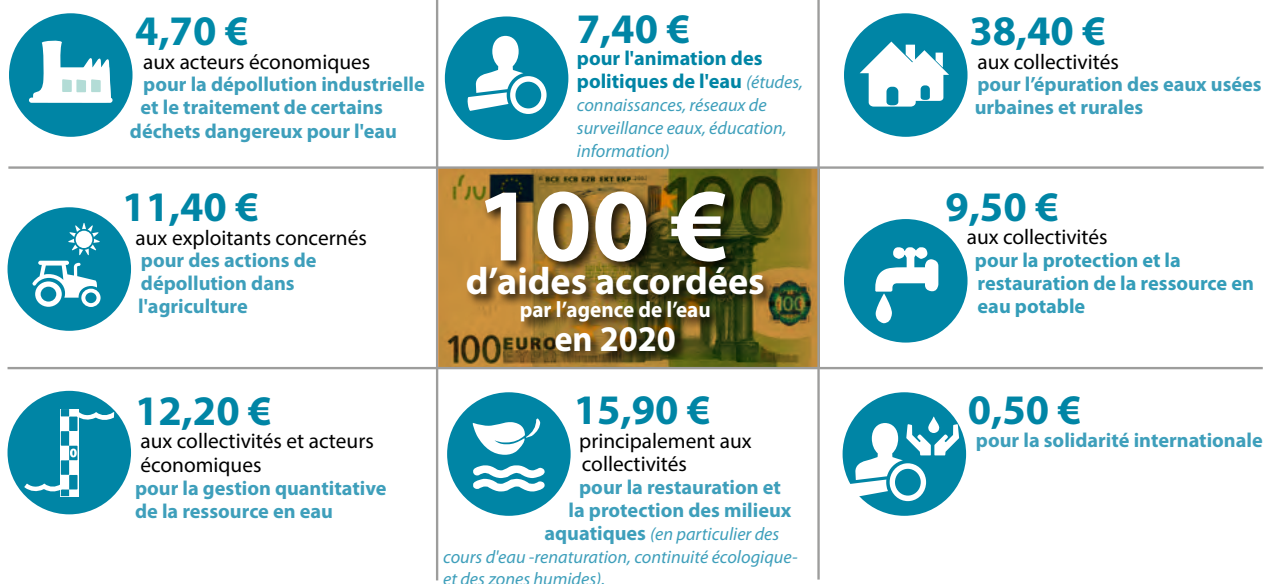
À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable.

En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1 millions de m³** ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : **165** entreprises de peinture ont été mises en conformité. **371 kg** de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'importance nationale.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de l'émission : 17/11/2021
Date de réception en préfecture : 17/11/2021

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

DU 1^{ER} MARS

AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

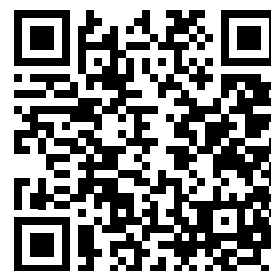
Donnez votre avis sur

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !



ANNEXE VII

GLOSSAIRE SUR L'EAU

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

ANNEXE VII – GLOSSAIRE SUR L'EAU

Agence Française pour la Biodiversité (AFB) : Voir définition de SISPEA décrite ci-dessous.

Annuité de la dette : Elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16 hors gestion active de la dette) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids de la charge de la dette à long et moyen terme pour les collectivités. (*Source : Site internet www.collectivites-locales.gouv.fr ; Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2010 ; Définitions des grandeurs comptables à partir de la nomenclature M14*).

ANSES : L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a été créée le 1er juillet 2010. L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation.



L'Anses assure des missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence sur un large champ couvrant la santé humaine, la santé et le bien-être animal ainsi que la santé végétale. Elle offre une lecture transversale des questions sanitaires en évaluant les risques et les bénéfices sanitaires, souvent au prisme des sciences humaines et sociales. Ses missions de veille, de vigilance et de surveillance permettent de nourrir l'évaluation des risques. L'Agence évalue ainsi l'ensemble des risques (chimiques, biologiques, physiques...) auxquels un individu peut être exposé, volontairement ou non, à tous les âges et moments de sa vie, qu'il s'agisse d'expositions au travail, pendant ses transports, ses loisirs, ou via son alimentation. (*Source : site internet de l'Anses : <https://www.anses.fr/fr>*).

L'Anses a publié le 30 janvier 2019, un avis relatif à l'évaluation de la pertinence des métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, disponible à partir du lien suivant : <https://www.anses.fr/fr/content/avis-et-rapports-de-lanses-sur-saisine>.

ASTEE : Association française des professionnels de l'eau et des déchets. L'Astee repose sur un réseau à la fois territorial (régional, national, international) et « métiers » (commissions techniques). Elle contribue à enrichir la connaissance et favorise le porté à connaissance des projets exemplaires ou d'intérêt pour l'amélioration des services publics locaux de l'environnement (grand cycle de l'eau et déchets), ainsi que de l'aménagement et la gestion durable des territoires urbains et ruraux, dans toutes leurs composantes « métiers », y compris le changement climatique, les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) ou les relations avec les usagers. (*Source : Site internet <https://www.astee.org>*).



L'ASTEE a publié un guide pour estimer les volumes autorisés non comptés, disponible à partir du lien suivant : http://www.services.eaufrance.fr/docs/variables/ASTEE_Estimation_volumes_non_comptés.pdf

Atrazine : L'Atrazine est un herbicide largement utilisé en France à partir de 1960. Son utilisation a été limitée en 1997 puis totalement interdite en septembre 2003. Une fois épanchée, l'atrazine (A) entame des processus de dégradation de type physico-chimique et/ou biologique par les microorganismes du sol et de l'eau. Ces processus produisent essentiellement du déséthylatrazine (DEA), mais aussi du Déisopropylatrazine (DIA), du Déséthyl-déisopropylatrazine (DEDIA) et de l'Hydroxyatrazine (HA).

Carbone organique total (COT) : Quantité totale de matière organique, exprimée en carbone (mg/L), contenue dans une solution.

Champ captant : Zone englobant un ensemble d'ouvrages de captages prélevant l'eau souterraine d'une même nappe (*Source : Site internet www.eaufrance.fr*).

Chlorure de vinyle monomère (CVM) : Produit chimique purement synthétique. Au niveau des réseaux de distribution d'eau potable, la présence de CVM peut provenir soit d'une contamination de la ressource en eau, soit d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC. En effet, la fabrication du PVC repose sur la polymérisation du CVM. Une étape de stripping permet de réduire la teneur en CVM résiduel à des concentrations inférieures à 1 ppm dans le PVC fabriqué. Cette étape a été progressivement introduite dans le process de fabrication. Les matériaux en PVC antérieurs à 1980 peuvent donc avoir potentiellement une teneur en CVM résiduel beaucoup plus élevée, et sont ainsi les seuls à pouvoir induire une migration de CVM dans l'eau (*Source : Instruction n°DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 du Ministère des affaires sociales et de la santé*).

La PRPDE est tenue de mettre en place un plan d'échantillonnage afin d'identifier le risque lié au CVM sur l'eau distribuée par des canalisations en PVC posées avant 1980. Sur les parties de réseau où ont été mesurés des dépassements de la limite de qualité pour le CVM des actions correctives doivent être mises en place (purge, maillage, tubage, remplacement de canalisation). Si aucune mesure correctrice ne peut être mise en place rapidement ou ne s'avère efficace, des mesures de restrictions d'usages (boisson et préparation des repas) avec information de la population concernée devront être prises (*Source : Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine*).

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Il exerce les attributions prévues par l'article L. 1416-1 du Code de la santé et est également chargé d'émettre un avis, dans les cas et selon les modalités prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et d'eaux minérales naturelles, de piscines et de baignades, de risques sanitaires liés à l'habitat et de lutte contre les moustiques.

Le Coderst, présidé par le préfet, est composé de six représentants des services de l'État ; d'un représentant de l'agence régionale de santé, de cinq représentants des collectivités territoriales ; de neuf personnes réparties à parts égales entre des représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et des experts dans ces mêmes domaines ; de quatre personnalités qualifiées, dont au moins un médecin. Ils sont désignés, par arrêté préfectoral, pour une durée de trois ans renouvelable. (*Source : Site internet www.mayenne.gouv.fr*).

Demi-vie : Temps mis par une substance (médicament, noyau radioactif, ou autres) pour perdre la moitié de son activité pharmacologique, physiologique ou radioactive.

Dépenses d'équipement brut : Immobilisations incorporelles (compte 20), immobilisations corporelles (compte 21), travaux en cours (compte 23) et opérations pour compte de tiers (compte 45). (*Source : Site internet www.collectivites-locales.gouv.fr ; Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2010*).

Dose journalière admissible (DJA) : Quantité de substance chimique que peut intégrer un homme ou un animal, par jour, au cours de sa vie, sans aucun risque pour sa santé. Ces valeurs sont établies pour les additifs alimentaires et les résidus de pesticides dont la présence dans les aliments répond à des besoins techniques ou qui sont nécessaires pour la protection des plantes. La DJA est exprimée

en fonction du poids corporel en mg/kg ou en µg/kg de poids corporel (Source : Site internet https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement).

EPTB : Les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin ont vocation à faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique, la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que la préservation et la gestion des zones humides et contribuer à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) (Source : Site internet www.gesteau.fr).

L'EPTB Charente : L'Institution du fleuve Charente a été créée en 1977 à la suite de la sécheresse historique de 1976. Elle regroupe les Conseils départementaux de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne. Elle a pour mission de promouvoir la gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente en réalisant les études et les travaux permettant l'amélioration du régime hydraulique tant en crue qu'en étiage, le maintien ou la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, la valorisation touristique du fleuve et de ses affluents. (Source : Site internet www.fleuve-charente.net).

Encours de la dette : Emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre. (Source : Site internet www.collectivites-locales.gouv.fr ; *Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2010*).

Ifrée : L'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement



Le partenariat fondateur de la structure réunit en 1996, le Conseil régional, l'Etat, les associations d'éducation à l'environnement et de la protection de la nature et des institutions publiques comme l'Ademe. Il vise à en faire une structure au service des acteurs de l'éducation à l'environnement afin de développer quantitativement ce domaine. (Source : Site internet <https://www.ifree.asso.fr/institut-ifree/historique-institut-ifree>)

Indicateur de performance : Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs de performance ont été définis. Il s'agit d'indicateurs permettant de suivre les différentes composantes du service et qui, pris dans leur ensemble, offrent une vision globale de ses performances. Il s'agit d'outils de pilotage facilitant l'inscription des services dans une démarche de progrès.

Pour les usagers, ils constituent des éléments d'explication du prix de l'eau.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions standardisées, élaborées par un groupe de travail associant des experts représentatifs des acteurs de la gestion des services d'eau : représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés. Ces indicateurs doivent être renseignés chaque année par l'ensemble des services au sein du rapport annuel sur le prix et la qualité des services. Ils constituent la base des informations collectées au sein de l'**Observatoire national des services d'eau et d'assainissement***.

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites. (Source : site interne de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>)

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : Cet indicateur, exprimé en pourcentage, traduit l'avancement des démarches administratives et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

La valeur de l'indicateur est fixée pour chaque ouvrage de production comme suit :

0 % Aucune action

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral

80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

L'indicateur global à l'échelle d'Eau 17 résulte des indices d'avancement individuels de tous les points de prélèvements pondérés avec les volumes produits par ces ressources.

(Source : <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P108.3>)

MAEC : Il s'agit de mesures permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France. (Source : Site internet www.agriculture.gouv.fr).

Métazachlore : Le métazachlore (MTZC) est un herbicide de la famille des chloroacétanilides. Il est autorisé sur le marché communautaire depuis le 1^{er} août 2009. Le métazachlore ESA (MTZC ESA), est un métabolite de l'herbicide. Les préparations contenant du métazachlore peuvent être utilisées pour désherber les cultures de PPAMC (plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires), choux, crucifères oléagineuses, porte graine et tournesol.

Métolachlore : Le métolachlore (MTC) est un pesticide organochloré, interdit en France depuis décembre 2003. Il est remplacé par un produit proche, le **S-métolachlore**, principalement utilisé pour le désherbage du maïs. La durée de demi-vie* du MTC dans les sols en milieu aérobie est de l'ordre de deux semaines avec formation de plusieurs métabolites majeurs, dont le MTC-ESA et le MTC-OXA qui apparaissent plus persistants dans les sols que le MTC. Le MTC, le MTC-ESA et le MTC-OXA sont des molécules très mobiles car très faiblement adsorbées dans les sols et présentent ainsi un fort potentiel de lixiviation vers les eaux souterraines. (Source : Avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, ANSES, du 2 janvier 2014).

Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : Voir définition de SISPEA décrite ci-dessous.

Pesticides : Le terme « pesticides » est utilisé pour désigner les molécules mères de pesticides (insecticides, herbicides, fongicides, nématocides, acaricides, algicides, rodenticides, produits antimoisissures, produits apparentés, notamment régulateurs de croissance) et leurs métabolites, sous-produits de dégradation et de réaction (Source : Instruction DGS/EA4 no 2010-424 du 9 décembre 2010 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les pesticides).

Plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux potables (PGSSE) : Dans le cadre du Plan Régional de Santé Environnement de Nouvelle-Aquitaine (PRSE), l'ARS incite les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) à mettre en œuvre les Plans de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux potables. Cette démarche, relevant d'une stratégie

générale de prévention basée sur l'évaluation et la gestion des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au consommateur, est le moyen le plus efficace pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. Le PGSSE est un dispositif innovant de sécurité sanitaire et de gestion préventive des risques sanitaires qui doit être dynamique et pratique en valorisant les démarches existantes (*Source : Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine*).

Programme EVA 17 : Le conseil départemental de la Charente-Maritime a initié un dispositif d'aide à la plantation d'arbres dans le cadre de la restauration des paysages ruraux : le Programme EVA 17 (Programme d'Entretien et de Valorisation de l'Arbre). En partenariat avec la Chambre d'agriculture, le programme accompagne les agriculteurs, les particuliers et les collectivités dans leurs projets de plantation en espace rural et dans la gestion du patrimoine arboré.

(*Source : Site internet du conseil départemental de la Charente-Maritime : <https://la.charente-maritime.fr/index.php/environnement-cadre-vie/preservation-lenvironnement/paysages-ruraux>*)

SAU : La superficie agricole utilisée est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) (*Source : Site internet www.insee.fr*).

Sélénium : Le sélénium est l'élément chimique de numéro atomique 34, de symbole Se. Ce troisième élément du groupe VI A (groupe des chalcogènes) est un non-métal. La chimie du corps simple et de ses principaux composés présente une grande analogie avec celle du soufre, mais aussi avec celle du tellure. Le sélénium est un oligoélément et un bioélément, mais à très faible dose. Il est toxique à des concentrations à peine plus élevées que celles qui en font un oligoélément indispensable à la diète animale.

SISPEA : La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a confié à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (**Onema**) le soin de mettre en place un système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).

L'Agence française pour la biodiversité (**AFB**), créée par la loi de la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016, reprend la mission SISPEA.

Depuis 2009, ce système d'information des services publics d'eau et d'assainissement recense et diffuse, au niveau national, de nombreuses données sur l'organisation, la gestion, la tarification et la performance des services publics d'eau et d'assainissement.

Ces données sont à disposition des usagers et de tous les acteurs de l'eau qui souhaitent en prendre connaissance ou les exploiter à des fins d'études ou d'investigations plus poussées, via le site Internet www.services.eaufrance.fr.

Une des vocations de ce dispositif est de proposer aux usagers des clefs pour la compréhension de la tarification de leurs services, à partir de critères objectifs et partagés d'ordre économique, technique, social et environnemental. L'**Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement**, recensant ces données à travers SISPEA, constitue un outil de pilotage des services publics d'eau et d'assainissement et répond au souci de transparence partagé par les usagers, les services de l'État, les collectivités, les élus et le monde économique.

Il importe, pour que cet observatoire remplisse pleinement ce rôle, que le plus grand nombre de services publics y participe en renseignant le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA). À cette fin, les DDT(M), la DRIEE et les DEAL jouent un rôle important d'animation territoriale auprès des collectivités et un rôle incontournable pour la publication des données.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, rend obligatoire la transmission au dispositif SISPEA des données relatives à l'eau et à l'assainissement, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus.

(Source : Note du 22 juin 2017 du Ministère de la transition écologique et solidaire, relative à l'animation de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).



UFC pour Unité Formant Colonie : Il s'agit de l'unité permettant de dénombrer les bactéries vivantes. Le principe du dénombrement des bactéries en milieu solide s'appuie sur le fait qu'un micro-organisme présent dans un prélèvement d'eau, mis en culture dans des conditions optimales, en milieu solide, s'y développe en formant une colonie. La méthode consiste à faire correspondre un micro-organisme à une UFC.

UNIMA : union des marais de la Charente Maritime, syndicat mixte ouvert intervenant pour le compte des collectivités et des groupements de communes dans l'aménagement, l'entretien et la restauration de marais, zones humides et dans l'aménagement de plans d'eau et de cours d'eau (Source : <http://www.unima.fr>).

Unité de distribution (UDI) : Une unité de gestion est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage. Les bilans annuels de qualité réalisés par l'ARS sont établis par unité de distribution.

Unité de gestion et d'exploitation (UGE) : Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Valeur journalière maximale (ou V_{max}) : L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie le 29 mai 2012 par la Direction générale de la santé (DGS) d'une demande d'avis relatif à la détermination de valeurs sanitaires maximales de pesticides ou métabolites de pesticides pour des molécules ayant fait l'objet d'au moins un dépassement de la limite de qualité lors du bilan de la qualité de l'eau au robinet du consommateur réalisé en 2010 par la DGS en lien avec les agences régionales de santé (ARS) ou présentant une concentration supérieure aux limites de détection analytiques sans dépassement de la limite de qualité et ayant fait l'objet de demandes spécifiques formulées en 2011 par les ARS.

Dans un avis du 22 avril 2013, l'Anses a défini la V_{max} de la DEDIA à 60 µg/L (Source : Avis du 22 avril 2013 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la détermination de valeurs sanitaires maximales de pesticides ou métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine).

L'annexe 3 de l'avis de l'ANSES du 30 janvier 2019, relatif à l'évaluation de la pertinence des métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, rappelle les V_{max} établies sur les métabolites de pesticides, dont notamment :

Métabolite	V_{max}
Déséthyl-déisopropylatrazine (DEDIA)	60 µg/L
Métazachlore ESA (MTZC ESA)	240 µg/L
Métazachlore OXA (MTZC OXA)	240 µg/L
Métolachlore ESA (MTC ESA)	510 µg/L
Métolachlore OXA (MTC OXA)	510 µg/L

Ce document est disponible à partir du site internet :
<https://www.anses.fr/fr/system/files/EAUX2015SA0252.pdf>

Zone de répartition des Eaux (ZRE) : Zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

Les ZRE sont définies par l'article R211-71 du code de l'environnement et sont fixées par le préfet coordonnateur de bassin. L'arrêté pris par les préfets de département concernés traduit la ZRE en une liste de communes. Cet arrêté est le texte réglementaire fondateur de la ZRE.

Dans une ZRE, les seuils d'autorisation et de déclaration des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans une ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m³/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration. (Source : Site internet www.data.gouv.fr).

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

ANNEXE VIII

DEFINITION DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ANNEXE VIII – DEFINITION DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

SIGLE	DEFINITION
AC	Amiante ciment
AP	Arrêté préfectoral
AFB	Agence française pour la biodiversité
ANC	Assainissement non collectif
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ARS	Agence régionale de la santé
ASTEE	Association française des professionnels de l'eau et des déchets
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CCSPL	Commission consultative des services publics locaux
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
CSP	Code de la santé publique
CVM	Chlorure de vinyle monomère
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DEA	Déséthylatrazine (voir définition de l'Atrazine)
DEDIA	Déséthylidésopropylatrazine (voir définition de l'Atrazine)
DGS	Direction générale de la santé
DIA	Désopropylatrazine (voir définition de l'Atrazine)
DSP	Délégation de service public
DUP	Déclaration d'utilité publique
EH	Equivalent habitant
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
FSL	Fonds solidarité logement
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
ICGP	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale
Ifrée	L'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement

SIGLE	DEFINITION
ILP	Indice linéaire des pertes en réseau d'eau potable
ILVNC	Indice linéaire des volumes non comptés
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MTZC	Métazachlore
MTC	Métolachlore
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
PEHD	Polyéthylène haute densité
PGSSE	Plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux
PLU	Plan local d'urbanisme
PPAMC	Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires
PRPDE	Personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau
PRSE	Plan régional de santé environnement
PVC	Polychlorure de vinyle
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RPQS	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
SIG	Système d'information géographique
SISPEA	Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement
SIVOM	Syndicat à vocation multiple
SIVU	Syndicat à vocation unique
SPANC	Service public d'assainissement non collectif
TTC	Toutes taxes comprises
TTP	Station de traitement-production
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UDI	Unité de distribution
UFC	Unité formant colonie
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
UNIMA	Union des marais de la Charente Maritime
V_{max}	Valeur journalière maximale
ZRE	Zone de répartition des eaux
DJA	Dose journalière admissible

SIGLE	DEFINITION
COT	Carbone organique total

ANNEXE IX

EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DEPUIS 2015 COMPARAISON AVEC LES MOYENNES DE SISPEA*

**ANNEXE IX – EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE
COMPARAISON AVEC LES MOYENNES DE SISPEA***

Accusé de réception
017-211703
Date de réception

Indicateur	Périmètre	2015	2016	2017	2018
D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis	Eau 17	504 589	508 297	510 725	512 502
	SISPEA				

D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (en € TTC/m ³) ⁽¹⁾	Eau 17	2,11	2,12	2,12	2,13
	SISPEA	2,05	2,03	2,03	2,05

Indicateur calculé pour un service exploité par la RESE, dans le bassin de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Consommation moyenne annuelle par abonné (en m ³ /abonné/an)	Eau 17	95	93	97	96
	SISPEA	156	154	152	154

D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements, pour les nouveaux abonnés, défini par le service (en jours)	Eau 17	5	5	5	5
	SISPEA				

Indicateur mentionné dans le règlement des services exploités par la RESE.

P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (en %)	Eau 17	99,8	99,6	99,9	99,8
	SISPEA	99,4	98,3	98,1	98,0

P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (en %)	Eau 17	98,8	98,5	98,1	97,9
	SISPEA	98,7	98,2	98,2	97,7

P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Eau 17	108	107	107	108
	SISPEA	94	96	96	100

La baisse de l'indicateur est liée à la révision du mode de calcul, elle ne reflète pas une dégradation de la connaissance des réseaux.

Indicateur	Périmètre	2015	2016	2017	2018
P104.3 - Rendement du réseau de distribution (en %)	Eau 17	79,0	78,6	81,9	81,7
	SISPEA	79,6	79,9	79,8	79,9

Rendement net du réseau de distribution moyenné sur trois années glissantes (en %)	Eau 17	78,4	79,0	79,8	80,7
	SISPEA		79,8	79,8	79,9

Les indicateurs de performance sont suivis par Eau 17 avec des moyennes sur trois années glissantes. Cette méthode permet de suivre la consommation et les volumes mis en distribution.

P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /jour/km)	Eau 17	2,1	2,1	1,8	1,8
	SISPEA	3,8	3,6	3,6	3,5

P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /jour/km)	Eau 17	1,9	2,0	1,7	1,7
	SISPEA	3,4	3,1	3,2	3,2

Indice linéaire de pertes en réseau moyenné sur trois années glissantes (en m ³ /jour/km)	Eau 17	2,0	1,9	1,9	1,8
	SISPEA		3,3	3,2	3,2

Les indicateurs de performance sont suivis par Eau 17 avec des moyennes sur trois années glissantes. Cette méthode permet de suivre la consommation et les volumes mis en distribution.

P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)	Eau 17	0,50	0,60	0,68	0,69
	SISPEA	0,57	0,59	0,61	0,63

(3) : Le Taux moyen de renouvellement des réseaux 2016 - 2020 sera publié dans le RPQS de l'exercice 2021.

P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (en %)	Eau 17	89,0	91,0	92,2	90,2
	SISPEA	74,5	74,0	73,6	73,5

P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en € HT/m ³)	Eau 17	0,002	0,002	0,002	0,002
	SISPEA	0,004	0,005	0,005	0,005

Indicateur	Périmètre	2015	2016	2017	2018
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (en nombre pour 1 000 abonnés)	Eau 17	2,2	3,7	4,0	3,1
	SISPEA	2,3	2,1	2,5	2,3
P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	Eau 17	99,9	99,9	99,9	99,9
	SISPEA				

P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité calculée à partir du rapport entre l'encours de la dette au 31/12/N et l'excédent d'exploitation de l'année N (en années)	Eau 17	1,39	1,46	1,30	1,04
	SISPEA	3,2	3,3	3,0	3,3

P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	Eau 17	0,98	2,00	1,60	1,82
	SISPEA	1,10	1,70	1,74	1,83

Indicateur calculé à l'échelle de la RESE.

P155.1 - Taux de réclamations (en nombre pour 1 000 abonnés)	Eau 17	2,8	1,3	1,8	1,8
	SISPEA	4,2	4,1	4,1	3,4

ANNEXE X

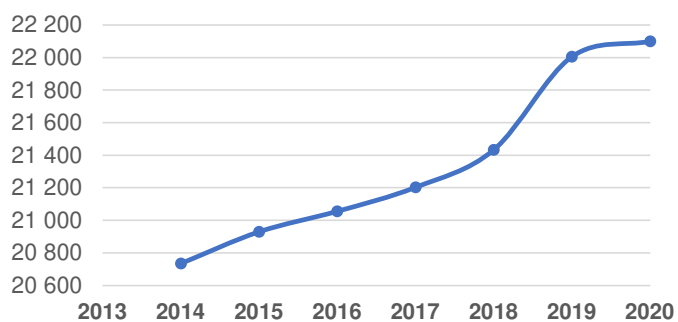
FICHES DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS A L'ÉCHELLE DES EPCI

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20211116-DCM21-163-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

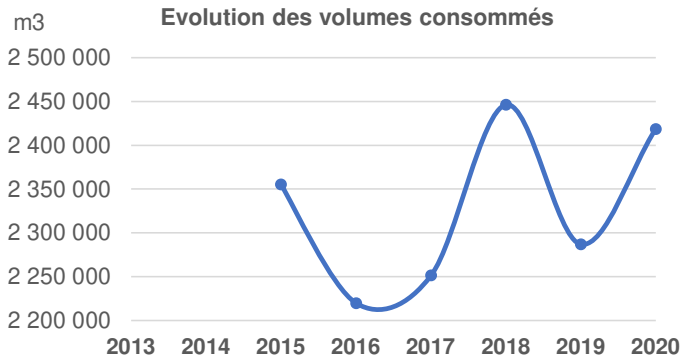
Périmètre : CDC Ile de Ré

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	10						
Habitants	17 655	17 706	17 792	17 920	18 071	17 720	17 723
	-0,3%	-0,5%	-0,7%	-0,8%	2,0%		
Abonnés	22 100	22 005	21 433	21 204	21 056	20 930	20 736
	0,4%	2,7%	1,1%	0,7%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	54						
Volumes consommés (m³)	2 418 793	2 286 985	2 446 402	2 251 399	2 219 787	2 355 223	
	5,8%	-6,5%	8,7%	1,4%	-5,8%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	109	104	114	106	105		

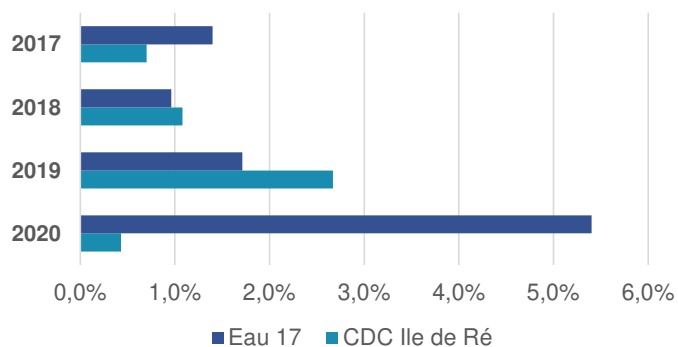
Evolution du nombre d'abonnés



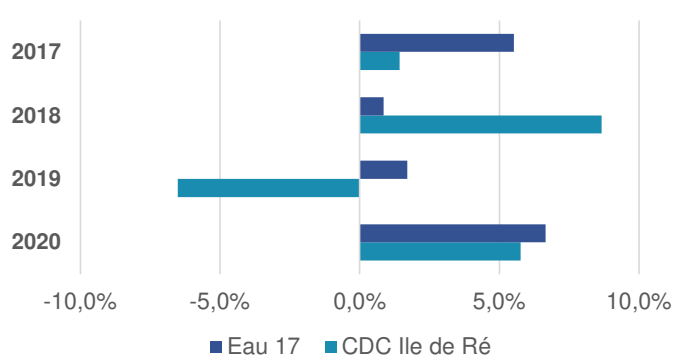
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	413 006	410 964
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	413 006	410 964

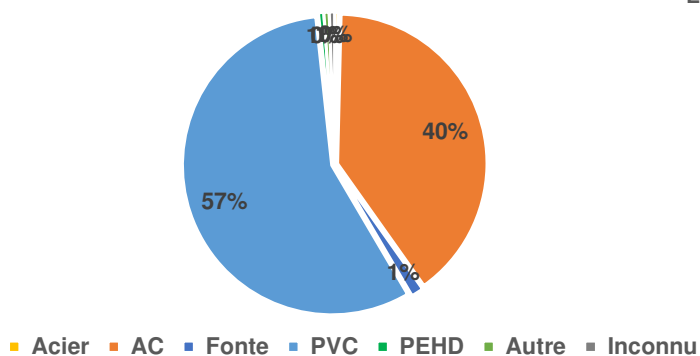
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	1 529	164 501	5 558	234 286	2 397	2 364	2 370	413 006
En % du linéaire total	0%	40%	1%	57%	1%	1%	1%	

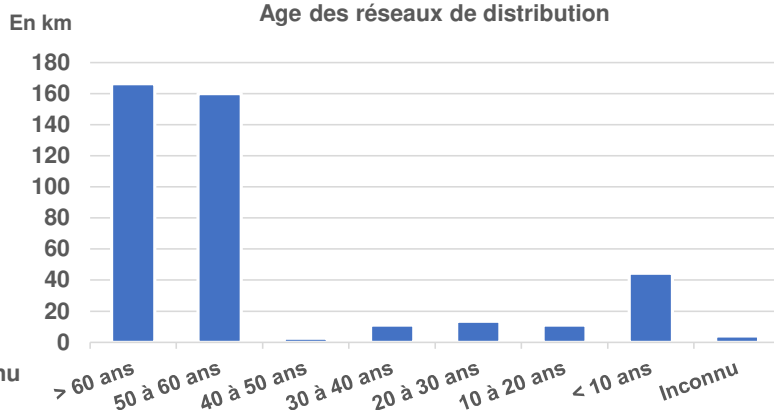
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	166 265	159 872	2 618	11 118	13 594	11 115	44 429	3 995	413 006
En % du linéaire total	40%	39%	1%	3%	3%	3%	11%	1%	

Matériaux des réseaux de distribution



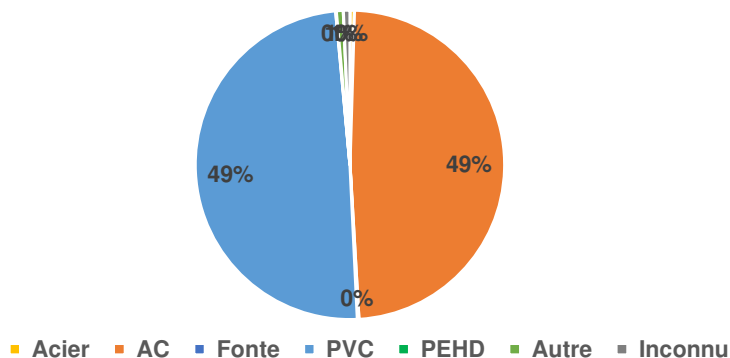
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	1 529	160 428	520	162 763	302	2 353	2 238	330 132
En % du linéaire total	0%	39%	0%	39%	0%	1%	1%	

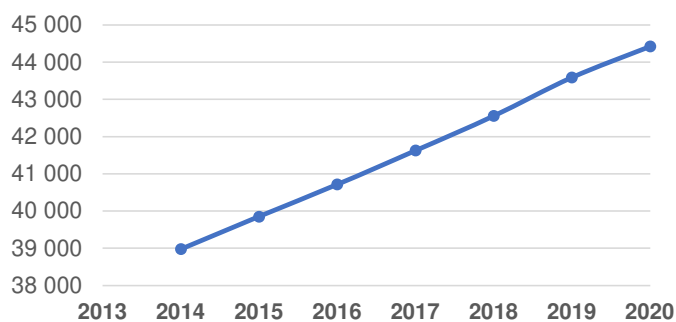
Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



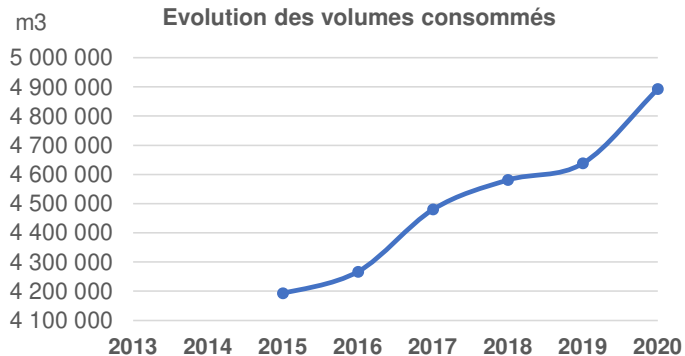
Périmètre : **CDA de La Rochelle** (en dehors des villes de Châtelaillon-Plage et La Rochelle)

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	26	26					
Habitants	91 783	90 047	89 128	88 389	87 342	84 061	83 062
	1,9%	1,0%	0,8%	1,2%	3,9%		
Abonnés	44 429	43 589	42 555	41 627	40 716	39 852	38 975
	1,9%	2,4%	2,2%	2,2%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	52						
Volumes consommés (m³)	4 892 623	4 638 479	4 581 547	4 480 701	4 267 184	4 193 389	
	5,5%	1,2%	2,3%	5,0%	1,8%		
Consommation moyenne (m ³ / abonné / an)	110	106	108	108	105		

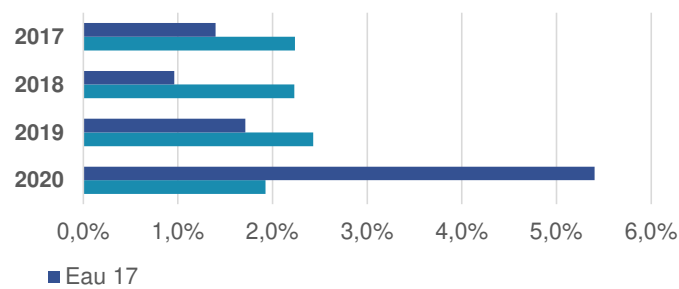
Evolution du nombre d'abonnés



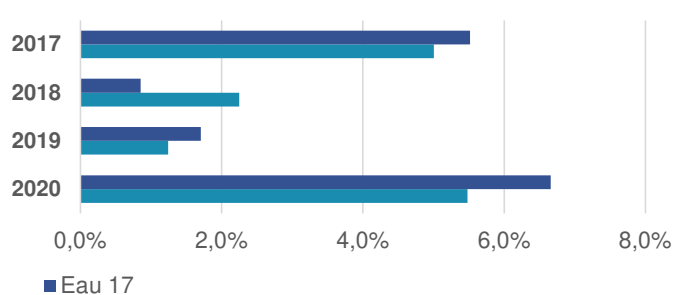
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	856 531	853 756
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	856 531	853 756

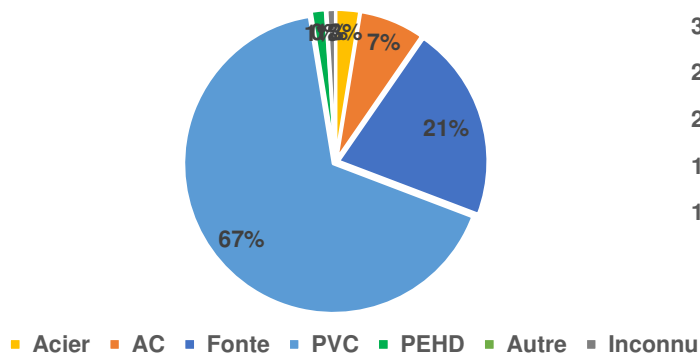
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	22 001	60 520	181 073	570 882	13 106	1 133	7 817	856 531
En % du linéaire total	3%	7%	21%	67%	2%	0%	1%	

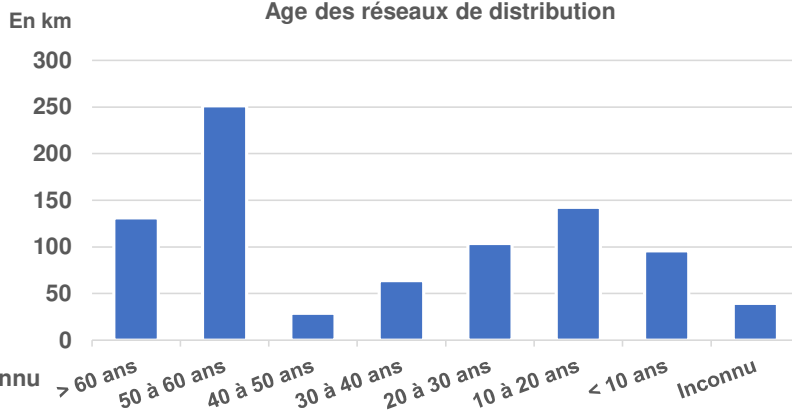
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	131 196	251 301	28 774	63 753	103 725	142 603	95 733	39 446	856 531
En % du linéaire total	15%	29%	3%	7%	12%	17%	11%	5%	

Matériaux des réseaux de distribution



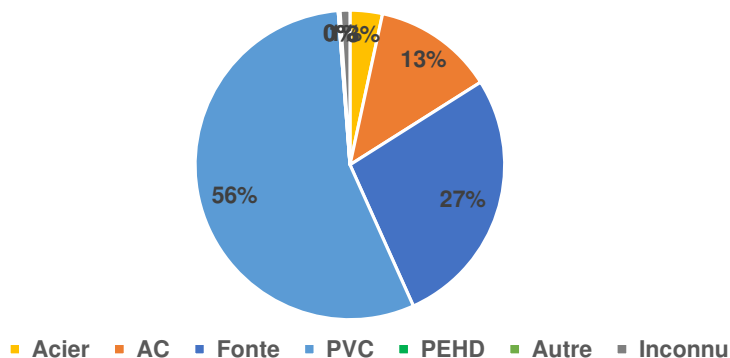
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	14 325	53 276	114 934	234 249	24	906	4 230	421 943
En % du linéaire total	2%	6%	13%	27%	0%	0%	0%	

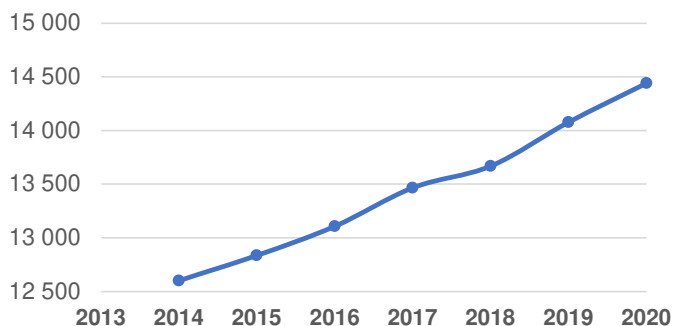
Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



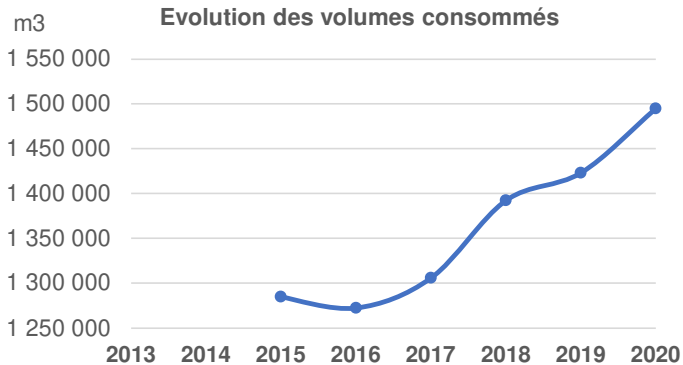
Périmètre : **CDC Aunis Atlantique**

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	20	20					
Habitants	30 601	30 272	29 981	29 729	29 378	28 363	27 552
	1,1%	1,0%	0,8%	1,2%	3,6%		
Abonnés	14 442	14 078	13 669	13 467	13 108	12 835	12 602
	2,6%	3,0%	1,5%	2,7%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	25						
Volumes consommés (m³)	1 494 787	1 423 265	1 392 299	1 306 060	1 272 520	1 285 131	
	5,0%	2,2%	6,6%	2,6%	-1,0%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	104	101	102	97	97		

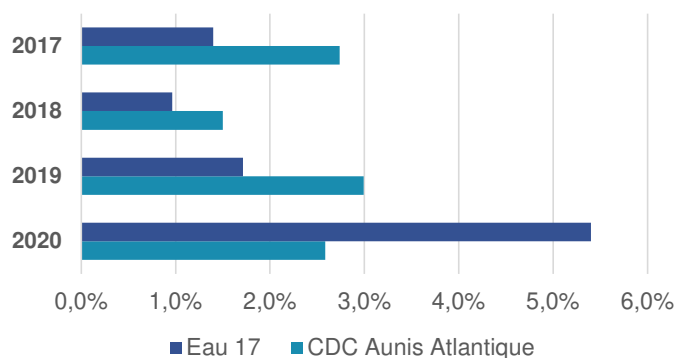
Evolution du nombre d'abonnés



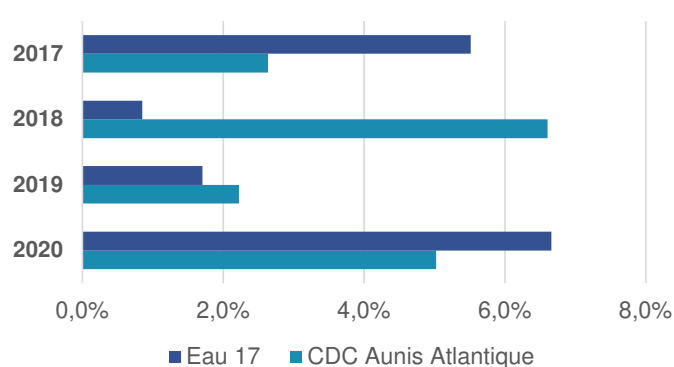
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	587 911	583 917
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	587 911	583 917

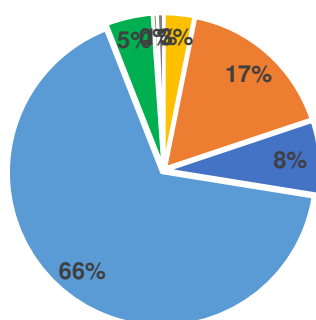
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	18 489	98 243	45 279	390 868	28 393	2 779	3 860	587 911
En % du linéaire total	3%	17%	8%	66%	5%	0%	1%	

Date de pose des réseaux de distribution :

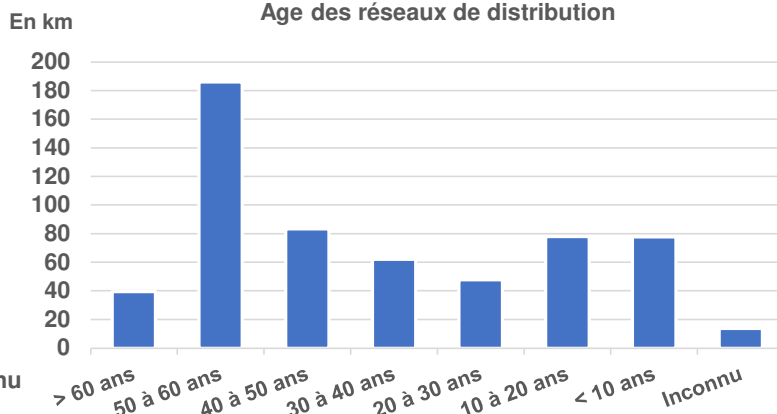
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	39 317	186 071	83 371	62 058	47 770	78 013	77 608	13 704	587 911
En % du linéaire total	7%	32%	14%	11%	8%	13%	13%	2%	

Matériaux des réseaux de distribution



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

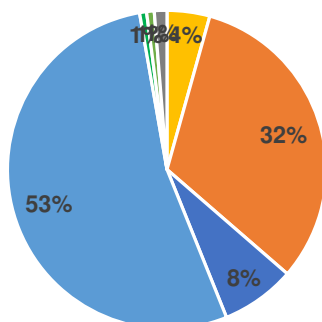
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	10 404	76 515	18 006	127 590	1 665	1 891	3 022	239 092
En % du linéaire total	2%	14%	3%	23%	0%	0%	1%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans

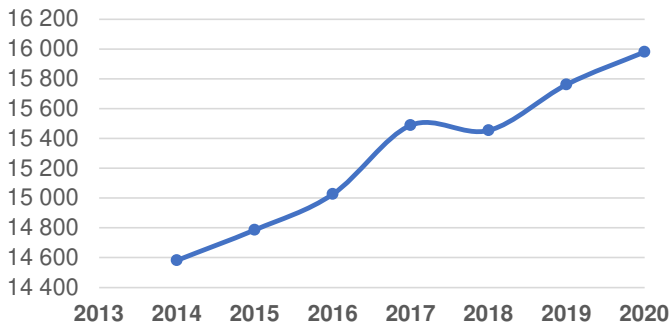


■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

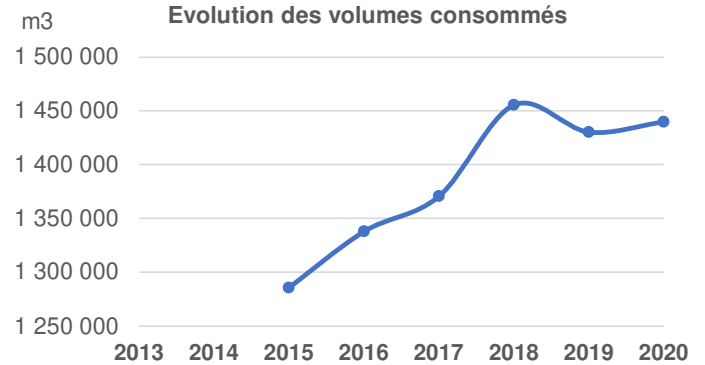
Périmètre : **CDC Aunis Sud**

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	24	24					
Habitants	32 590	32 345	32 182	31 943	31 731	30 727	30 405
	0,8%	0,5%	0,7%	0,7%	3,3%		
Abonnés	15 981	15 761	15 454	15 488	15 026	14 787	14 583
	1,4%	2,0%	-0,2%	3,1%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	25						
Volumes consommés (m³)	1 439 795	1 430 360	1 455 449	1 370 736	1 338 101	1 285 593	
	0,7%	-1,7%	6,2%	2,4%	4,1%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	90	91	94	89	89		

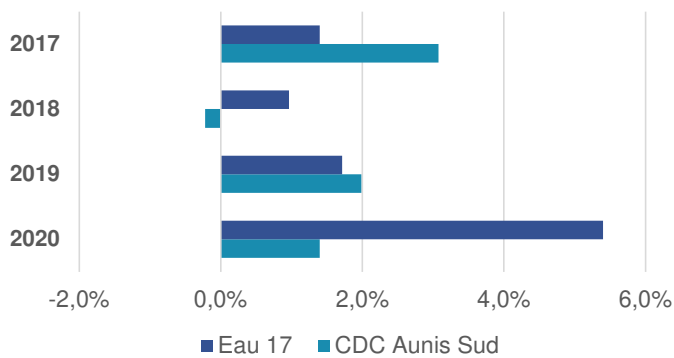
Evolution du nombre d'abonnés



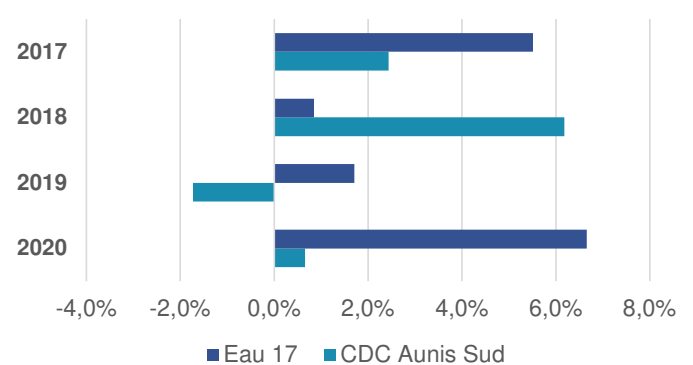
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	634 911	632 590
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	634 911	632 590

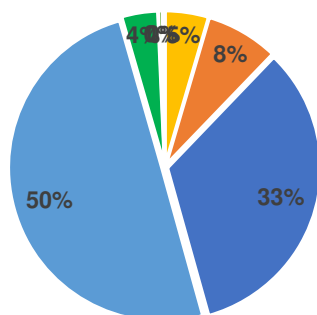
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	28 965	48 371	212 707	316 563	24 017	2 767	1 520	634 911
En % du linéaire total	5%	8%	34%	50%	4%	0%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

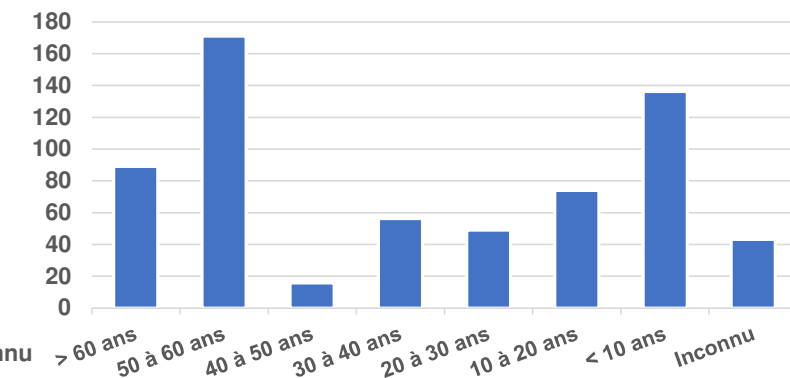
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	89 053	171 194	15 857	56 195	48 970	74 012	136 357	43 273	634 911
En % du linéaire total	14%	27%	2%	9%	8%	12%	21%	7%	

Matériaux des réseaux de distribution



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

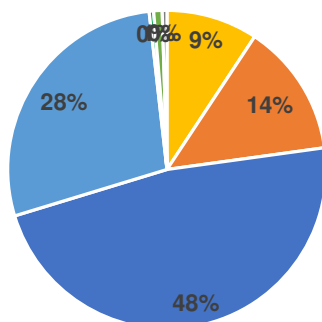
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	28 210	41 001	144 192	84 745	1 336	2 594	1 442	303 521
En % du linéaire total	4%	6%	23%	13%	0%	0%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans

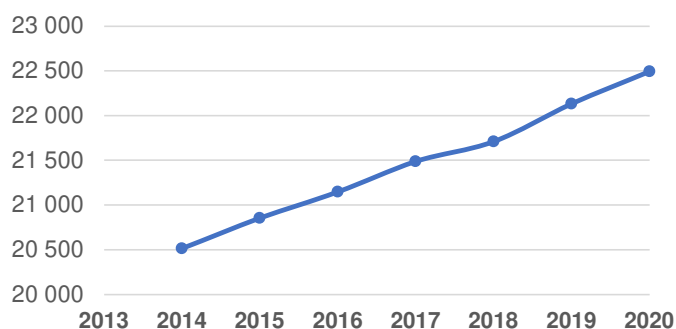


■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

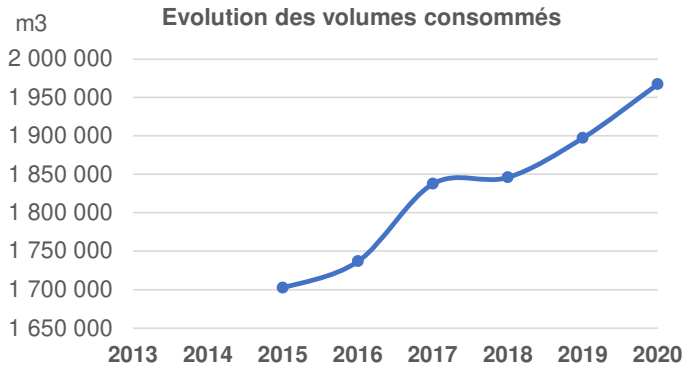
Périmètre : **CARO** (en dehors de la ville de Rochefort)

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	24	24					
Habitants	40 338	40 092	40 174	40 051	39 877	38 767	38 449
	0,6%	-0,2%	0,3%	0,4%	2,9%		
Abonnés	22 495	22 132	21 712	21 487	21 148	20 854	20 513
	1,6%	1,9%	1,0%	1,6%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	32						
	1 967 416	1 897 528	1 846 304	1 837 736	1 737 143	1 702 434	
Volumes consommés (m³)	3,7%	2,8%	0,5%	5,8%	2,0%		
Consommation moyenne (m ³ / abonné / an)	87	86	85	86	82		

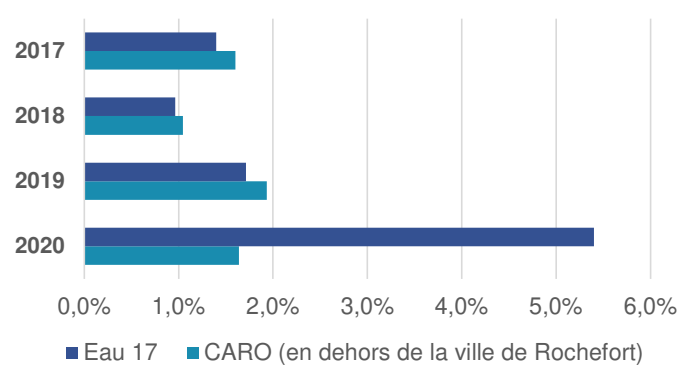
Evolution du nombre d'abonnés



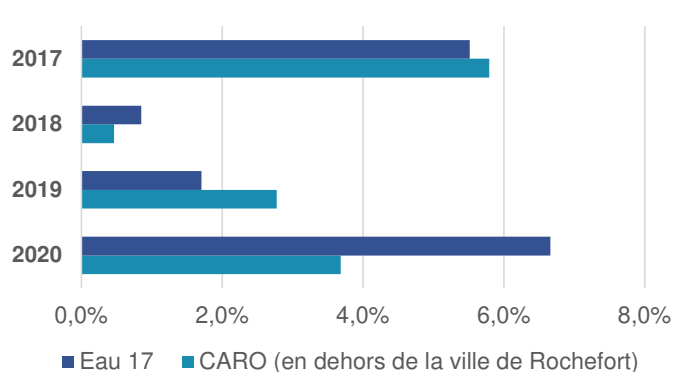
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	705 204	702 429
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	705 204	702 429

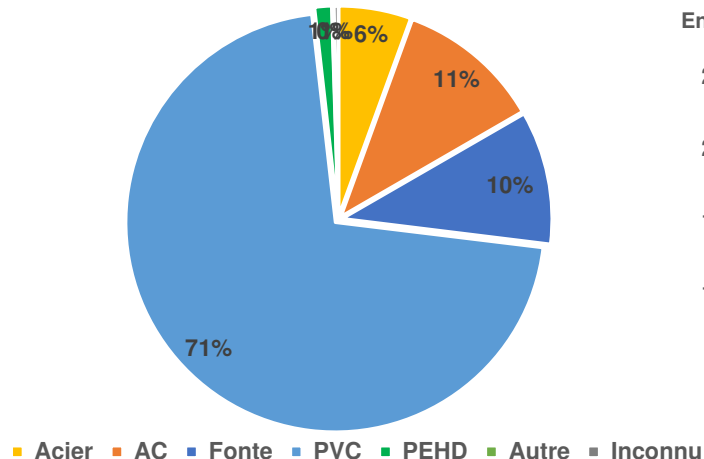
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	39 178	78 389	72 345	502 656	9 142	1 295	2 198	705 204
En % du linéaire total	6%	11%	10%	71%	1%	0%	0%	

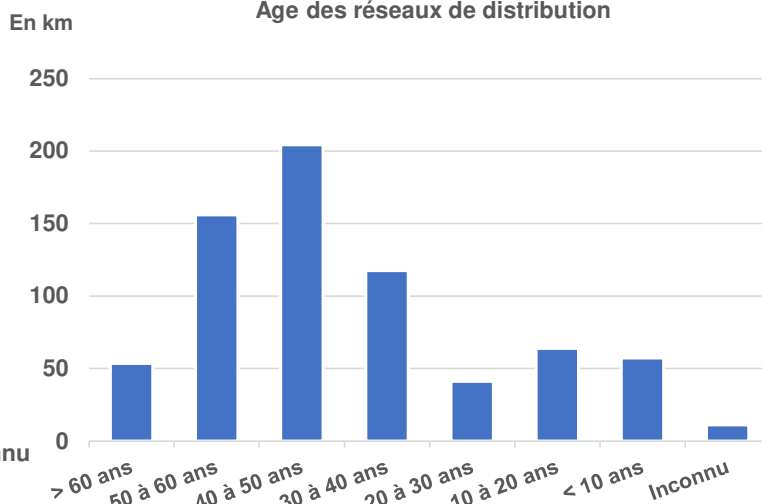
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	53 480	156 060	204 389	117 632	41 302	63 936	57 211	11 195	705 204
En % du linéaire total	8%	22%	29%	17%	6%	9%	8%	2%	

Matériaux des réseaux de distribution



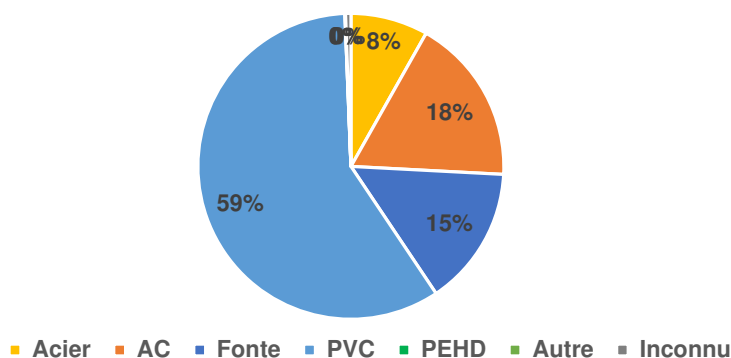
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	18 142	38 867	32 609	129 787	0	130	1 199	220 734
En % du linéaire total	4%	6%	5%	20%	0%	0%	0%	

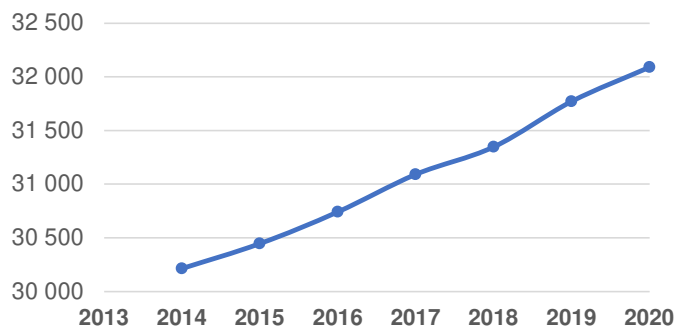
Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



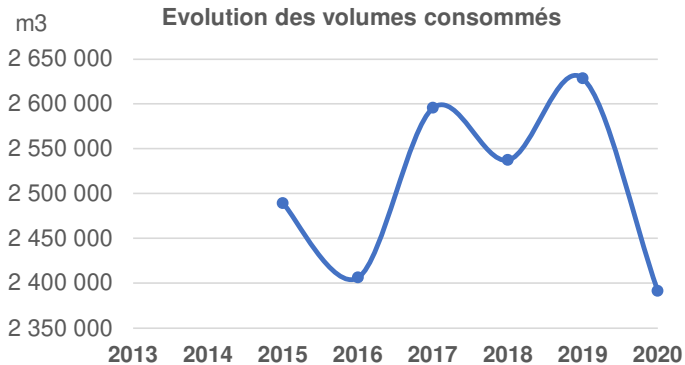
Périmètre : CDC Ile Oléron

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	8	8					
Habitants	22 448	22 593	22 763	22 643	22 495	21 906	21 790
	-0,6%	-0,7%	0,5%	0,7%	2,7%		
Abonnés	32 091	31 771	31 348	31 092	30 743	30 446	30 215
	1,0%	1,3%	0,8%	1,1%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	54						
Volumes consommés (m³)	2 391 540	2 628 271	2 537 446	2 595 610	2 406 568	2 489 298	
	-9,0%	3,6%	-2,2%	7,9%	-3,3%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	75	83	81	83	78		

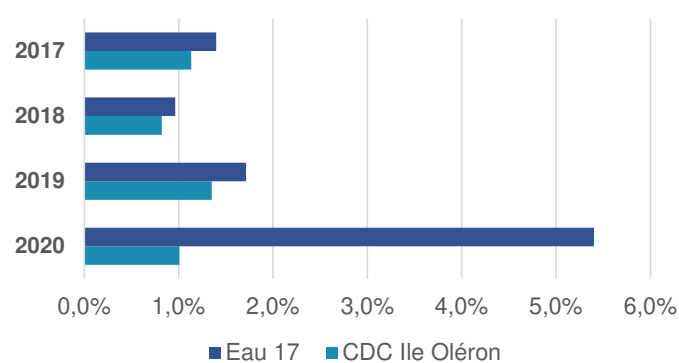
Evolution du nombre d'abonnés



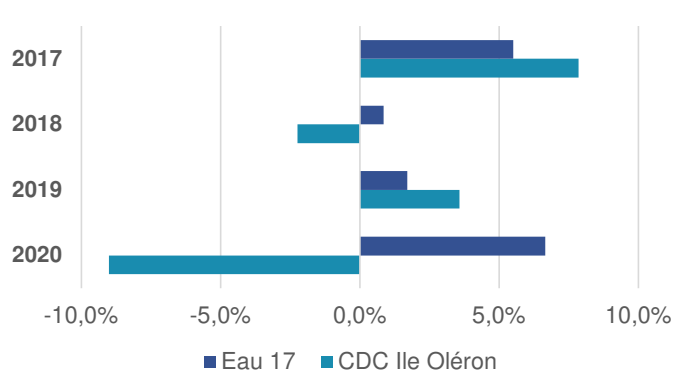
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	591 610	591 464
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	591 610	591 464

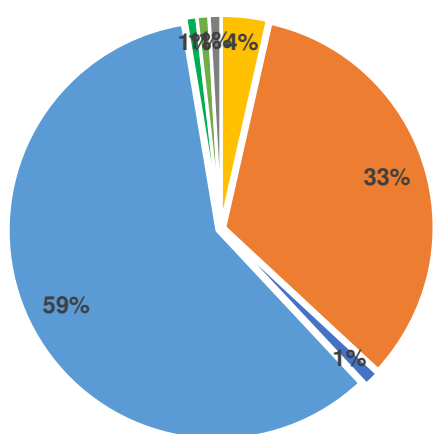
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	20 857	197 541	6 651	350 932	4 965	5 408	5 256	591 610
En % du linéaire total	4%	33%	1%	59%	1%	1%	1%	

Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	117 319	119 885	93 863	38 760	29 058	35 928	17 478	139 320	591 610
En % du linéaire total	20%	20%	16%	7%	5%	6%	3%	24%	

Matériaux des réseaux de distribution

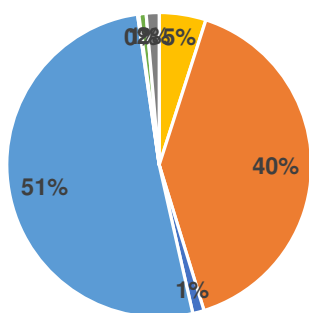


■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

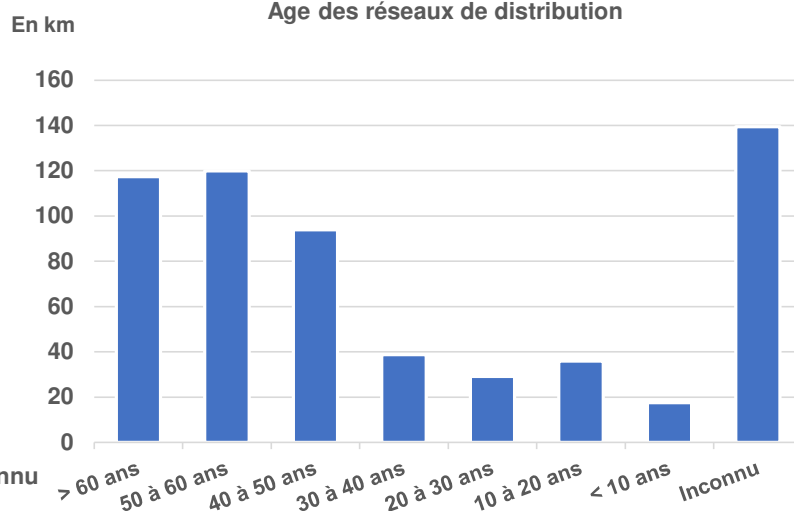
	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	18 689	151 619	4 530	193 120	518	2 964	5 083	376 524
En % du linéaire total	3%	31%	1%	34%	0%	1%	1%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

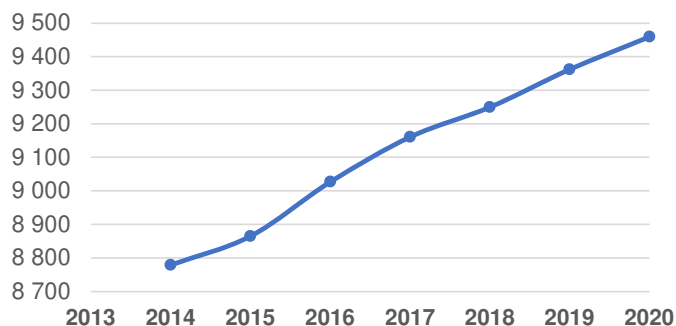
Age des réseaux de distribution



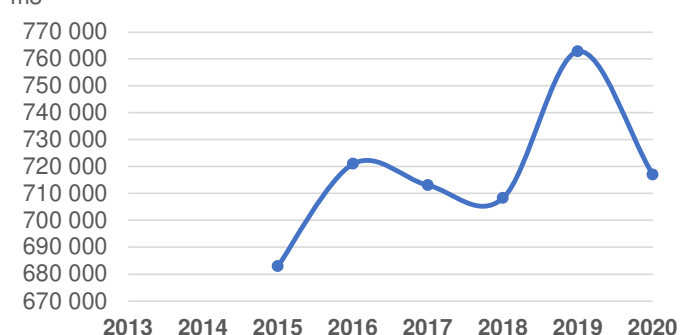
Périmètre : **CDC Bassin de Marennes**

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	6	6	7				
Habitants	15 752	15 727	15 775	15 743	15 718	15 246	15 125
	0,2%	-0,3%	0,2%	0,2%	3,1%		
Abonnés	9 460	9 362	9 250	9 161	9 027	8 865	8 779
	1,0%	1,2%	1,0%	1,5%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	38						
Volumes consommés (m³)	717 054	762 762	708 367	713 080	720 999	683 028	
	-6,0%	7,7%	-0,7%	-1,1%	5,6%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	76	81	77	78	80		

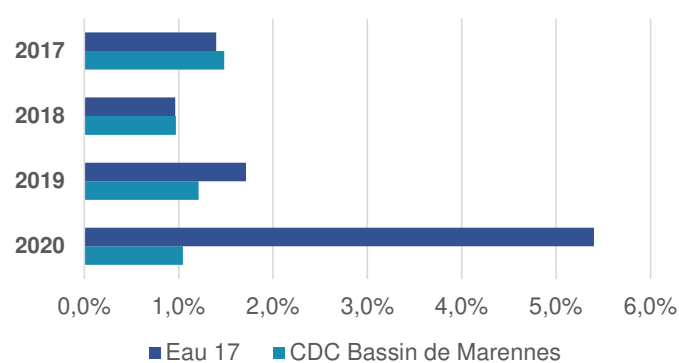
Evolution du nombre d'abonnés



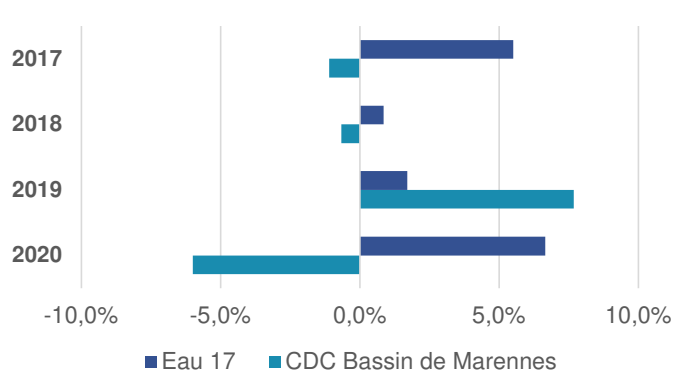
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	246 182	246 258
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	246 182	246 258

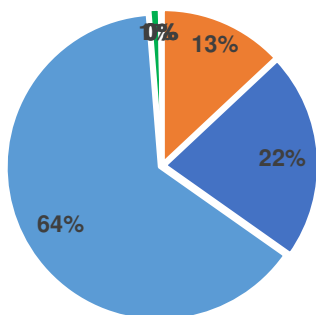
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	2	32 054	53 551	157 467	2 458	251	398	246 182
En % du linéaire total	0%	13%	22%	64%	1%	0%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

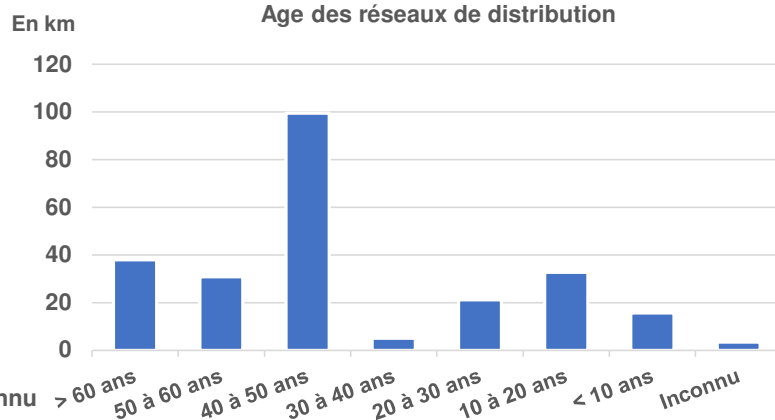
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	37 970	30 844	99 457	4 971	21 183	32 738	15 582	3 437	246 182
En % du linéaire total	15%	13%	40%	2%	9%	13%	6%	1%	

Matériaux des réseaux de distribution



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

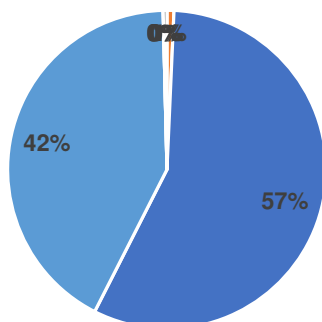
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	0	528	41 016	30 448	0	0	258	72 251
En % du linéaire total	0%	2%	17%	14%	0%	0%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans

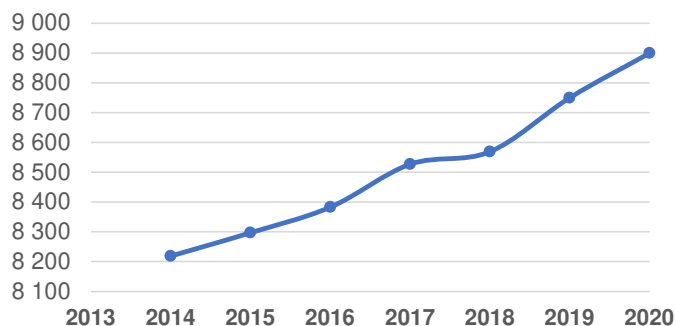


■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

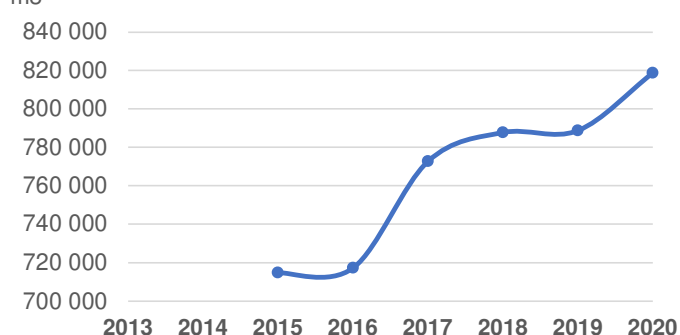
Périmètre : CDC Charente-Arnoult Coeur de Saintonge

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	18	18					
Habitants	17 799	17 775	17 727	17 660	17 573	16 740	16 443
	0,1%	0,3%	0,4%	0,5%	5,0%		
Abonnés	8 900	8 750	8 569	8 527	8 383	8 297	8 219
	1,7%	2,1%	0,5%	1,7%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	20						
Volumes consommés (m³)	818 765	788 796	787 777	772 797	717 336	714 904	
	3,8%	0,1%	1,9%	7,7%	0,3%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	92	90	92	91	86		

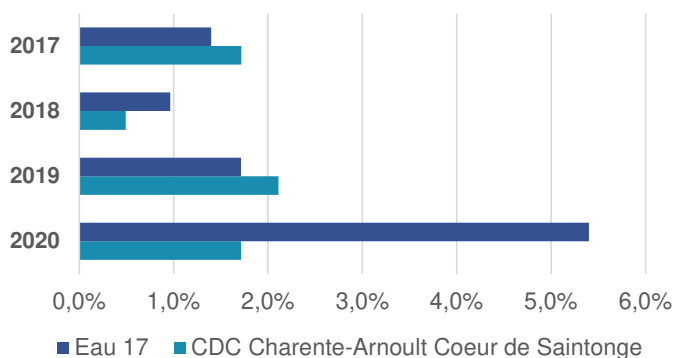
Evolution du nombre d'abonnés



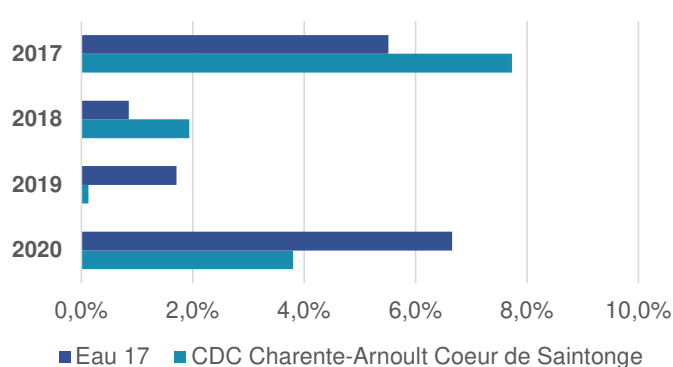
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	451 169	451 756
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	451 169	451 756

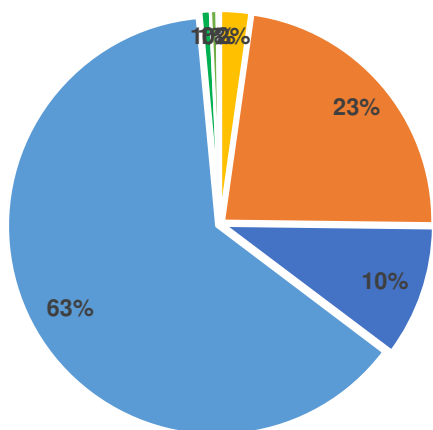
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	10 106	103 595	45 474	285 347	3 308	2 262	1 078	451 169
En % du linéaire total	2%	23%	10%	63%	1%	1%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

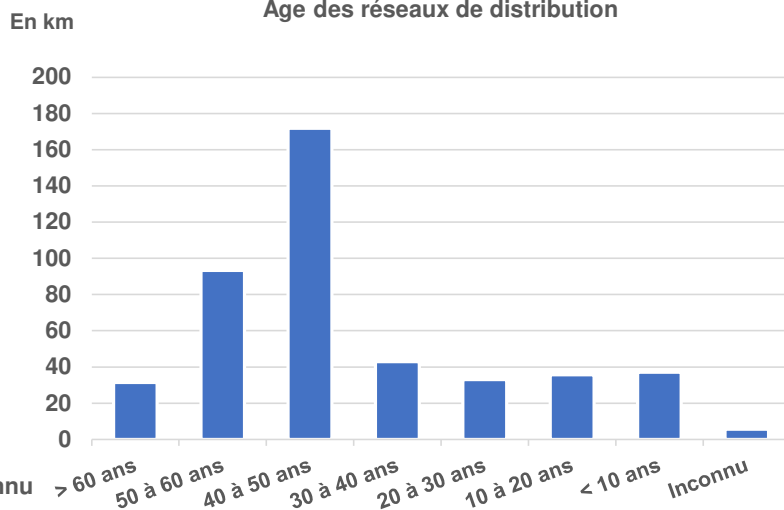
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	31 462	93 332	171 862	42 953	33 106	35 664	37 144	5 646	451 169
En % du linéaire total	7%	21%	38%	10%	7%	8%	8%	1%	

Matériaux des réseaux de distribution



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

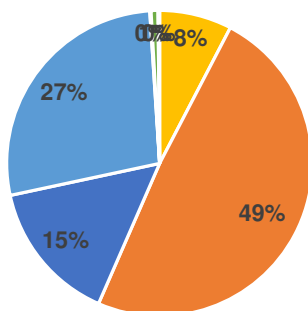
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	9 999	63 768	19 695	35 651	176	951	200	130 440
En % du linéaire total	2%	14%	5%	9%	0%	0%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans

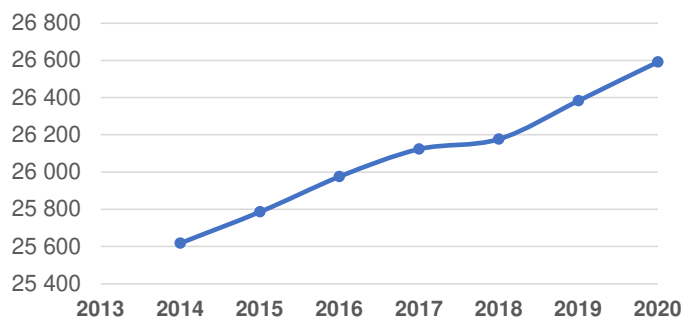


■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Périmètre : **CDC Vals de Saintonge** (en dehors de la ville de Saint Jean d'Angély)

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	109						
Habitants	46 252	46 373	46 515	46 658	46 698	45 643	45 583
	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,1%	2,3%		
Abonnés	26 592	26 384	26 177	26 123	25 976	25 786	25 618
	0,8%	0,8%	0,2%	0,6%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	15						
Volumes consommés (m³)	2 438 352	2 406 105	2 396 815	2 446 570	2 178 250	2 213 441	
	1,3%	0,4%	-2,0%	12,3%	-1,6%		
Consommation moyenne (m ³ / abonné / an)	92	91	92	94	84		

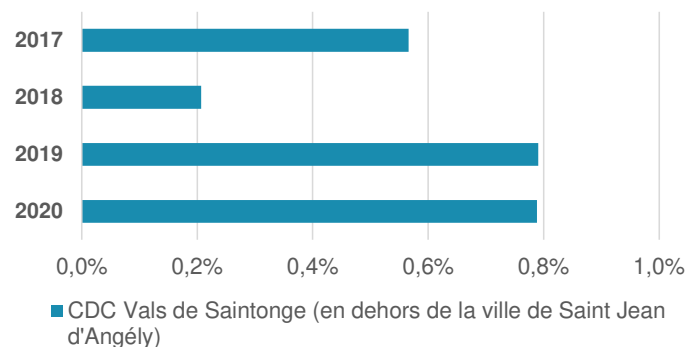
Evolution du nombre d'abonnés



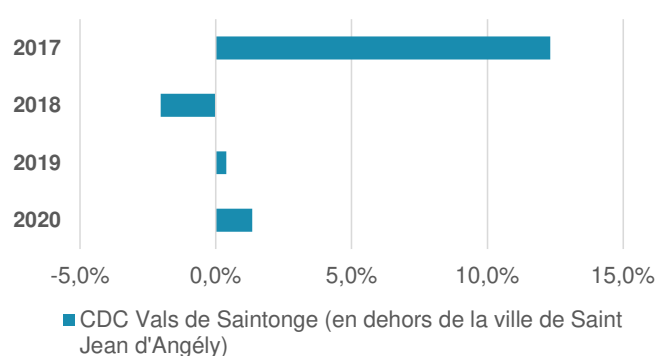
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	1 753 358	1 752 124
Linéaire des feeders (ml)	0	
Linéaire total des réseaux (ml)	1 753 358	1 752 124

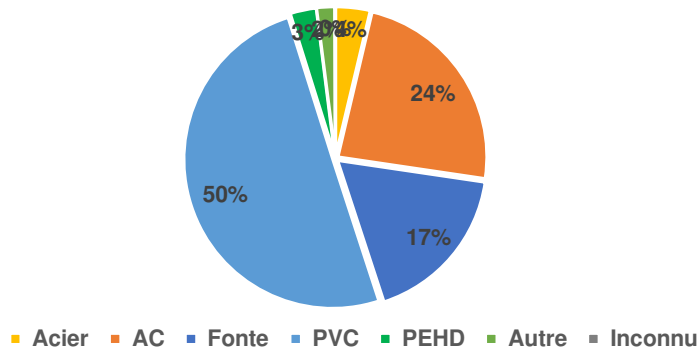
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	65 013	414 441	308 887	880 024	49 891	34 079	1 023	1 753 358
En % du linéaire total	4%	24%	18%	50%	3%	2%	0%	

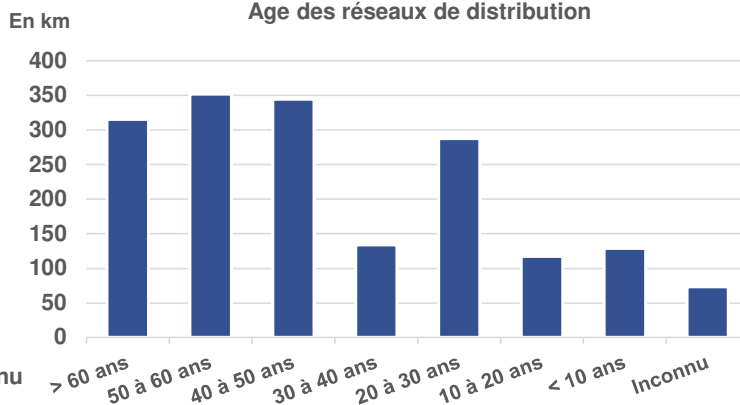
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	315 439	352 010	344 825	133 867	287 673	117 316	128 730	73 499	1 753 358
En % du linéaire total	18%	20%	20%	8%	16%	7%	7%	4%	

Matériaux des réseaux de distribution



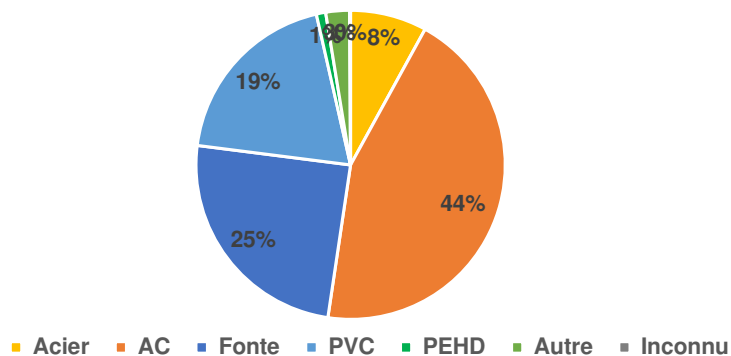
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	59 371	328 575	182 650	143 866	7 291	18 431	763	740 947
En % du linéaire total	3%	19%	10%	8%	0%	1%	0%	

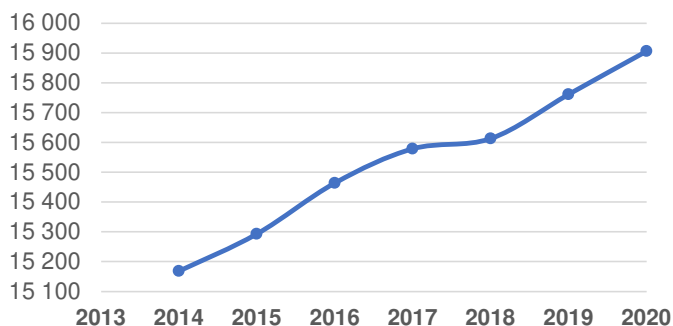
Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



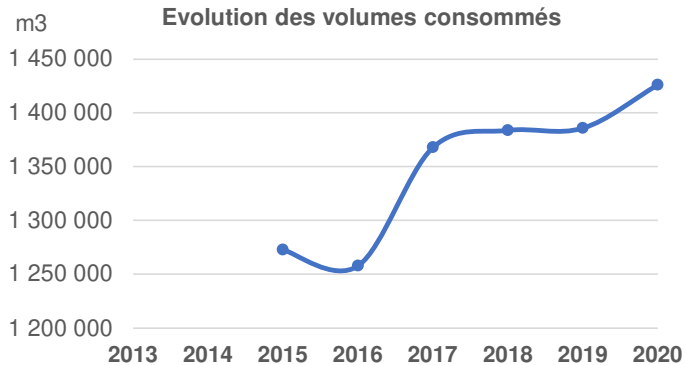
Périmètre : **Commission territoriale Vals de Saintonge Sud**

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	55	55	55				
Habitants	28 625	28 614	28 615	28 602	28 534	27 863	27 797
	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	2,4%		
Abonnés	15 907	15 761	15 613	15 579	15 464	15 293	15 168
	0,9%	0,9%	0,2%	0,7%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	16						
Volumes consommés (m³)	1 426 138	1 385 785	1 383 831	1 367 960	1 258 138	1 272 991	
	2,9%	0,1%	1,2%	8,7%	-1,2%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	90	88	89	88	81		

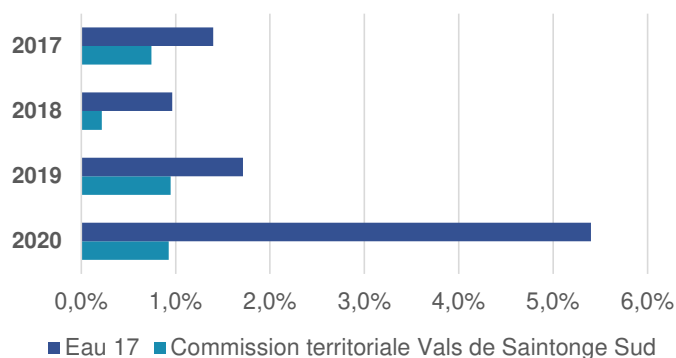
Evolution du nombre d'abonnés



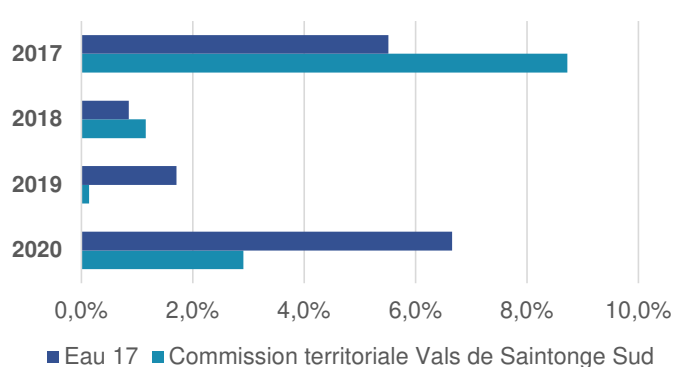
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	969 678	968 970
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	969 678	968 970

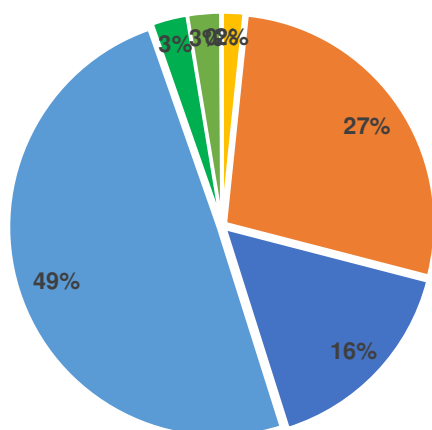
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	15 941	265 577	156 081	480 255	26 386	24 591	848	969 678
En % du linéaire total	2%	27%	16%	50%	3%	3%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

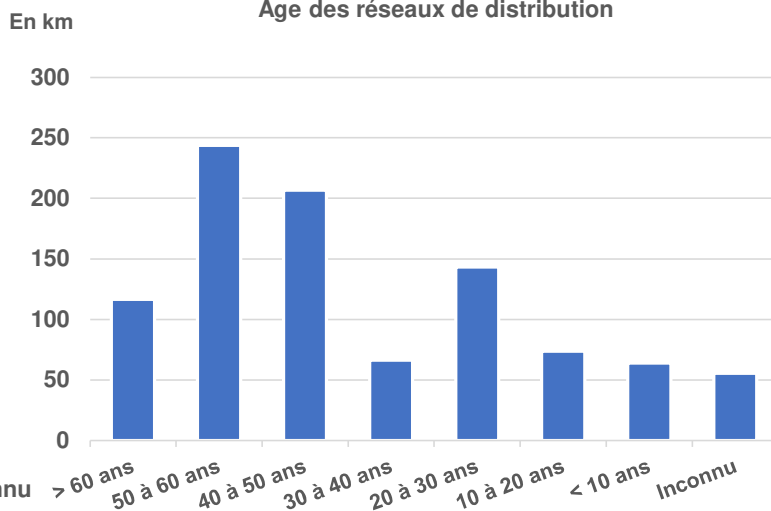
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	116 458	243 868	206 720	66 369	143 342	73 663	63 842	55 417	969 678
En % du linéaire total	12%	25%	21%	7%	15%	8%	7%	6%	

Matériaux des réseaux de distribution



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

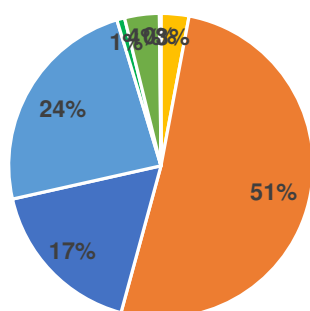
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	12 300	213 088	71 744	99 213	3 357	15 427	613	415 742
En % du linéaire total	1%	22%	7%	10%	0%	2%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans

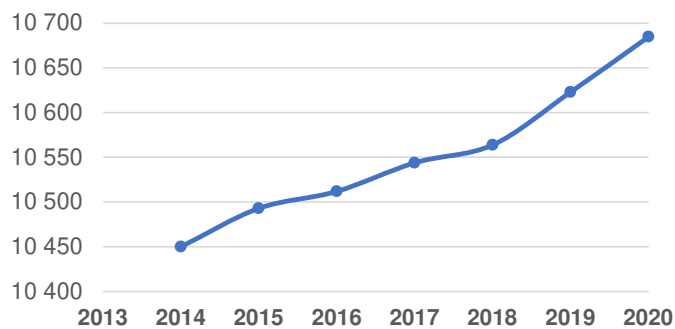


■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

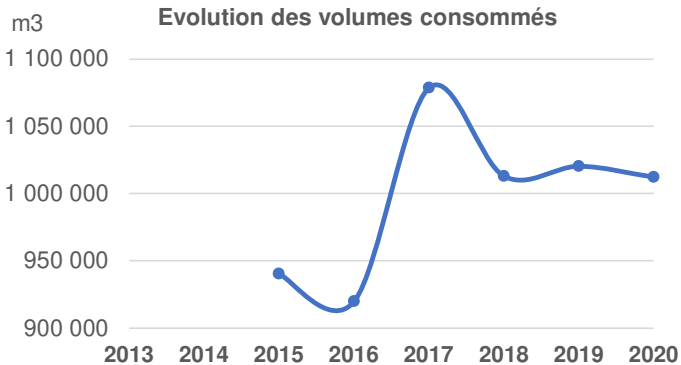
Périmètre : **Commission territoriale Vals de Saintonge Nord**

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	54	54	55				
Habitants	17 627	17 759	17 900	18 056	18 164	17 780	17 786
	-0,7%	-0,8%	-0,9%	-0,6%	2,2%		
Abonnés	10 685	10 623	10 564	10 544	10 512	10 493	10 450
	0,6%	0,6%	0,2%	0,3%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	14						
Volumes consommés (m³)	1 012 214	1 020 320	1 012 984	1 078 610	920 112	940 450	
	-0,8%	0,7%	-6,1%	17,2%	-2,2%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	95	96	96	102	88		

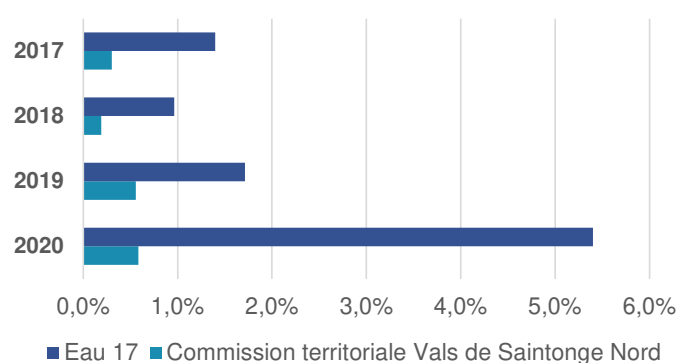
Evolution du nombre d'abonnés



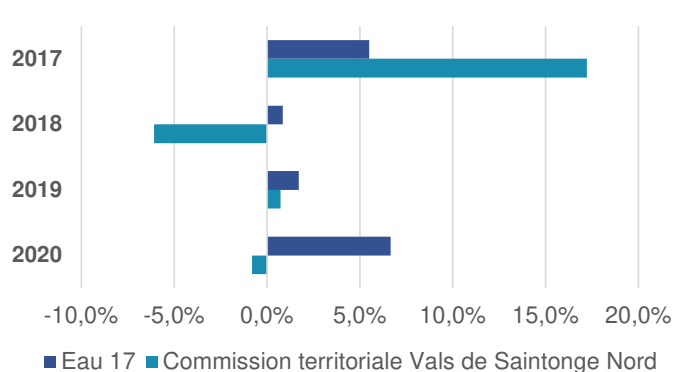
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	783 680	783 154
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	783 680	783 154

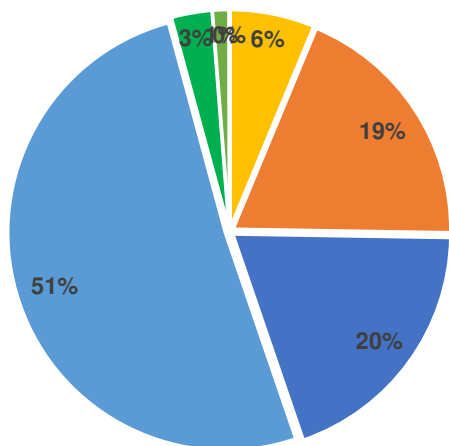
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	49 072	148 864	152 806	399 769	23 505	9 488	176	783 680
En % du linéaire total	6%	19%	19%	51%	3%	1%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

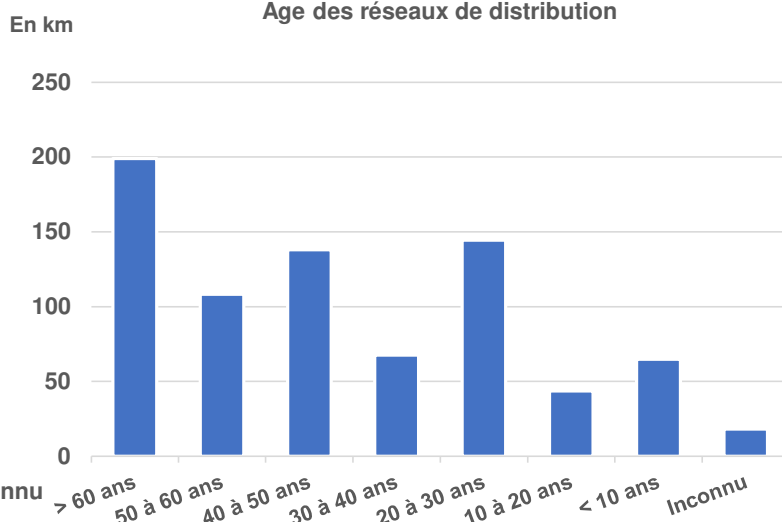
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	198 981	108 142	138 106	67 498	144 331	43 654	64 888	18 082	783 680
En % du linéaire total	25%	14%	18%	9%	18%	6%	8%	2%	

Matériaux des réseaux de distribution



■ ACier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

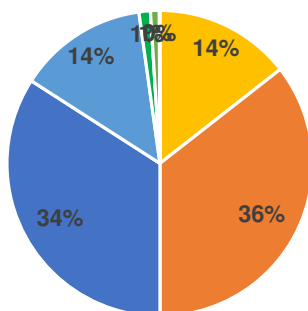
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	47 071	115 487	110 905	44 653	3 934	3 004	150	325 205
En % du linéaire total	6%	16%	14%	8%	1%	0%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans

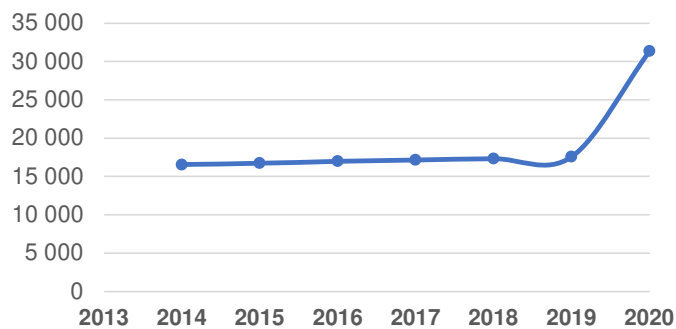


■ ACier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

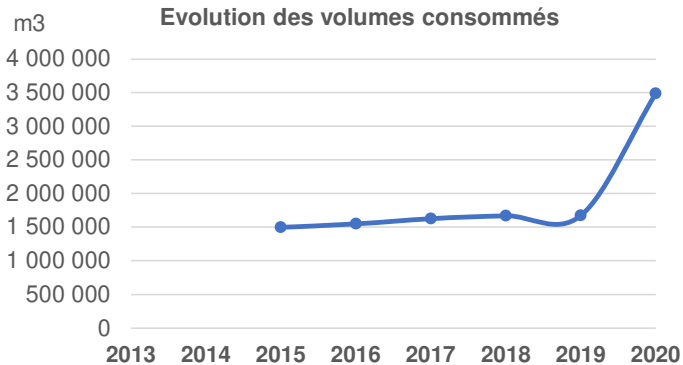
Périmètre : **CDA de Saintes**

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	36	35					
Habitants	62 180	35 497	35 390	35 237	35 077	33 867	33 611
	75,2%	0,3%	0,4%	0,5%	3,6%		
Abonnés	31 350	17 568	17 336	17 172	16 973	16 732	16 553
	78,4%	1,3%	1,0%	1,2%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	29						
Volumes consommés (m³)	3 489 813	1 677 343	1 669 783	1 629 547	1 549 506	1 499 565	
	108,1%	0,5%	2,5%	5,2%	3,3%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	111	95	96	95	91		

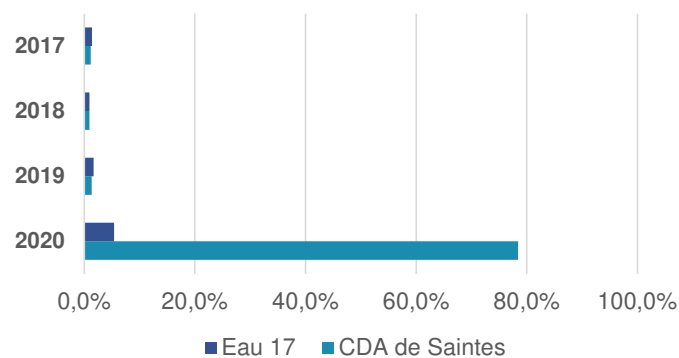
Evolution du nombre d'abonnés



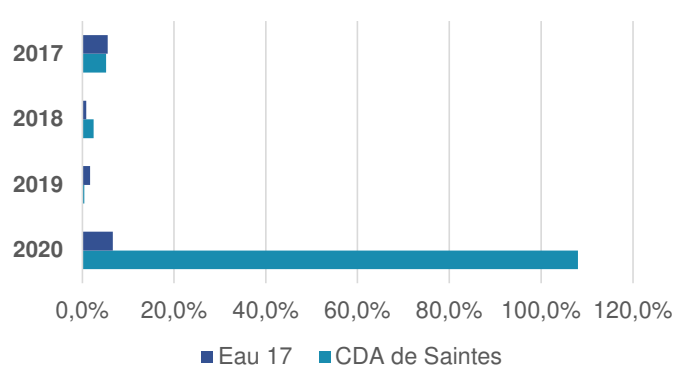
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	1 087 048	849 178
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	1 087 048	849 178

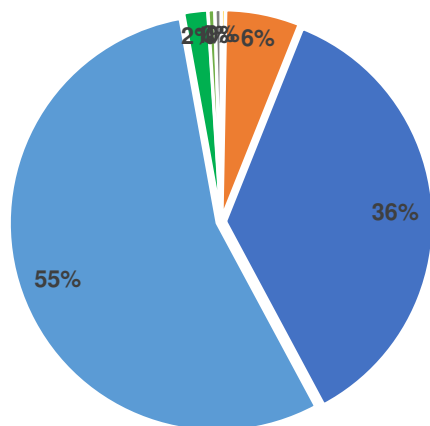
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	3 118	62 644	392 559	597 597	20 183	5 726	5 221	1 087 048
En % du linéaire total	0%	6%	36%	55%	2%	1%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

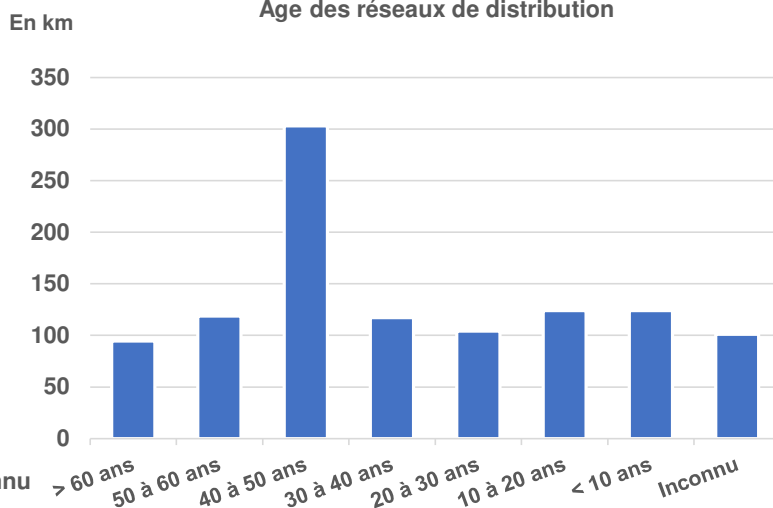
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	94 478	118 637	303 211	117 271	104 210	124 161	124 173	100 907	1 087 048
En % du linéaire total	9%	11%	28%	11%	10%	11%	11%	9%	

Matériaux des réseaux de distribution



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

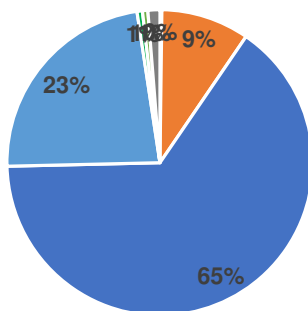
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	698	29 296	204 306	72 249	1 755	1 744	3 973	314 022
En % du linéaire total	0%	3%	21%	7%	0%	0%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans

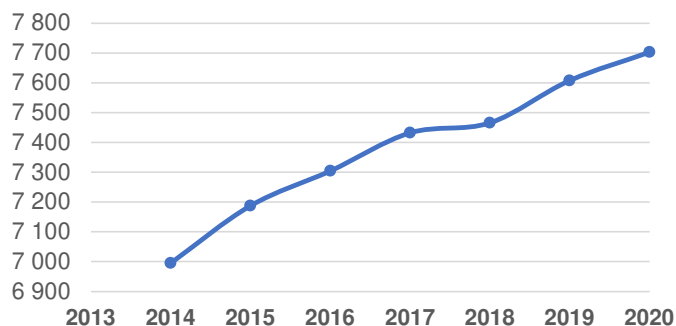


■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

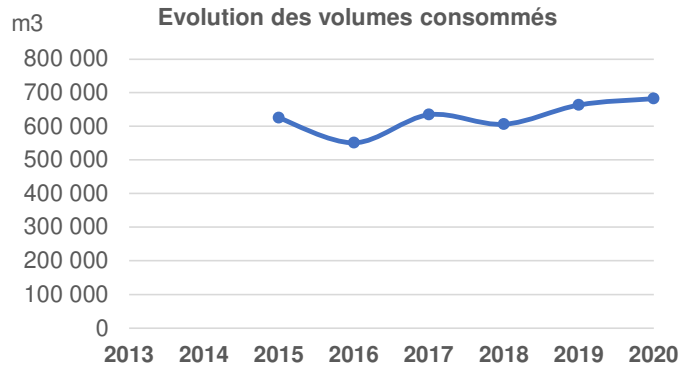
Périmètre : CDC Gémozac et Saintonge Viticole

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	16	16					
Habitants	14 691	14 562	14 500	14 346	14 236	13 740	13 687
	0,9%	0,4%	1,1%	0,8%	3,6%		
Abonnés	7 703	7 608	7 466	7 433	7 305	7 188	6 995
	1,2%	1,9%	0,4%	1,8%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	17						
Volumes consommés (m³)	682 856	663 600	606 002	634 594	551 447	625 488	
	2,9%	9,5%	-4,5%	15,1%	-11,8%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	89	87	81	85	75		

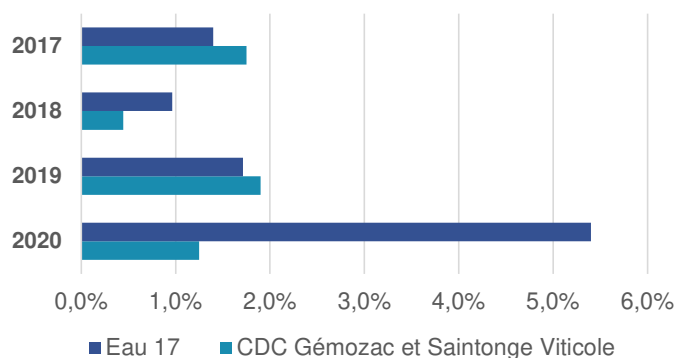
Evolution du nombre d'abonnés



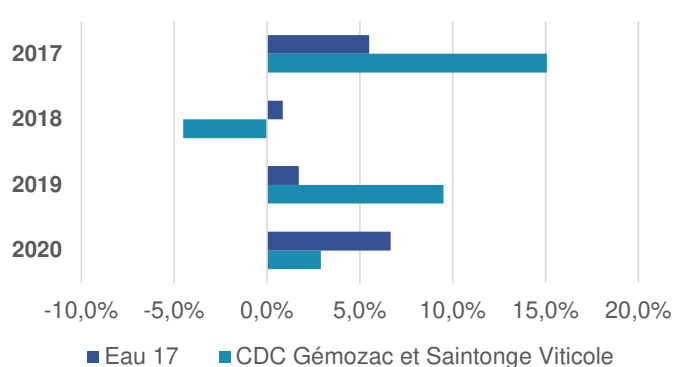
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	440 611	438 862
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	440 611	438 862

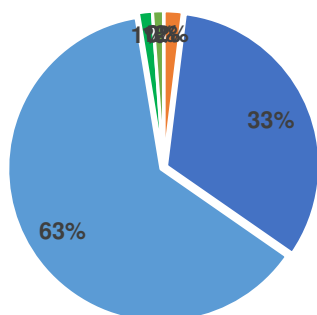
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	72	8 565	144 197	276 251	6 495	5 015	17	440 611
En % du linéaire total	0%	2%	33%	63%	1%	1%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

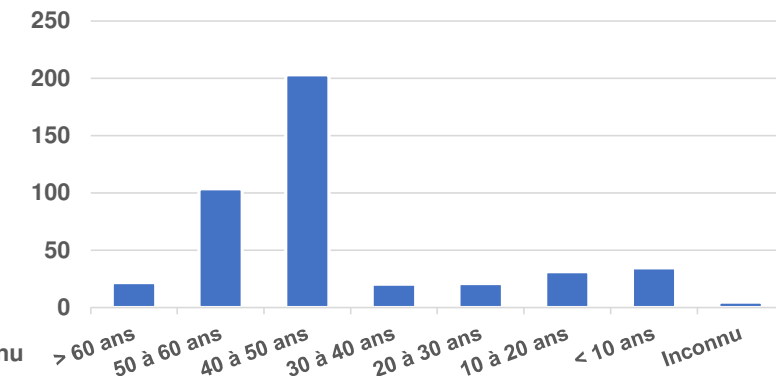
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	21 676	103 687	203 112	20 496	20 886	31 310	34 693	4 751	440 611
En % du linéaire total	5%	24%	46%	5%	5%	7%	8%	1%	

Matériaux des réseaux de distribution



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

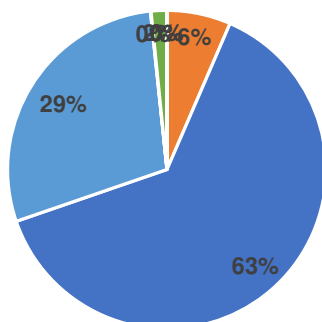
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	15	8 446	82 283	37 206	80	2 068	15	130 114
En % du linéaire total	0%	2%	20%	10%	0%	0%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans

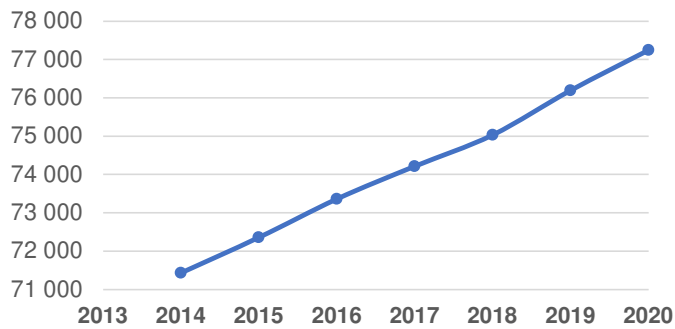


■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

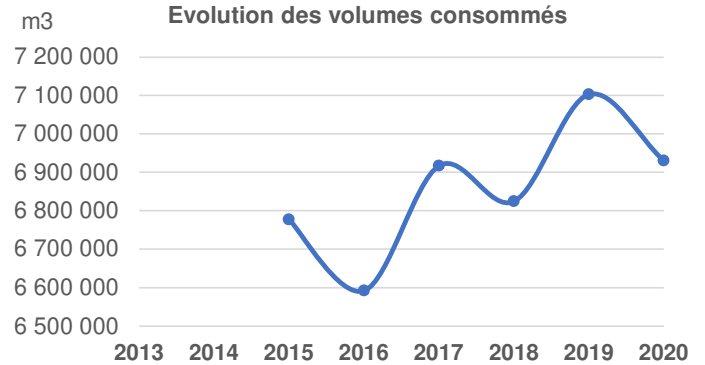
Périmètre : **CARA**

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	33	33					
Habitants	84 950	84 236	84 241	84 156	83 958	81 036	79 920
	0,8%	0,0%	0,1%	0,2%	3,6%		
Abonnés	77 247	76 196	75 036	74 214	73 366	72 358	71 435
	1,4%	1,5%	1,1%	1,2%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	51						
Volumes consommés (m³)	6 930 563	7 102 938	6 825 071	6 917 477	6 592 192	6 777 801	
	-2,4%	4,1%	-1,3%	4,9%	-2,7%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	90	93	91	93	90		

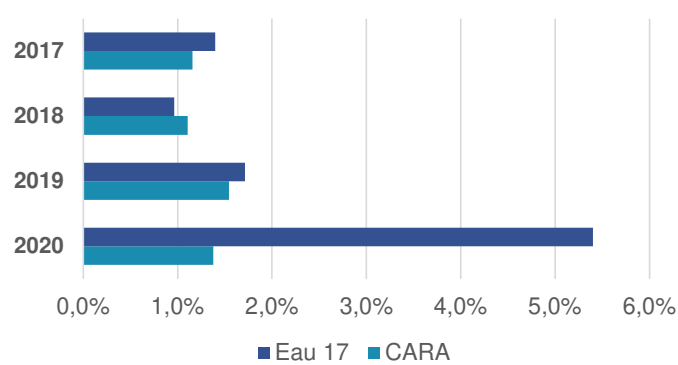
Evolution du nombre d'abonnés



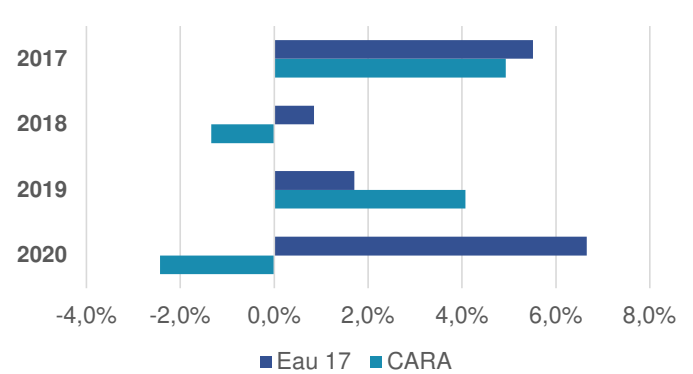
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	1 504 649	1 498 721
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	1 504 649	1 498 721

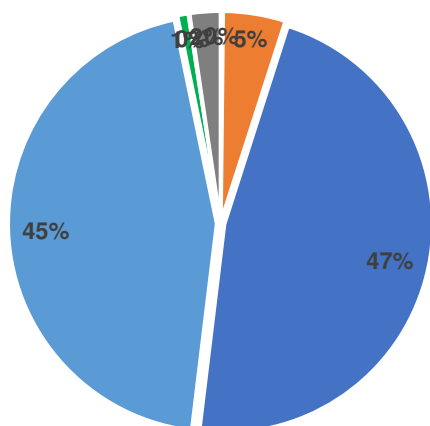
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	2 637	71 775	706 760	674 476	12 221	1 464	35 316	1 504 649
En % du linéaire total	0%	5%	47%	45%	1%	0%	2%	

Date de pose des réseaux de distribution :

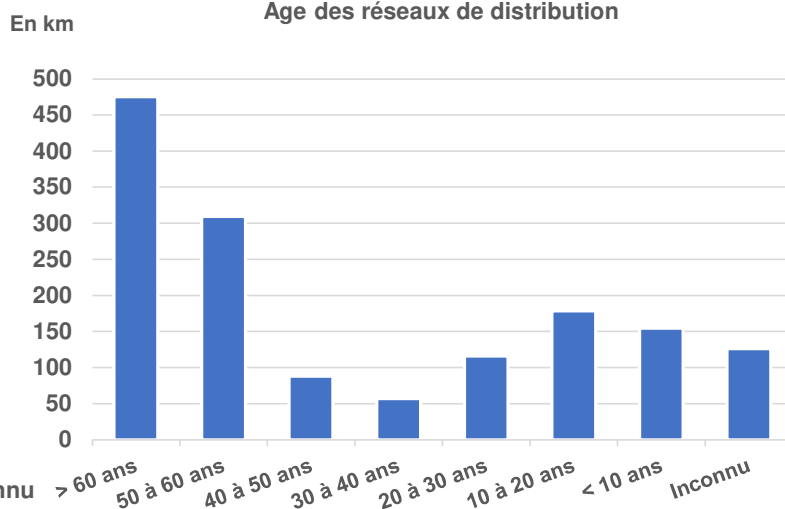
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	475 166	309 227	87 940	56 884	116 220	178 467	154 512	126 234	1 504 649
En % du linéaire total	32%	21%	6%	4%	8%	12%	10%	8%	

Matériaux des réseaux de distribution



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

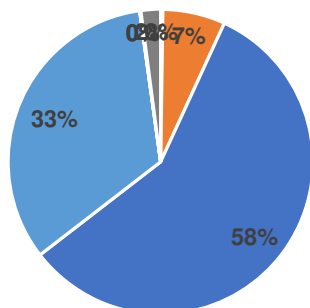
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	2 141	60 345	525 162	302 958	154	955	18 911	910 627
En % du linéaire total	0%	4%	35%	20%	0%	0%	1%	

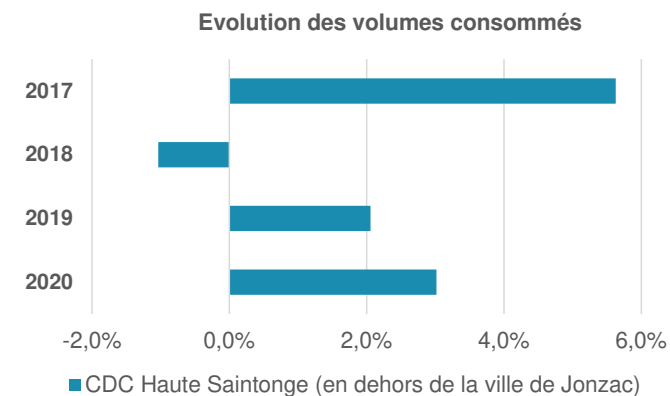
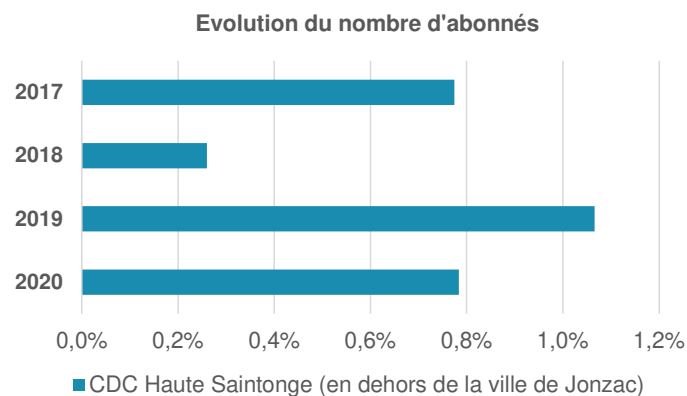
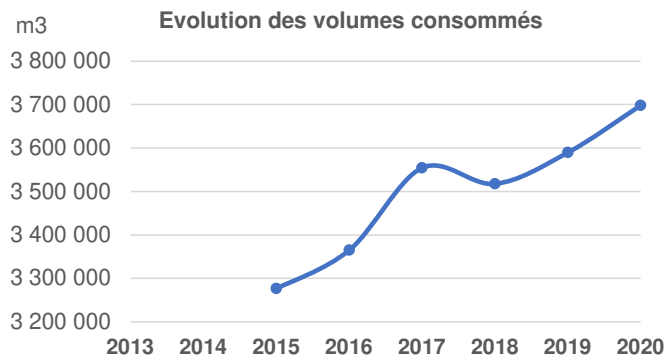
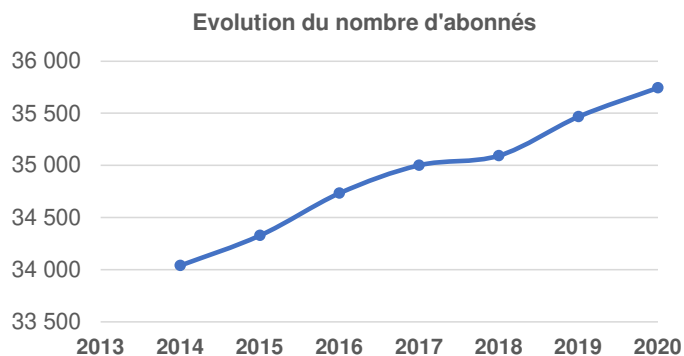
Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Périmètre : **CDC Haute Saintonge** (en dehors de la ville de Jonzac)

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	128	128	128				
Habitants	66 262	66 220	66 334	66 250	66 143	64 208	64 010
	0,1%	-0,2%	0,1%	0,2%	3,0%		
Abonnés	35 745	35 467	35 093	35 002	34 733	34 328	34 040
	0,8%	1,1%	0,3%	0,8%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	12						
Volumes consommés (m³)	3 698 161	3 589 898	3 517 612	3 554 451	3 365 177	3 276 757	
	3,0%	2,1%	-1,0%	5,6%	2,7%		
Consommation moyenne (m ³ / abonné / an)	103	101	100	102	97		



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	2 890 738	2 880 316
Linéaire des feeders (ml)	0	0
Linéaire total des réseaux (ml)	2 890 738	1 905 210

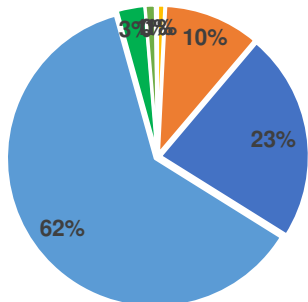
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	22 084	301 109	656 555	1 786 436	86 739	31 427	6 382	2 890 731
En % du linéaire total	1%	10%	23%	62%	3%	1%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

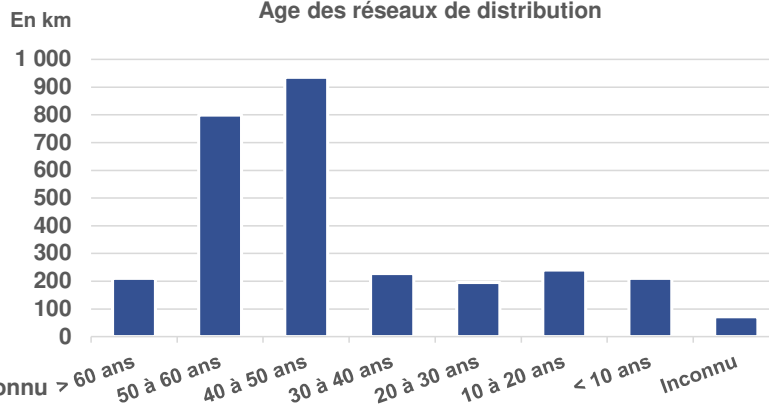
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	210 662	799 453	935 855	227 146	194 935	240 012	210 866	71 810	2 890 738
En % du linéaire total	7%	28%	32%	8%	7%	8%	7%	2%	

Matériaux des réseaux de distribution



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

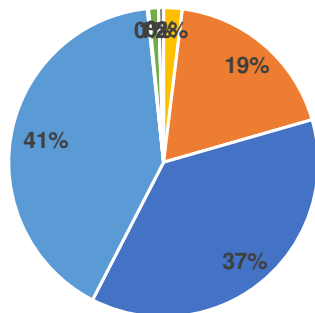
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	21 383	200 902	400 618	441 018	1 445	11 157	5 402	1 081 925
En % du linéaire total	1%	7%	14%	15%	0%	0%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans

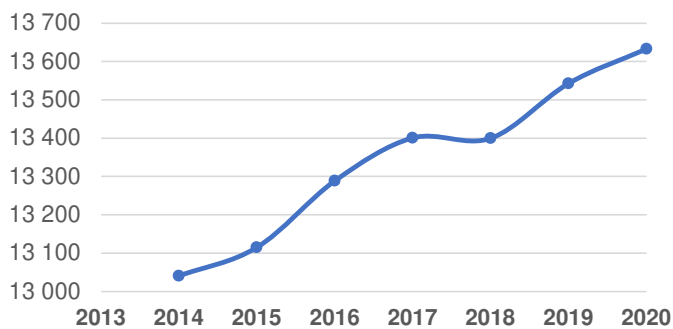


■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

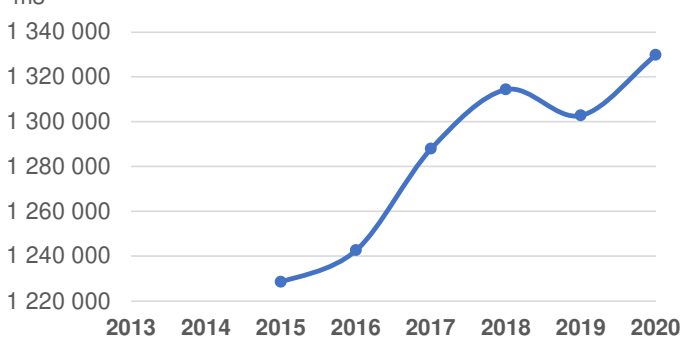
Périmètre : **Commission territoriale Haute Saintonge Nord**

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	43	43	43				
Habitants	24 102	24 002	23 982	23 913	23 885	23 122	23 091
	0,4%	0,1%	0,3%	0,1%	3,3%		
Abonnés	13 633	13 543	13 400	13 401	13 289	13 115	13 041
	0,7%	1,1%	0,0%	0,8%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	14						
Volumes consommés (m³)	1 329 838	1 302 828	1 314 334	1 287 927	1 242 728	1 228 559	
	2,1%	-0,9%	2,1%	3,6%	1,2%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	98	96	98	96	94		

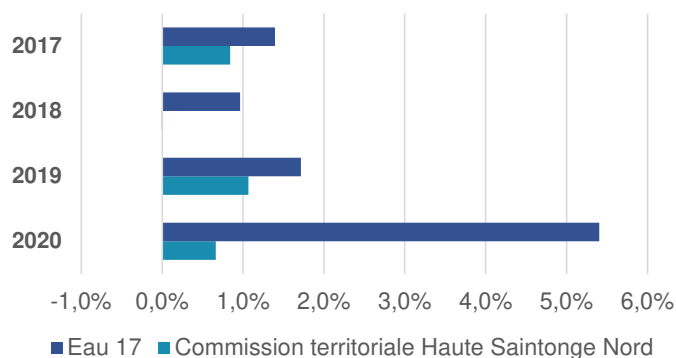
Evolution du nombre d'abonnés



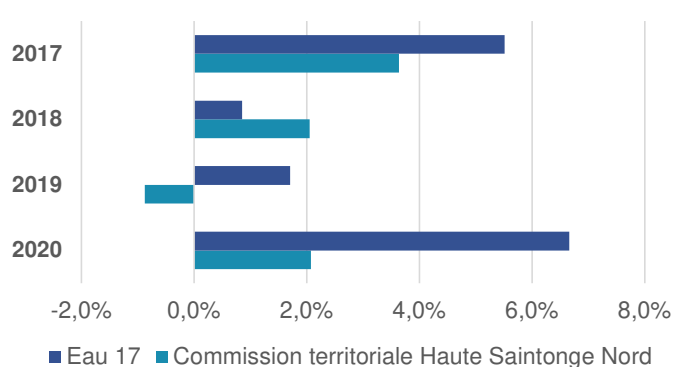
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	975 106	975 106
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	975 106	

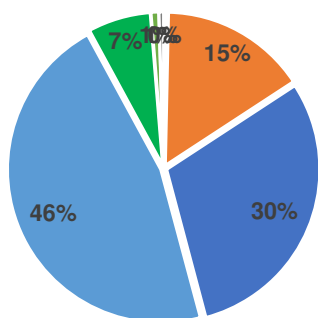
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	3 193	150 793	293 125	450 779	64 534	7 876	4 806	975 106
En % du linéaire total	0%	15%	30%	46%	7%	1%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

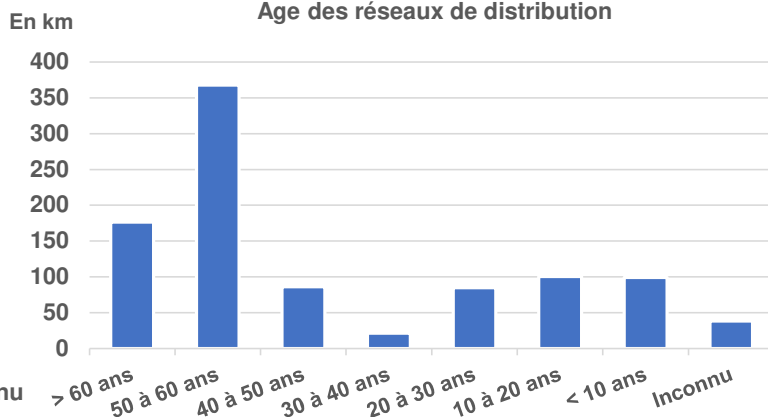
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	176 704	367 814	86 082	21 297	85 032	100 570	99 245	38 362	975 106
En % du linéaire total	18%	38%	9%	2%	9%	10%	10%	4%	

Matériaux des réseaux de distribution



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

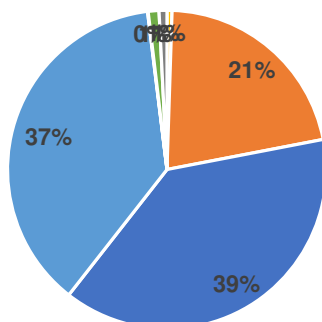
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	2 971	125 002	224 969	218 628	303	6 422	4 586	582 881
En % du linéaire total	0%	15%	23%	24%	0%	1%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans

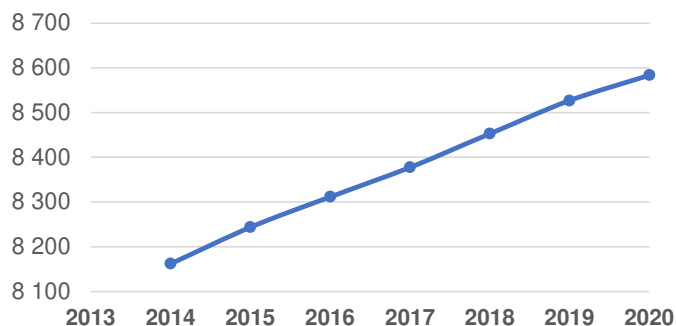


■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

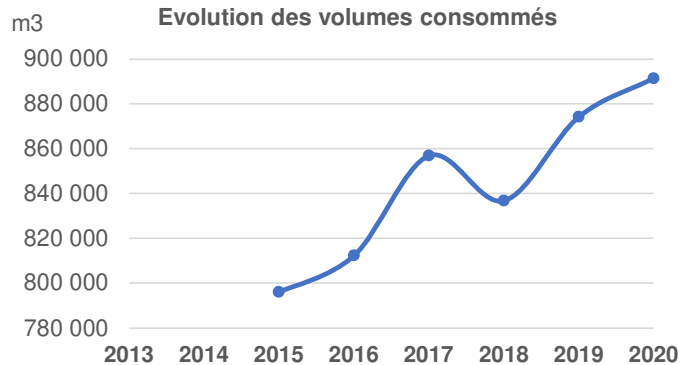
Périmètre : **Commission territoriale Haute Saintonge Centre**

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	39	39	39				
Habitants	16 993	17 050	17 123	17 094	17 053	16 552	16 464
	-0,3%	-0,4%	0,2%	0,2%	3,0%		
Abonnés	8 584	8 527	8 453	8 378	8 312	8 244	8 162
	0,7%	0,9%	0,9%	0,8%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	11						
Volumes consommés (m³)	891 438	874 285	836 873	856 915	812 368	796 158	
	2,0%	4,5%	-2,3%	5,5%	2,0%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	104	103	99	102	98		

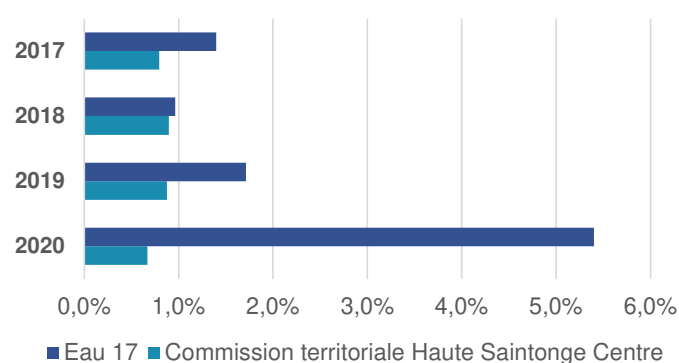
Evolution du nombre d'abonnés



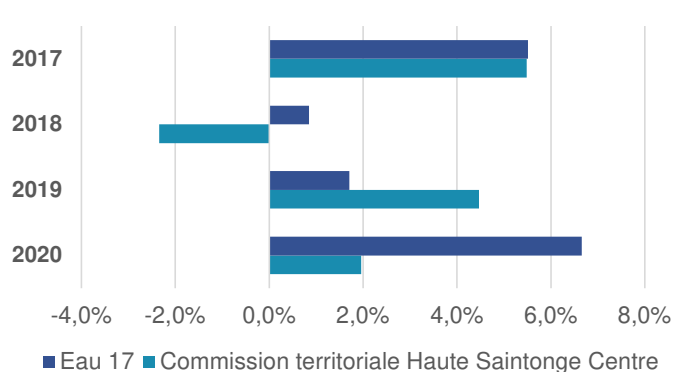
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	750 249	741 355
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	750 249	741 355

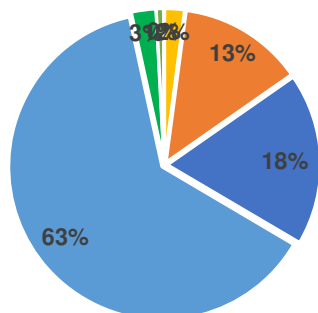
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	15 755	98 897	136 564	473 295	19 313	5 845	578	750 249
En % du linéaire total	2%	13%	18%	63%	3%	1%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

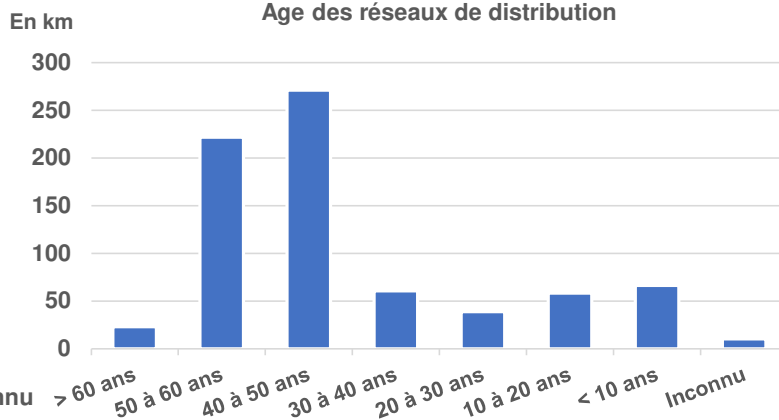
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	23 124	221 779	270 938	60 741	38 824	58 347	66 308	10 187	750 249
En % du linéaire total	3%	30%	36%	8%	5%	8%	9%	1%	

Matériaux des réseaux de distribution



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

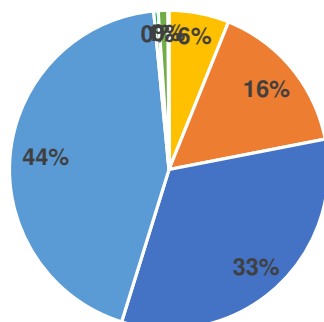
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	15 618	40 339	83 794	111 445	1 142	2 572	182	255 091
En % du linéaire total	2%	5%	12%	17%	0%	0%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans

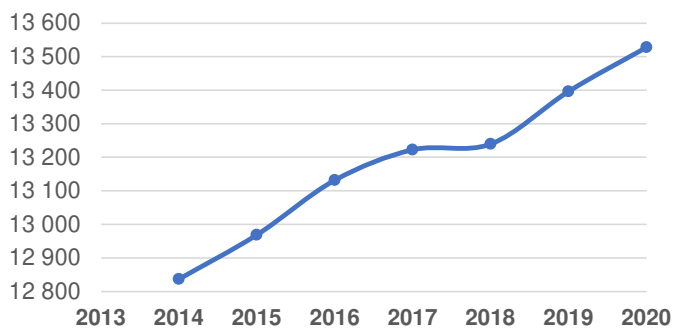


■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

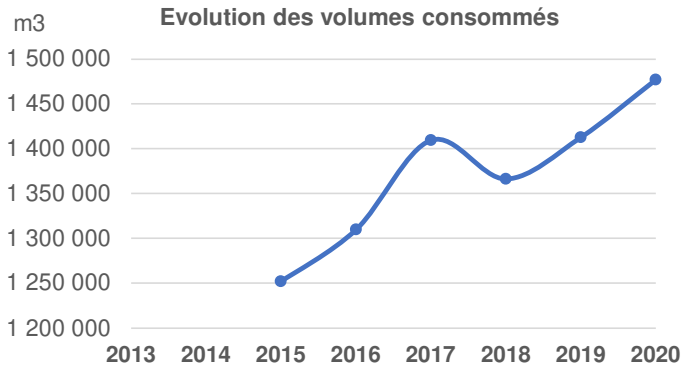
Périmètre : **Commission territoriale Haute Saintonge Sud**

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	46	46	46				
Habitants	25 167	25 168	25 229	25 243	25 205	24 534	24 455
	0,0%	-0,2%	-0,1%	0,2%	2,7%		
Abonnés	13 528	13 397	13 240	13 223	13 132	12 969	12 837
	1,0%	1,2%	0,1%	0,7%			
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	12						
Volumes consommés (m³)	1 476 885	1 412 785	1 366 405	1 409 609	1 310 081	1 252 040	
	4,5%	3,4%	-3,1%	7,6%	4,6%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	109	105	103	107	100		

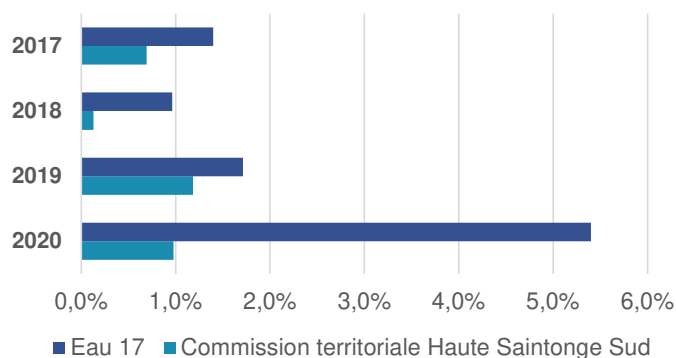
Evolution du nombre d'abonnés



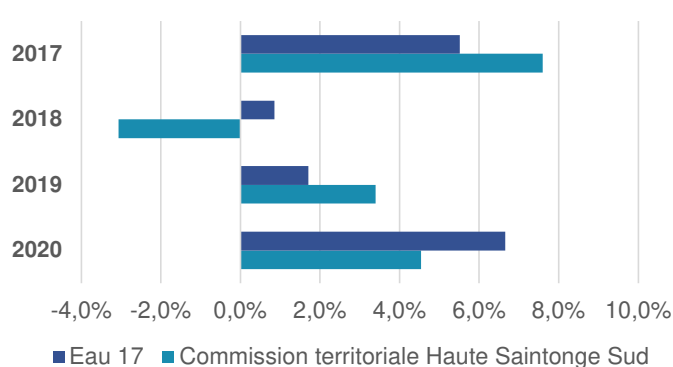
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



Données patrimoniales :

	2020	2019
Linéaire réseau distribution (ml)	1 165 383	1 163 854
Linéaire des feeders (ml)		
Linéaire total des réseaux (ml)	1 165 383	1 163 854

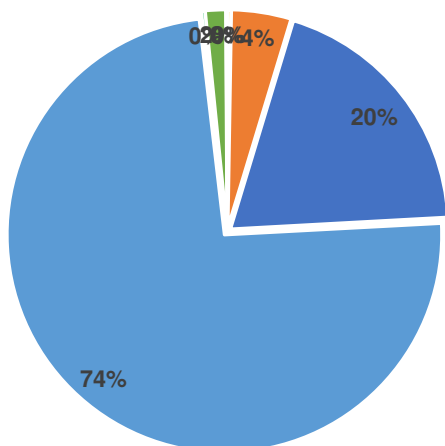
Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	3 135	51 419	226 865	862 361	2 893	17 706	997	1 165 376
En % du linéaire total	0%	4%	19%	74%	0%	2%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

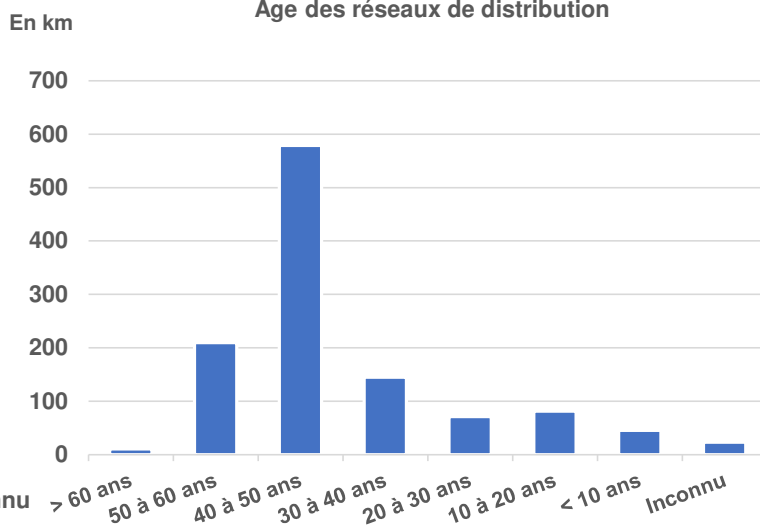
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	10 834	209 859	578 835	145 108	71 080	81 095	45 313	23 260	1 165 383
En % du linéaire total	1%	18%	50%	12%	6%	7%	4%	2%	

Matériaux des réseaux de distribution



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

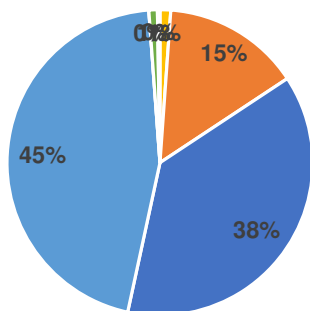
Age des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	2 794	35 561	91 855	110 946	0	2 163	634	243 953
En % du linéaire total	0%	3%	11%	11%	0%	0%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu